

Les « usagers du métro » devront payer davantage

■ Les contribuables fonciers de la CUM ont assumé jusqu'à ce jour la part du lion, estime Pierre DesMarais

■ Tout le monde verse largement sa part dans le financement du transport en commun

FLORIAN BERNARD

sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), sauf les usagers. Ces derniers devront assumer une

contribution supplémentaire d'environ 7 p. cent, soit \$10 millions par année.

Tel est le message livré hier midi par le président de la CUM, M. Pierre DesMarais II, devant l'Institut d'administration publique du Canada.

M. DesMarais a expliqué qu'il faut alléger le fardeau des con-

tribuables fonciers qui, au moyen de leurs taxes, ont assumé jusqu'à maintenant la part du lion dans le financement du transport en commun. Selon lui, il faut même alléger la contribution de ces derniers pour augmenter celle des usagers.

Citant plusieurs analyses, le président de la CUM a déclaré

que de 1975 à 1979 les contribuables fonciers ont été les plus durement touchés par les hausses considérables des coûts du transport en commun. Leur fardeau a triplé en quatre ans. Au cours de cette même période, le fardeau du gouvernement s'est accru considérablement alors que celui des usagers a diminué dans

la même proportion. Ceci a eu pour résultat, selon M. DesMarais, de créer un sérieux déséquilibre dans le partage des coûts du transport en commun, privilégiant les usagers.

En 1978 les revenus provenant des usagers représentaient 48,5 p. cent des coûts d'opération alors qu'en 1982, ce pourcentage

n'est plus que de 43,3 p. cent. La part des usagers qui était de \$102,3 millions en 1978 sur un total de \$210,8 millions est passée à \$145,2 millions sur un total de \$335,2 millions, soit une baisse réelle de 12 p. cent. De 1975 jusqu'à maintenant, l'augmentation annuelle moyenne des tarifs

voir TRANSPORT en A 2

AUJOURD'HUI



• DÉCORATION

En fouillant chez un spécialiste de la « haute brocante », on a découvert un automate signé Louis Bontemps, qui fut le fabricant le plus réputé de jouets animés pour grandes personnes des siècles derniers.

page B 1

• FRANCON

La société Francon projette de remettre en exploitation, en décembre prochain, sa carrière de l'est de Montréal, seul endroit de l'île où il reste de la pierre de qualité en abondance.

page A 3

• MULRONEY

Le bureau du chef de l'opposition rend publique une lettre adressée en 1981 par Brian Mulroney au ministre des Finances d'alors, pour lui recommander de mettre un terme aux abus fiscaux des Canadiens à revenu élevé.

page A 5

• BUDGET-USA

Invitant le Congrès à garantir aux États-Unis « un printemps d'espoir », le président Reagan soumet un projet de budget de \$925,5 milliards prévoyant une hausse de 9,3 p. cent des crédits militaires.

page A 12

SOMMAIRE

Annonces classées.....	C 2, C 10 à C 15
Arts et spectacles	
— Informations.....	B 8 à B 11
— Horaires.....	C 8, C 9
Centenaire.....	A 8
Décès, naissances, etc.....	C 7
Économie.....	C 1 à C 6
Étes-vous observateur?.....	C 12
FEUILLETON	
« La charge des sangliers ».....	C 11
Horoscope.....	C 12
Le monde.....	A 12
Mots croisés.....	C 15
Quoi faire aujourd'hui.....	C 8
Télévision.....	B 8
Vivre aujourd'hui.....	B 1 à B 6

TARLOID SPORTS

Bandes dessinées.....	11 à 14
Mots croisés.....	14
« Mot mystère ».....	11



Les sinistrés du « Week-end rouge » de novembre 1974 réclament leur dû: environ \$1 million. Ils ont manifesté hier devant le local de l'Association des pompiers de Montréal. Ils ont gagné leur cause en Cour suprême, mais seules les petites réclamations de moins de \$3 000 ont été réglées, hors cour... juste avant Noël. Les autres sont toujours en souffrance et les sinistrés exigent des actions rapides de la part de l'Association comme de leurs propres avocats de l'Aide juridique. Nos informations, page A 2

photo Robert Nadon, LA PRESSE

PRENANT SES DISTANCES VIS-À-VIS DE WASHINGTON Trudeau dénonce la théorie de la dissuasion nucléaire

■ BUCAREST — Après avoir mis en doute, le week-end dernier, la volonté des États-Unis de déclencher une

GILBERT LAVOIE

envoyé spécial de LA PRESSE

guerre pour sauver l'Europe, le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a pris de nouveaux ses distances hier par rapport à Washington en dénonçant la théorie

de la dissuasion nucléaire si chère à l'Administration Reagan.

Prenant la parole à l'occasion d'un dîner d'État offert par le président de la Roumanie, M. Nicolae Ceausescu, à Bucarest, M. Trudeau a déclaré que cette théorie a été mise au point lorsque les hommes se battaient avec des arcs et des flèches, mais qu'elle a conduit l'humanité à une situation paradoxale.

« Nos populations doivent être

quelque peu étonnées du paradoxe dans lequel nous nous sommes engagés. Nous construisons des armes nucléaires dont nous savons ne jamais pouvoir nous servir, sauf dans un esprit de suicide. De part et d'autre, nous construisons un plus grand nombre d'armes nucléaires, dans l'espoir d'aboutir à des négociations qui concluront à la nécessité de diminuer les armes nucléaires. Nous vivons encore la

logique qui a été pensée du temps de l'Empire romain, alors que l'on disait: Si tu veux la paix, prépare la guerre. C'était peut-être une logique d'un autre âge, quand nous nous battons avec des flèches, des lances et des boucliers. Mais c'est aussi la logique qui est à la base de la théorie de la dissuasion nucléaire », a dit le premier ministre.

M. Trudeau a conclu: « Nous voir TRUDEAU en A 2

Rock-Forest: le juge Dionne présidera l'enquête du coroner

■ Le ministère de la Justice a confié hier au juge Denis Dionne la responsabilité de faire la lumière sur la fusillade de Rock-Forest.

ANDRÉ PÉPIN

Le magistrat bien connu agira exceptionnellement comme coroner. Il doit fixer, dès cette semaine, la date de son enquête publique.

M. Dionne a quitté la Commission de police du Québec, il y a quelques mois, pour être af-

fecté à la Cour des sessions de la paix à Québec.

Il devra faire la lumière sur les circonstances qui ont entouré la mort d'un Québécois, M. Serge Beaudoin, un poseur de tapis abattu par erreur par deux policiers de Sherbrooke, le 23 décembre dernier à Rock-Forest. L'affaire a soulevé l'opinion publique, les deux policiers de Sherbrooke ont été suspendus pour le temps que durera l'enquête. L'avocat des policiers, Me Michel Proulx, a obtenu la semaine dernière le

retrait du coroner, Me Denis Boudrias, en invoquant le fait que ses propos, tenus en conférence de presse peu après l'événement, laissaient clairement entendre qu'il s'était fait une opinion avant d'entendre les témoignages.

Me Denis Boudrias, d'abord assigné à cette enquête, a été récusé par la juge Réjane L. Colas, de la Cour supérieure, pour ses propos jugés inappropriés. Me Boudrias ayant décidé de ne pas porter sa cause en appel, le ministère de la Justi-

ce a dû nommer un deuxième coroner.

Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, en annonçant la nomination du juge Dionne en fin d'après-midi hier, a indiqué que M. Dionne s'était bâti une solide crédibilité, qu'il avait toujours agi avec sérieux dans les responsabilités qu'on lui avait confiées.

Le juge Dionne s'est surtout fait connaître en dirigeant plusieurs enquêtes sur le crime organisé (CECO). Plus récem-

voir DIONNE en A 2

SPORTS



Bronfman justifie sa valse des millions

page 2

Québec & 4

Au fur et à mesure que passent les saisons, approche la date fatidique du 23 juin lorsque sera donné le coup d'envoi des événements qui feront de Québec la capitale mondiale de la voile. Devant l'intérêt croissant que suscite déjà cette fête de 63 jours, LA PRESSE publie, à partir d'aujourd'hui, une chronique hebdomadaire intitulée, comme l'événement, Québec 84.

page A 16

ORDRE CHRONOLOGIQUE DES ÉVÉNEMENTS

- ORGANISER LA RENCONTRE REAGAN-ANDROPOV.
- CONFIRMER MON INTENTION DE RESTER LE MINISTRE
- RECEVOIR LE PRIX NOBEL DE LA PAIX
- ENFIN, DÉCLENCHER LES ÉLECTIONS.
- AINSI SOIT-IL.



	TARIF RÉGULIER		TARIF RÉDUIT	
	Espèces	Billet	Espèces	Billet
CTCUM	.85	.68.7	.30	.27.2
CTL	.95	.85.7	.35	.45.4
CTBSM	.95	.90	.45	
QUÉBEC	1.00	.90	.50	.45
TORONTO	.90	.70	.50	.50

TRANSPORT

SUITE DE LA PAGE A 1

se situe à moins de 6 p. cent. Actuellement, les usagers de la CTCUM sont nettement favorisés par rapport à toutes les autres villes, comme le démontre le tableau divulgué par M. DesMarais (voir page A 2).

À partir de ces observations, M. DesMarais a signalé qu'il est évident que l'usager de la CTCUM devra assumer dans l'avenir une part grandissante des coûts du transport en commun afin de soulager les contribuables des municipalités qui ont fait leur part jusqu'à ce jour par le biais de leurs taxes foncières et de leur impôt sur le revenu.

M. DesMarais a également signalé qu'il faudra faire participer davantage les municipalités situées en dehors de la CUM, mais qui profitent directement du transport en commun. Cet achalandage extérieur représente plus de 20 p. cent de la clientèle. Il en découle un effet de « débordement », qui doit être assumé financièrement par l'agglomération centrale. Cette

situation favorise l'étalement urbain, le dépeuplement de l'île de Montréal et l'utilisation massive de l'automobile au détriment du transport en commun. En 1982, près de 70 000 personnes dont le lieu de résidence se situait à l'extérieur de la CUM ont utilisé chaque jour le métro comme moyen de déplacement, confirmant ainsi la vocation « régionale » du système. « Or, si ce système est régional, il va falloir que l'ensemble de la région y participe financièrement dans des proportions plus équitables que celles qui ont cours présentement », a conclu M. DesMarais.

Enfin, le président de la CUM a demandé au gouvernement d'étudier un projet d'entente par laquelle la CUM s'engagerait à réaliser les prochaines infrastructures du métro selon un calendrier déterminé à l'avance, et selon des coûts bien arrêtés. L'entente permettrait à la CUM d'assumer ses responsabilités de gouvernement régional et au gouvernement du Québec de financer un service collectif dont les coûts de construction des infrastructures seraient connus au départ.

«On va payer comme d'habitude», prévoient des usagers dégoûtés

■ « On va continuer à payer comme d'habitude. D'ailleurs, est-ce qu'on a tellement le choix de faire autrement ? Et puis ça ne change pas, c'est toujours nous qui payons ».

GEORGES LAMON

Ces commentaires de MM. Gilles Grou et Doug Alarie, deux usagers du transport en commun de Montréal, attrapés sur le vif hier soir, à l'entrée de la station de métro Place-d'Armes, résumaient bien le sentiment des Montréalais à l'égard de la prochaine hausse des tarifs du transport en commun qu'entend décréter M. Pierre DesMarais. Cette hausse porterait à \$1 le coût du billet simple, établissant la parité avec la ville de Québec.

M. Alarie est d'avis qu'au lieu de toujours pénaliser les usagers, on devrait aller chercher l'argent ailleurs, au gouvernement, par exemple ou encore en comprimant les dépenses.

Drôlement exagérée

Quant à Mme Gisèle Godard, elle s'est dit étonnée de cette prochaine hausse, puisque la CTCUM vient à peine d'en annoncer une. « Vraiment, je trouve cela drôlement exagéré, non je ne suis absolument pas en faveur d'une nouvelle hausse ».

Pour ce couple âgé, cette hausse était évidemment très mal venue, sinon inadmissible.

« On n'en finit plus d'augmenter les tarifs du transport en commun, mais nos pensions ne sui-



Monsieur Gilles Grou.



Madame Gisèle Godard.



Monsieur Doug Alarie.

vent pas nécessairement. Je voudrais bien voir M. DesMarais vivre avec une maigre pension et devoir payer son transport en métro, peut-être qu'il changerait son capot de bord. Tout ça c'est de la politiciaille, c'est ridicule !

C'est l'inflation !

Un autre usager se demandait bien quand toutes ces augmentations allaient s'arrêter, se plaignant que son salaire, lui, régres-

sait, au contraire. Une autre demoiselle à demi frigorifiée et déjà en retard, s'excusait de ne pas avoir le temps de répondre.

Seule dans ce groupe d'opposants — il fallait certes s'y attendre — cette jeune usagère pressée et emmitouffée dans son foulard, a accueilli cette prochaine hausse avec un certain stoïcisme, presque comme une normalité.

« Moi je n'ai pas de voiture, le

métro, c'est mon transport, vraiment ça ne me dérange pas du tout, que voulez-vous, c'est l'inflation ! »

Un collègue, usager quotidien du métro, ne cachait pas son indignation en trouvant cette prochaine hausse « scandaleuse », tandis qu'une autre, la qualifiant d'« écoeurante ». Voilà ! Il ne s'agit certes pas là d'un sondage CROP, mais on a les sondages qu'on peut... bien avoir !

TRUDEAU

SUITE DE LA PAGE A 1

avons passé assez de temps à préparer la guerre, il faut maintenant préparer la paix.

Cette intervention du premier ministre s'inscrit en faux contre l'Administration Reagan, qui continue de défendre la théorie de la dissuasion. Samedi dernier à Davos en Suisse, le sous-secrétaire d'État adjoint des États-Unis, M. Kenneth Dam, a consacré une bonne partie de son discours à justifier cette théorie, en expliquant qu'elle a réussi à préserver la paix depuis la Deuxième Guerre mondiale.

M. Trudeau n'est cependant pas le seul chef de gouvernement des pays de l'Ouest commençant à mettre en doute la valeur de la dissuasion nucléaire. Lors de l'ouverture de la Conférence de Stockholm sur la confiance et la sécurité, le premier ministre suédois, M. Olof Palme, avait déclaré que la dissuasion avait peut-être fonctionné pendant un certain nombre d'années, mais qu'elle ne saurait être considérée comme la clef de voûte des relations entre superpuissances pour préserver la paix. Les propos de M. Trudeau viennent renforcer le malaise qui existe au sein même de l'OTAN, sur la question de l'attitude à adopter envers l'Union soviétique.

M. Trudeau, qui rentre aujourd'hui à Ottawa après une tournée de huit jours dans trois pays de l'Est, a eu une première rencontre, hier midi, avec le président de la Roumanie, M. Ceausescu. Ce dernier a déjà soumis une proposition visant à rapprocher les superpuissances, en demandant que l'OTAN et les pays du Pacte de Varsovie imposent un gel immédiat sur l'installation de tout nouveau missile, et que les deux parties retournent à la table de négociations. Cette proposition est inacceptable à l'OTAN parce qu'elle consacrerait la supériorité nucléaire de l'URSS, qui a déjà déployé ses SS-20. M. Trudeau s'est bien gardé, hier soir, d'appuyer cette proposition. Il s'est contenté de

déclarer qu'il appuyait l'esprit qui anime M. Ceausescu dans ses démarches.

Le président de la Roumanie a fait de même à l'endroit des propositions canadiennes, et il s'est montré moins dur que ses collègues des autres pays de l'Est à l'égard des États-Unis. Il s'est contenté de déclarer que l'installation des euromissiles avait créé une situation nouvelle et amené l'URSS à annoncer des mesures de représailles ce qui nous mène, a-t-il dit en substance, vers une autre course aux armements.

L'attitude de M. Ceausescu n'a surpris personne. Le chef de l'État roumain possède une réputation de franc-parler sur la scène internationale, mais il ne jouit pas d'une grande influence auprès du Kremlin.

L'arrivée de M. Trudeau en Roumanie a suivi d'une heure à peine le départ, de ce pays, du ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko. Sans l'admettre officiellement, l'entourage de M. Trudeau aurait souhaité une rencontre avec M. Gromyko, mais ce dernier n'a pas répondu aux signes discrets qu'on lui a lancés. M. Trudeau a donc retardé son départ de l'Allemagne de l'Est de deux heures hier matin, afin d'éviter l'embarras de croiser M. Gromyko à Bucarest sans pouvoir le rencontrer.

Détail intéressant, la visite du premier ministre en Roumanie coïncide avec une rencontre de trois jours entre les fonctionnaires de l'Énergie atomique du Canada et ceux du gouvernement roumain, pour discuter de l'achat d'un réacteur CANDU. Un fonctionnaire canadien a déclaré que ce dossier a débouqué de façon significative au cours des trois derniers mois, et que la Roumanie installera cinq CANDU, dont l'achat avait été négocié il y a plusieurs années, mais dont l'acquisition avait dû être reportée en raison d'un manque de liquidités. Le président Ceausescu a dit souhaiter, hier soir, que la collaboration entre son pays et le Canada, à ce chapitre, s'accroisse au cours des prochaines années.

DIONNE

SUITE DE LA PAGE A 1

ment, il a présidé la tapageuse enquête sur l'administration et les membres de la police de Trois-Rivières.

Le juge Dionne doit communiquer dès aujourd'hui avec les enquêteurs chargés du dossier. L'enquête sera publique. Il n'est pas question qu'elle

tombe sous le coup de la nouvelle loi des coroners qui n'est d'ailleurs pas promulguée.

La nouvelle loi 36 qui régira la Cour du coroner, prévoit que le huis clos pourra être décrété à la demande de l'une des parties.

D'autre part, M. Bédard a déclaré que l'enquête de la Commission de police sur cette affaire devrait se dérouler comme prévu à la fin du mois.

RCM : DesMarais déclare la guerre aux usagers des transports publics

■ Selon le président du Rassemblement des citoyens de Montréal, M. Jean Doré, l'opinion livrée hier par M. DesMarais est une véritable « déclaration de

DENIS MASSE

guerre contre l'usager du transport en commun ». Elle est à la fois « hypocrite et irresponsable » pour plusieurs raisons.

Le chef du parti d'opposition rappelle qu'une résolution adoptée au conseil de la CUM en décembre, prévoyait une étude de toutes les sources de financement possibles à faire par l'ensemble des élus. « Or, ce débat public qui n'a pas eu lieu, est encore à faire », souligne M. Doré.

Selon le RCM, la quote-part des usagers ne devrait en aucun cas dépasser 40 p. cent des coûts, à Montréal, compte tenu des revenus moyens des familles qui sont très inférieurs à ceux de Toronto ou d'Edmonton, par exemple.

Ainsi, le RCM défendra toujours une répartition des coûts à peu près étagée comme suit : 40 p. cent par les usagers, 50 p. cent par les gouvernements (soit 30 p. cent par Québec et 20 p. cent par les municipalités) et enfin 10 p. cent par les non-usagers qui bénéficient du transport en commun, tels les automobilistes et les établissements industriels et commerciaux.

« Ici, ajoute M. Doré, on a peut-être à tort acquis la conviction

que les coûts du transport en commun doivent être répartis entre trois seuls groupes, mais une analyse approfondie aurait peut-être révélé d'autres sources ».

D'abord, continue-t-il, il est faux de prétendre que les municipalités ont atteint un plafond infranchissable pour leur quote-part au transport en commun quand on sait que la Ville de Montréal déclare un surplus budgétaire de \$36 millions, que la CUM enregistre elle aussi un surplus de \$16 millions et que la récente loi de la réforme fiscale a considérablement allégé le fardeau fiscal des municipalités.

« Et que dire du surplus d'opération de l'ordre de \$12 millions

de la CTCUM qui a été redistribué aux municipalités ? » questionne-t-il.

« Il est faux de penser, fait ressortir M. Doré, que les municipalités sauveront de l'argent si l'on gèle leur quote-part à 15 p. cent. S'il s'ensuit une diminution de l'achalandage des transports collectifs, les municipalités auront à débours des sommes additionnelles qui se traduiront forcément par l'entretien de la voie publique, la voirie, l'ordonnance de la circulation, la dépollution, la qualité de l'environnement, etc. En définitive, ce que les municipalités sauveraient d'un côté, elles le dépenseraient dans d'autres secteurs ».

Les sinistrés du « week-end rouge » en manifestation chez les pompiers

■ Les sinistrés du « week-end rouge » de novembre 1974 ont manifesté hier devant le local de l'Association des pompiers de Montréal pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme la « mauvaise foi » de l'association et, égale-

JEAN-PAUL SOULIÉ

ment, celle de leurs procureurs de l'Aide juridique, desquels ils réclament des actions immédiates.

Depuis le refus de la Cour suprême, le 7 juin dernier, de renverser les jugements de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel en faveur de M. Léo Parent, un des sinistrés, les seules réclamations qui ont reçu une solution sont celles de moins de \$3 000. Même s'ils considèrent qu'ils ont gagné leur cause « sur

toute la ligne », les autres sinistrés n'ont même pas été approchés.

Les sinistrés étaient une trentaine, brandissant des pancartes, mais même dix ans après, le souvenir traumatisant du « week-end rouge » de novembre 1974 — grève des pompiers de Montréal, marquée par quinze énormes incendies qui ont fait rage toute une fin de semaine — avait amené sur les lieux des représentants de tous les médias écrits et électroniques de la métropole.

Mme Andrée Dufresne, porte-parole des sinistrés, a expliqué aux nombreux journalistes présents que les pompiers avaient approché tous ceux qui réclamaient moins de \$3 000 juste avant Noël. « Je connais une des sinistrée qui avait besoin de bot-

tes et qui a accepté l'offre de l'Association des pompiers de régler au tiers de sa demande parce qu'elle est pauvre, et aussi parce que le temps des Fêtes approchait ».

Sur 140 sinistrés, une quarantaine ont ainsi disparu de la liste des réclamants. Il en reste donc une centaine, dont les réclamations totaliseraient près de \$1 million.

« Pour ma part, dit Mme Dufresne, j'ai perdu un immeuble de six logements. J'étais assurée, mais pas assez pour une perte totale. Je réclame \$46 000 ». L'Association des pompiers ne semble pas vouloir entendre parler des intérêts courus en dix ans. Mais Mme Dufresne et plusieurs autres sinistrés affirment qu'ils y ont droit, et réclament leur dû.

« Nous voulons que notre avo-

cat, Me Normand Lord, prenne immédiatement action pour nous avoir des rencontres, a déclaré Mme Dufresne. Nous voulons le total de nos réclamations et les intérêts ». De plus, les sinistrés considèrent les requêtes présentées en Cour supérieure par les pompiers pour obtenir des précisions sur tous les dossiers, comme un moyen de retarder les règlements.

Du côté des pompiers, le secrétaire de l'association, M. André Bonnaire, précisait hier que les 40 cas de sinistrés réglés avant Noël l'avaient été pour un montant d'environ \$70 000. L'offre de l'association pour les autres serait une base de discussion à un tiers des réclamations. L'association a encouru déjà plus de \$500 000 de frais judiciaires pour se défendre.



Huitième meurtre

La police de la Communauté urbaine de Montréal détient un suspect en relation avec la découverte, hier soir, du cadavre d'un homme d'une vingtaine d'années à Saint-Léonard, au nord-est de Montréal. Selon les premières constatations, la victime aurait été poignardée dans un logement, puis transportée dans un terrain vague. La police a reçu en milieu de soirée un coup de téléphone anonyme l'avertissant de la présence d'un cadavre près du parc Couture. Une affaire de drogue serait à l'origine de ce meurtre, le huitième cette année sur le territoire de la CUM. Le corps de la victime a été transporté à l'Institut médico-légal où une autopsie sera pratiquée. L'identité du jeune homme n'a pas été révélée.

(photo Denis Courville, LA PRESSE)

La Quotidienne à trois chiffres 304 à quatre chiffres 5050 Tirage d'hier

LA MÉTÉO

DATE: Jeudi 2 février 1984

AUJOURD'HUI: Min.: -20 Max.: -6

NUAG, NEIGE EN

MATINÉE

DEMAIN: NEIGE PASSAGÈRE

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-16	-10	Néb., neige
Outaouais	-20	-6	Nuag., neige
Laurentides	-20	-6	Nuag., neige
Cantons de l'Est	-20	-6	Nuag., neige
Mauricie	-24	-10	Ens. nuageux
Québec	-23	-8	Ciel var.
Lac-Saint-Jean	-24	-12	Ens. nuageux
Rimouski	-24	-14	Nuag., neige
Gatineau	-24	-16	Nuag., neige
Bellefleur	-23	-16	Nuageux
Saguenay	-25	-16	Nuag., déga.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Vancouver	-1	7	
Edmonton	-3	4	
Regina	-10	3	
Winnipeg	-10	-1	
Toronto	-15	-9	
Montréal	-15	1	
Ottawa	-4	5	
Calgary	-9	3	
Saint-Jean	-3	3	

États-Unis

	Min.	Max.	Min.	Max.
Boston	-9	3	N.-Orléans	0 11
Buffalo	-17	-3	Pittsburgh	-11 -3
Chicago	-5	-2	S. Francisco	9 16
Miami	8	23	Washington	-7 3
New York	-9	12	Dallas	0 15

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.
Amsterdam	4	8	Madrid	4 12
Athènes	8	13	Moscou	-14 -9
Acapulco	21	32	Mexico	-19 -20
Berlin	-1	7	Oslo	0 1
Bruxelles	-1	7	Paris	5 8
Buenos Aires	17	29	Rome	4 11
Copenhague	1	2	Séoul	-7 2
Genève	1	6	Stockholm	0 1
Hong Kong	11	14	Tokyo	0 8
Le Caire	8	20	Trinidad	26 29
Lisbonne	11	16	Vienne	-1 0
Londres	1	9		

STATION DE MÉTRO VILLA-MARIA

Deux policiers blessés par un groupe de jeunes

■ Deux policiers de la Communauté urbaine de Montréal, Daniel Randall et Edgar Caissie, ont été blessés hier soir, dans la station de métro Villa-Maria, par un groupe de jeunes qui refusaient d'obtempérer aux ordres de circuler.

À leur arrivée sur les lieux, les policiers ont demandé une première fois aux cinq à six jeunes, qui flânaient à l'entrée du métro, de circuler et de quitter les lieux. Les policiers sont ensuite descendus sur les quais de la station de métro et, en remontant, ils ont de nouveau rencontré le groupe de jeunes.

Les deux agents leur ont alors demandé des pièces d'identification.

tion, ce qui a suscité la colère des jeunes. Deux d'entre eux ont attaqué les policiers. L'altercation a résulté en une fracture du nez pour l'agent Randall. Il a également subi, de même que son collègue Caissie, de multiples fractures aux doigts.

Entre-temps, ces deux jeunes avaient pris la fuite mais d'autres policiers, accourus sur les lieux pour venir en aide à leurs collègues, ont réussi à les capturer.

Ainsi, Paul Howe, 18 ans, et un jeune homme de 17 ans ont été arrêtés et conduits au poste de police. Ils seront accusés de méfaits publics, de voies de fait, d'assauts sur des policiers et de bris d'équipement de police.

Un Canadien dans l'espace dès le mois d'octobre

■ OTTAWA (PC) — Le Canada a accepté l'offre de la NASA de faire participer un astronaute canadien à une mission spatiale prévue pour le mois d'octobre 1984.

Il s'agit d'une mission qui s'ajoute à celles déjà prévues et qui doivent avoir lieu à la fin de 1985 et au début de 1986, a annoncé hier le ministre canadien des Sciences et de la Technologie, Donald Johnston.

La mission de six jours d'octobre 1984, la troisième de la navette Discovery, aura un équipage de cinq membres (quatre hommes et une femme). En plus d'un astronaute canadien, elle transportera le satellite Anik C-1 de Téléat Canada ainsi que l'expérience « cosmique spéciale » mise au point par deux étudiants canadiens du niveau secondaire.

nistre, d'accepter l'offre d'une mission supplémentaire et cette occasion d'envoyer un astronaute canadien dans l'espace aussi rapidement est importante pour la réussite des deux expériences; elle constitue une étape majeure dans le développement des compétences spatiales canadiennes.

L'astronaute canadien, dont le nom sera divulgué en mars, procédera à des essais exploratoires orbitaux en vue des expériences relatives au système de vision spatiale, inscrites au programme des deux autres missions.

Le membre de l'équipage et l'astronaute de réserve canadiens seront choisis parmi l'équipe de six candidats sélectionnés en décembre 83: Roberta Bondar, Marc Garneau, Steve McLean, Ken Money, Bob Thirsk et Bjarni Tryggvason.



On dit qu'il y a des poissons...

Il faisait un soleil magnifique hier. Une journée idéale pour aller faire de la pêche sur la glace. À condition, évidemment, que les petits poissons du lac des Régates mordent! Qu'à cela ne tienne, des élèves de la polyvalente Georges-Vanier ont profité du programme d'animation scolaire pour s'initier à la pêche sur glace. «Moi, j'aime ça la pêche sur glace — et la pêche tout court — précisait Mario Rollin, étudiant en secondaire II, en appâtant son hameçon de foie. Je vais d'ailleurs pêcher chez mon oncle au lac Bois-Franc, à Ottawa. J'ai pour à peu près \$200 d'équipement de pêche chez moi.» Quelques jeunes filles, préparant leur matériel, s'amusaient ferme à cette initiation de pêche sur glace. Mais y avait-il des poissons? Le coordonnateur des programmes scolaires à la Fête des Neiges l'en assurait: il y avait de la perchaude, de la lotte et de la truite arc-en-ciel. Il fallait s'armer de patience. «Il y a également nous comme poissons», relevait Isabelle Lafrenière.

photo Robert Nadon, LA PRESSE



La carrière de l'est de Montréal dont la société Francon entend reprendre l'exploitation.

photos J.-Y. Letourneau, LA PRESSE

SI LA CUM ET LES CITOYENS DU SECTEUR LE VEULENT BIEN Francon reprendra l'exploitation de sa carrière de l'est de Montréal

■ La société Francon veut remettre en exploitation, à compter de décembre prochain, sa carrière de l'est de Montréal, qui est située au nord de la rue Sherbrooke, juste à l'ouest des raffineries.

«C'est le seul endroit de l'île de Montréal où il reste de la pierre de qualité en abondance, facile d'accès, donc de prix raisonnable», a affirmé hier le président-directeur général de l'entreprise, Bernard Ciccone.

JACQUES BENOIT

À cette date, sa carrière de Ville Saint-Michel aura été épuisée, ce qui explique le projet de remise en exploitation de celle de l'est.

Selon ses projets, Francon, une filiale de Canforge, en extraîtrait, par année, deux millions de tonnes d'agregats (pierrailles, sable, gravier)... si la CUM le veut bien et si les habitants du secteur ne s'y opposent pas trop rudement.

Deux obstacles, comme l'a expliqué hier en substance le pdg de Francon, se dressent en effet devant l'entreprise.

D'abord la mise en marche par la CUM, à l'automne, de la procédure d'expropriation, par laquelle celle-ci s'est réservée la possibilité d'acquérir la carrière pour une période de 24 mois.

La CUM, selon Bernard Ciccone, voudrait l'utiliser soit comme site d'enfouissement des cendres de son usine d'épuration des eaux de Rivière-des-Prairies, soit pour l'enfouissement de déchets ou leur recyclage (par exemple, on les brûle afin de produire de la vapeur qui est vendue à des entreprises).



Roland Caron: ce n'est pas bon pour les maisons...

Le deuxième obstacle est la «résistance de citoyens des environs» aux projets de Francon.

Mais, a-t-il soutenu, «les citoyens doivent bien comprendre qu'ils font face à un choix: un dépôt potentiel ou une carrière».

En fait, la résistance n'est pas si vive, a-t-il ajouté, comme le démontre, aux dires de l'entreprise, un sondage effectué en décembre auprès de 301 riverains des quelque 10 000 vivant près de la grande carrière. «Une forte majorité des citoyens (77 p. cent) est favorable au projet d'exploitation de Francon.»

La responsable du sondage, Jo Anne Labrecque, de la firme Secor, a toutefois précisé, plus tard, que la proportion de per-



Bernard Ciccone, pdg de Francon: le seul endroit de l'île...

sonnes favorables était au départ de 30 p. cent, puis augmenté de 47 p. cent quand on souligne aux opposants que la remise en exploitation de la carrière se ferait sans dégradation de l'environnement et permettrait le maintien de 250 emplois.

Un autre son de cloche

Les riverains interrogés, tous rue Gonthier, qui est la rue la plus rapprochée de la carrière, font entendre un autre son de cloche. Ils sont unanimement contre le projet de ouvrir la carrière, qui fut partiellement exploitée l'été dernier et dont on tira alors 300 000 tonnes d'agregats.

«L'été dernier, ils n'avaient même pas le nombre de camions qu'ils auraient. À chaque explosion, ça vibrerait, ce n'est pas bon pour les maisons», di-



Joao Roque: bien sûr que je préfère que ça reste fermé!

sait hier après-midi Roland Caron, du 3251 rue Gonthier.

Joao Roque, du 3241: «Cet été, ça nous dérangeait pas mal: le bruit des camions, la pollution de l'air. Bien sûr que je préfère que ça reste fermé! S'ils rouvrent la carrière, les gens vont être obligés de déménager.»

Nicole Lebel-Bérubé, du 3211, est au nombre de ceux qui ont mis sur pied un comité de citoyens s'opposant au projet. «C'est bien platte ce qui nous arrive. On tient à notre maison. J'ai été élevée dans l'est.»

Louise et Michel Beauséjour habitent à deux pas, au 3201: «Quand ça dynamitait, on l'entendait, ça vibrerait. On était assis à la table et on sautait.» Et lui: «On n'est pas du tout favorable à la réouverture.»

Deux juges siégeront demain «sur» la frontière entre le Québec et le Vermont

■ Un précédent va avoir lieu, demain dans la matinée, alors que deux juges, l'un américain, l'autre canadien, vont siéger nulle part ailleurs que «sur» la ligne imaginaire qui sépare le Québec de l'État du Vermont.

LÉOPOLD LIZOTTE

Alors qu'un magistrat venu de Burlington se tiendra à la limite même de la localité de Derby Line, du côté des États-Unis, le juge Gabriel Lassonde, de Sherbrooke, lui fera face à la limite analogue de la petite ville québécoise de Rock Island.

En raison des présentes conditions climatiques, les deux juges ne seront toutefois pas tenus de procéder à leur tâche dans la neige et sous le froid. Ils seront assis des côtés opposés d'une table, dans un immeuble bien connu qui chevauche effectivement cette ligne de démarcation entre les deux pays depuis quelques décennies, soit l'Haskel House, qui abrite à la fois une bibliothèque fort accueillante et une réplique, évidemment miniature, de la salle principale du Boston Metropolitan Opera.

Le juge américain procédera alors à l'audition, en commission rogatoire, d'un groupe de témoins canadiens sur les activités d'un certain Clément Daigneault, soupçonné d'avoir fait entrer illégalement un certain nombre de ressortissants étrangers aux États-Unis.

On voudrait notamment ame-

ner ces témoins à l'identifier, pour les fins d'un procès à venir. Mais il appert que si on le conduisait en territoire québécois, la justice du pays voisin perdrait automatiquement la juridiction qu'elle détient présentement sur sa personne.

Pendant tout le temps de l'instruction, donc, Daigneault sera gardé dans la partie américaine du Haskel House, cependant que les témoins d'ici, eux, n'auront pas à quitter le pays pour pointer du doigt l'accusé, s'ils en con-

viennent, de l'autre côté de la table... et de la frontière.

Quant au juge Lassonde, sa présence sur les lieux est prévue par la loi qui régit de semblables instructions, afin que soient protégés les droits des ressortissants canadiens qui seront alors interrogés par le juge américain. La même procédure est d'ailleurs suivie lorsque des commissions rogatoires canadiennes vont en pays étranger.

On ignore par ailleurs si le contenu de cette audience internatio-

nale sera dévoilé immédiatement, les délibérations de telles expéditions judiciaires n'étant généralement rendues publiques qu'au moment où le commissaire rogateur, de retour dans sa cour, décide d'accepter effectivement la preuve recueillie... à l'étranger.

Dans ce cas-ci, il y a toutefois une nuance puisque le magistrat du pays voisin ne quittera pas le territoire américain, ne fût-ce que d'un centimètre.

Même sous hypnose, Véronique a oublié le visage de son ravisseur

■ En dépit d'une deuxième séance d'hypnose qui a eu lieu mardi, les policiers disposent toujours de très peu d'indices quant à l'identité du ravisseur de la petite Véronique Rocheleau. Après une semaine, nombreuses sont les personnes qui se demandent si l'individu répètera, ou non, son triste scénario.

Les enquêteurs, qui ont interrogé l'enfant pendant plusieurs heures, sont incapables de tracer un nouveau portrait-robot du kidnappeur. Véronique Rocheleau semble avoir complètement effacé de sa mémoire le visage de l'individu qui, il y a neuf jours, l'avait enlevée à sa sortie de l'école.

Pourtant, selon le père de Véronique, Dominique Rocheleau, qui a assisté aux séances d'hypnose, les policiers ont vraiment tenté l'impossible pour rafraîchir la mémoire de la fillette. Ils lui ont montré diverses photographies de suspects déjà appréhendés relativement à des affaires similaires; ils ont même demandé à Véronique de faire une sorte de casse-tête à l'aide de moustaches, de paires d'yeux, etc., qui aurait pu au moins donner une idée de la description du suspect.

M. Rocheleau a expliqué que les deux séances d'hypnose se sont déroulées dans une salle d'interrogatoire «ordinaire» du poste de police, en présence des

parents, de l'enquêteur responsable du dossier et du spécialiste, le sergent-détective Gilbert Dorion. Assise, Véronique se détend et fixe le policier qui l'interroge à voix basse.

«Je pense que les policiers font tous les efforts pour retrouver le ravisseur mais c'est comme chercher une aiguille dans une botte de foin», a déclaré M. Rocheleau.

Dans les cas de ce genre, les enquêteurs doivent surtout se fier à leur flair; ils concentrent actuellement leurs recherches dans le quartier où Véronique a été emprisonnée pendant deux jours, dans un édifice désaffecté de la rue Laurier.

**SALON DE
L'ÉPARGNE-
PLACEMENTS**

LISEZ LE GUIDE OFFICIEL
DU SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS
DANS LA PRESSE DU SAMEDI 4 FÉVRIER 1984

la presse

100 ans

SECTEUR PUBLIC

Les syndicats proposeraient à Québec de négocier les salaires jusqu'en 1987

■ QUÉBEC — Le Front commun des employés du secteur public où sont représentées les trois grandes centrales syndicales CEQ-CSN-FTQ proposerait au gouvernement de négocier les salaires des trois prochaines années, de 1985 à 1987 inclusivement, en échange d'une mise en veilleuse de la réforme du régime de négociations.

Selon un porte-parole de la CEQ, Mme Hélène Gilbert, cette

proposition qui émane de la FTQ aurait été présentée aux représentants des centrales lors d'une récente rencontre fin janvier. Elle fait l'objet d'échanges et de discussions dans chacune des centrales et pourrait être entérinée lors d'une rencontre inter-centrale prévue pour le 9 février prochain.

La proposition prévoit que les représentants des trois centrales acceptent de siéger au comité pa-

ritaire sur la politique de rémunération mais à une autre table que les syndicats indépendants (fonctionnaires, infirmières, etc) et essaient de s'entendre avec les représentants patronaux sur une politique salariale non seulement pour l'année 1985 mais pour les deux autres années ultérieures.

CLAUDE-V. MARSOLAI
de notre bureau de Québec

En contrepartie, les centrales syndicales demanderaient au gouvernement de surseoir à sa volonté de réformer le régime de négociations dans le secteur public dès cette année comme le souhaite vivement le ministre Yves Bérubé. En ayant déblayé de la scène la question salariale, on pourrait mieux envisager sereinement l'avenir du régime de négociation.

Depuis six mois, le ministre Bérubé a tenté en vain d'amener les centrales à siéger au comité paritaire sur la politique de rémunération pour l'année 1985. Celles-ci ont jusqu'à présent refusé parce qu'elles se voyaient offrir une place minoritaire au

sein du comité et estimaient que son mandat était trop étendu.

Or, dans une entrevue récente, le ministre se disait disposé à ce que les discussions du comité ne portent que sur les grands principes d'une rémunération. « Si on parvient à s'entendre au comité, chacun des groupes pourra les soumettre à ses instances pour consultation. Si une partie les rejette, on parlera d'échec. Dans le cas où toutes les parties l'entérinent, j'envisagerais une négociation de type traditionnel ou modifiée ce qui allégerait considérablement le climat ».

Hier, un porte-parole du ministre, Laurent Hémond, signalait ne pas avoir entendu parler de la proposition des centrales en gestation. Il rappelle que l'intention du gouvernement est d'en arriver à diminuer les tensions et s'interroge à savoir si la proposition des centrales ne va pas mener à un affrontement avant terme.

Quatre hypothèses

Lors d'un colloque sur l'avenir des négociations dans le secteur public l'automne dernier, le coordonnateur de la FTQ à la dernière ronde des négociations, M. Réal Lafontaine, envisageait

pour l'avenir quatre hypothèses différentes.

— Le match revanche des centrales syndicales qui pourraient présenter une demande de \$3 milliards afin d'effacer les récupérations de la dernière ronde mais en contrepartie une nouvelle occasion pour le gouvernement de frapper encore plus durement sur les salaires du public.

— Une approche traditionnelle sans changement de régime épousant le même style que les rondes précédentes. Selon lui, une telle approche semble improbable puisque tout le monde dénonce ce mode de négociation.

— La négociation au sein de divers comités de travail qui pourrait être envisagée comme un embryon de discussions permanentes. Ce serait, disait-il, une occasion rêvée pour le gouvernement d'amener une ouverture d'esprit qu'il n'a pas eue pendant la dernière ronde et coïncider avec un changement de mentalité.

— Enfin, la réforme du régime proprement dit qu'il ne voit pas autrement que par celle du code du travail facilitant l'accès à la syndicalisation.

Le Québec a besoin d'une nouvelle génération d'entrepreneurs (Biron)

■ QUÉBEC (PC) — Le Québec doit se doter rapidement d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, estime le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Rodrigue Biron.

Selon lui, l'intégration des jeunes diplômés dans l'entreprise va changer radicalement, dans une dizaine d'années, le portrait-type de l'entrepreneur qui est devenu, dit-il, trop conservateur et pas assez audacieux parce que trop vieux et trop « fessier ».

Il en résulte, a-t-il dit, que des entreprises périssent parce qu'elles plafonnent. C'est surtout le lot des entreprises familiales, traditionnelles.

Aux étudiants en sciences de l'administration de l'université Laval à qui il s'adressait hier, M. Biron a déclaré qu'il leur appartient de renverser la vapeur et de former le nouvel establishment d'entreprise.

« Ce ne sera pas facile de vous

imposer auprès des dirigeants actuels, les a-t-il avertis, mais une prochaine vague va sûrement commencer à faire évoluer l'actuel style de gestion traditionnel ».

M. Biron voulait, par ce message, vendre son tout nouveau produit de relance, intitulé « Bourses d'affaires », conçu pour permettre aux diplômés d'aller « en affaires » dans une nouvelle entreprise ou dans une entreprise déjà existante.

En vertu de ce programme, un diplômé universitaire ou collégial peut obtenir une garantie de prêt de \$25 000, valable pour cinq ans.

Ce prêt sera consenti par une institution financière et le gouvernement assumera la totalité des frais d'intérêt de cet emprunt pour la première année, puis la moitié de ces frais pendant les deux années subséquentes.

Cette aide financière permettra au diplômé de démarrer une

nouvelle entreprise ou de devenir partenaire dans une entreprise en activité en achetant du capital-action.

Pour être admissibles, les projets devront se situer dans les secteurs suivants :

— tous les secteurs de la fabrication ;

— les activités du secteur primaire reliées à l'aménagement des ressources ;

— la protection de l'environnement et la récupération ;

— les services d'informatique ;

— les projets touristiques dans les domaines autres que la restauration ;

— les projets reliés à la production industrielle de biens d'artisanat ;

— les services commerciaux de design et de création dans le domaine des biens manufacturés ;

— le commerce en gros de produits fabriqués au Québec ;

— les services d'exportation.

CHOIX DES DÉLÉGUÉS

Le PLC revise ses règles

■ OTTAWA (PC) — Fouettés par le risque d'une campagne prochaine au leadership de leur parti, les stratèges libéraux viennent de passer en seconde vitesse et procèdent actuellement à une révision de leurs règles sur le choix des délégués pour un congrès national.

Tout en se défendant bien d'être obsédé par l'urgence de se préparer pour un congrès à la direction, l'exécutif du Parti

DENIS LESSARD

libéral, réuni à Ottawa il y a quelques jours, a décidé de normaliser dans l'ensemble du pays les critères de sélection des délégués pour un congrès libéral.

L'instance nationale du PLC entend suggérer des « normes générales » aux organisations provinciales, des discussions sont déjà en cours et une série de suggestions seront formulées lors de la prochaine rencontre de l'exécutif libéral à la fin d'avril, a fait savoir hier la directrice nationale du parti à Ottawa, Mlle Danièle Dansereau.

Refusant de lier ces décisions à l'imminence d'une démission de M. Trudeau, Mlle Dansereau a fait valoir que ce travail aurait été de toute façon nécessaire pour le congrès biennal du parti, à la fin de l'année.

Peur des « slates »

« Avec tout ce qu'on entend, on serait bien fou de ne pas se préparer à toutes les éventualités », a cependant lancé un autre organisateur sous le couvert de l'anonymat.

Les libéraux craignent par-dessus tout que la faiblesse de leur parti dans certaines régions, conjuguée à des normes trop vagues quant au choix des délégués, laisse prise à des pratiques douteuses lors d'éventuelles campagnes au leadership, similaires à celles survenues dans certains comités du Québec quand les conservateurs ont, l'an dernier, choisi leur nouveau chef.

« On a toujours peur des « slates », tout ce qu'on veut c'est réduire le nombre de cas où cela peut arriver », a reconnu en entrevue Me Jerry Robinson, coprésident du comité juridique du PLC, rejoint à son bureau de Vancouver.

En fin de semaine dernière, le comité juridique a reçu comme mandat de proposer des normes générales quant au choix des délégués, qui pourraient s'appliquer lorsque les constitutions des instances provinciales du PLC ne se montrent pas suffisamment explicites à ce sujet.

Selon la province

Dans plusieurs provinces, les directives pour choisir les militants libéraux pour un congrès national diffèrent. Au Québec par exemple, il suffit d'être membre du PLC pour avoir accès à l'assemblée de choix des délégués, tandis qu'au Nouveau-Brunswick, ceux qui choisissent les délégués doivent d'abord être élus par les militants regroupés par polls.

Ces règles sont peu contestées lors des congrès de routine du PLC à tous les deux ans, mais leur imprécision pourrait provoquer des échauffourées entre les partisans gonflés à bloc d'adversaires au leadership.

« Cela va nous aider à savoir ce que l'on veut d'avoir vu les problèmes des conservateurs », de lancer M. Robinson.

Bien que soucieux de ne pas laisser prise à des excès, les stratèges libéraux qui ont à fixer les normes sont face à un choix déchirant. D'une part ils sont tentés par des règles très souples qui permettraient à tout le monde de s'improviser militant libéral, avec les problèmes que cela comporte. Par ailleurs, ils ne tiennent pas à fermer les portes du parti, par des règles rigides, pour pouvoir compter sur l'injection de membres qu'amène toujours un congrès à la direction.

Remplir le bar

« Il ne faut pas que cela soit trop serré pour décourager les gens, d'avoir une carte du parti depuis deux, trois ou cinq jours me semble suffisant », a dit M. Robinson. « Il ne faut pas ouvrir les portes simplement pour remplir le bar, mais il ne faudrait pas non plus empêcher des gens de se joindre au parti », a-t-il renchérit.

Chez les Tories, le congrès de juin dernier avait fait naître au Québec des « conservateurs instantanés ». Recrutés à \$10 la tête par les organisations des différents candidats, leur présence a un moment jeté le crédit sur l'ensemble de la course. La campagne avait cependant permis la vente spontanée de 38 000 cartes de membres pour le PC dans une province où il était pratiquement absent, et depuis juin dernier les conservateurs soutiennent que 12 000 nouveaux membres ont rallié les rangs de leur parti.

EN BRIEF

Minorités francophones

■ La Fédération des francophones hors Québec trouve inacceptable que le projet de réforme du Sénat qui a été rendu public mardi ne propose rien qui assure la représentativité des minorités francophones dans un Sénat qui se donne justement pour mission de les protéger. « Ce projet de réforme du Sénat ignore complètement les communautés francophones hors Québec et ne garantissant pas le mode d'élection des sénateurs des mécanismes qui assureraient une représentation des communautés francophones hors Québec au Sénat », soutient le président de la FFHQ, M. Léo LeTourneau.

Droits scolaires

■ Le Secrétaire d'État, Serge Joyal, trouverait « très utile » que le gouvernement fédéral clarifie sa position sur les droits scolaires des francophones en soumettant des notes supplémentaires à la Cour d'appel de l'Ontario. M. Joyal a d'ailleurs transmis un dossier à ce sujet à son collègue de la Justice, Mark MacGuigan, qui doit l'étudier au cours des prochains jours et qui, entre-temps, se refuse à tout commentaire.

Vie privée

■ Le secret entourant la maladie dont souffre le gouverneur général désigné, Mme Jeanne Sauvé, est tel que même sa secrétaire de presse et le directeur des relations publiques de l'Hôpital général d'Ottawa ne connaissent pas exactement la nature de son mal. La secrétaire de presse de Mme Sauvé, Marie Binder, a dit qu'elle croit que l'état de la patiente est stable. « Même les administrateurs de l'hôpital ne connaissent pas son état de santé. Elle veut que cela demeure privé et c'est son droit ».

Coupures de presse

■ Tout comme le font les libéraux, les péquistes collectionnent eux aussi les coupures de presse susceptibles d'embarrasser l'adversaire. Telle a été la réaction générale des ministres du gouvernement qui acceptaient hier de réagir à un commentaire paru dans un quotidien. Selon ce journal, les péquistes se livrent à une « opération pelletage de boue » en recueillant et colligeant des anciennes déclarations du chef libéral Robert Bourassa. Le ministre Yves Bérubé trouve qu'il est « tout à fait normal » de garder des coupures de journaux concernant Robert Bourassa « afin de rappeler aux gens qu'il dit des faussetés et qu'il se trompe carrément ».

Surenchère

■ Le gouvernement du Québec n'embarquera pas dans la surenchère de ceux qui veulent se porter acquéreur des actifs de Pêcheurs unis, a averti hier le ministre québécois responsable des pêches maritimes, M. Jean Garon. S'adressant aux journalistes qui l'attendaient à son entrée au conseil des ministres, M. Garon a soutenu qu'Ottawa menait « une campagne de diversion » en tentant de susciter « une surenchère » autour de l'acquisition de la coopérative des Pêcheurs unis, qui a fait faillite récemment.

le ROI DE LA RADIO

2 MAGASINS ENTREPÔTS

MONTRÉAL 760 E. ST-ZOTIQUE **LAVAL** 48 boul. des LAURENTIDES

TECHNICIEN À VOTRE SERVICE

116402 Canada Inc.

15 ANS D'EXPERIENCE

T.V. COULEUR

14" COULEUR ZENITH **\$367**

20" COULEUR ZENITH **\$447**

157 CANAUX ZENITH

26" couleur avec télécommande **\$797**

VIDÉO

TDK cassette T-120 **3/\$39**

QUANTITÉ LIMITÉE **459**

Quasar

GARANTISSONS MEILLEUR PRIX

Si vous trouvez meilleur marché ailleurs on vous rembourse la différence

MINI-CHAÎNE

fm et magnétophone
cassette stéréo
haut-parleurs détachables
Indicateur DEL
fonctionnement ac / dc
Garantie complète 1 an

SUPER DEAL \$125

Technics **GARRARD • C.E.C.**

MAGNÉTOPHONE À CASSETTE

Mémoire • Dolby
Métal • Affichage LED

125

HAUT-PARLEURS «LIQUIDATION»

Haut-parleurs de 15"
1 tweeter • 2 midrange
1 contrôle de fréquence
150 watts la pr.

\$99 ch.

SYSTÈME DE SON NIKKO

60 WATTS

«AUDIO» SUPER QUALITÉ PRIX SPÉCIAL

385.

L'ensemble complet

GARANTIE COMPLÈTE DU MFG

SELECT NIKKO

110 WATTS

\$590

L'ensemble complet

Recepteur stéréo am / fm, puissance de 110 watts total
Table tournante magnétique
2 haut-parleurs de qualité

RADIO D'AUTO

Haut-parleur **\$990**

ÉGALISATEUR 7 BANDES 200 WATTS **\$4890**

AM / FM Stéréo / cassette **\$3890**

INSTALLATION DISPONIBLE

AM / FM / STEREO avec cassette et égalisateur — 5 bandes **\$75**

PIONEER CONCORD

Certains modèles peuvent être démo ou discontinués avec ou sans garantie. Valable 2 jours ou jusqu'à épuisement des stocks. Les photos peuvent différer des modèles en vente.



Brian Mulroney

Téléphoto UPC

POUR ENQUÊTER
SUR REVENU CANADA

Mulroney réclame la création d'un comité spécial

■ OTTAWA — Le chef de l'opposition officielle à la Chambre des Communes, Brian Mulroney, a demandé la création d'un comité parlementaire spécial regroupant les trois partis fédéraux pour enquêter sur toutes les irrégularités commises par Revenu Canada, irrégularités dont ont fait abondamment état depuis deux mois les conservateurs et les médias.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Cette demande a été immédiatement rejetée par le ministre responsable, Pierre Bussières, qui a répondu qu'il avait engagé une firme de Toronto, Woods Gordon, pour étudier la façon d'améliorer les relations de Revenu Canada avec les contribuables canadiens.

M. Mulroney a accusé le ministre et le gouvernement de « dissimuler la vérité » car l'étude ne sera pas rendue publique avant fort longtemps.

Le chef conservateur soutient également que si le fisc fédéral se montre exigeant ces temps-ci envers les contribuables c'est parce que le gouvernement cherche par tous les moyens imaginables à réduire son important déficit de \$31 milliards.

Revenu Canada poursuit donc inlassablement les contribuables, selon M. Mulroney.

À la sortie des Communes, M. Bussières a déclaré aux journalistes que le responsable de l'étude prévoyait prendre un an avant de compléter son rapport final. L'opposition croit que le

gouvernement cherche tout simplement à noyer le poisson en reportant l'échéance si loin.

Il y a de fortes chances que des élections aient lieu avant cette date et qu'un tout autre autre gouvernement soit choisi.

M. Bussières répond que certaines parties de l'enquête sur Revenu Canada pourront être connues avant cette échéance. Il ne juge pas très sérieuses les accusations du leader de l'opposition sur les agissements de Revenu Canada en rapport avec l'ampleur du déficit.

Depuis plusieurs semaines, les conservateurs ont soulevé plusieurs cas de harcèlement de la part du fisc fédéral envers les contribuables.

De plus, ils ont mis en évidence le fait que dans certains bureaux de ce ministère, dont ceux de Kitchener, Toronto et Calgary, les vérificateurs d'impôt avaient été obligés, à un certain moment, de respecter des quotas de production basés sur des montants précis d'argent qu'ils devaient recueillir.

Fondées ou non, les accusations des conservateurs permettent à ce parti de marquer des points sur le plan politique puisque les journaux, anglophones surtout, ont attaché le grelot depuis le début dans cette affaire, qui remonte à décembre dernier.

Il ne se passe pas une journée depuis, à la Chambre des Communes, sans que le ministre Bussières soit bombardé de plusieurs questions et il est constamment sur la sellette.

Une nouvelle lettre de Mulroney contredit les allégations de Lalonde

■ OTTAWA (PC) — Le chef de l'opposition, M. Brian Mulroney, a écrit à l'ancien ministre des Finances, Allan MacEachen, à la fin de l'année 1981, pour lui recommander de corriger le système d'impôt sur le revenu des particuliers pour éviter les abus de la part des Canadiens bien nantis.

Cette lettre, qui a été rendue publique hier par le bureau du chef de l'opposition, n'avait pas été incluse dans la correspondance de M. Mulroney qui a été rendue publique, la semaine dernière, par le ministre des Finances, M. Marc Lalonde.

M. Lalonde a accusé M. Mulroney d'avoir cherché à obtenir des avantages fiscaux pour les riches à l'époque où il était président de The Iron Ore Co. of Canada, un poste qu'il a occupé pendant six ans avant de démissionner pour se lancer dans l'arène politique.

Cependant, dans une lettre à M. MacEachen en date du 30 novembre 1981, M. Mulroney dit

qu'il faut mettre un terme aux abus commis par les Canadiens touchant des revenus élevés.

« Je partage certainement votre opinion au sujet de la nécessité d'une plus grande équité dans le système d'impôt », dit la lettre d'environ 250 mots écrite sur papier à lettre portant l'entête de l'Iron Ore.

« Il est clairement prouvé que quelques milliers de Canadiens touchant des revenus supérieurs à la moyenne abusent du système fiscal et je partage votre étonnement à cet égard. Il serait certainement très approprié de prendre des dispositions pour remédier à cet état de choses. »

Dans cette lettre écrite au lendemain de la présentation du budget du 12 novembre 1981, M. Mulroney recommandait également à M. MacEachen de reconsidérer le projet d'imposer une taxe rétroactive aux allocations de séparation versées aux em-

ployés de l'Iron Ore lors de la fermeture du complexe sidérurgique de Sept-Îles.

Des explications

Margaret Nevin, secrétaire de presse de M. Lalonde, a expliqué que cette dernière lettre n'a pas été incluse dans le paquet parce que le ministre des Finances, après avoir examiné le dossier, n'a remis au ministre que ce qu'on croyait être pertinent à la requête du patron.

« Quand le ministre a réclamé une copie de la lettre (pour prouver ses allégations), les fonctionnaires se sont remis à la tâche et ont vérifié toute la correspondance ayant trait aux allocations de séparation », a expliqué Margaret Nevin.

« Ce que les fonctionnaires ont remis au ministre était ce qu'ils croyaient être pertinent à la question débattue. »

Bien que les accusations de M. Lalonde n'ont pas été corroborées d'aucune façon par la

correspondance déposée aux Communes, le ministre n'a rien modifié à son accusation initiale voulant que M. Mulroney ait déjà essayé d'obtenir des avantages fiscaux pour les riches.

M. Lalonde a offert ses excuses au chef de l'opposition cette semaine, mais uniquement pour dire que la correspondance de M. Mulroney confirmerait ses accusations.

Le ministre des Finances a donc pris pour acquis que les présentations formulées par M. Mulroney en faveur des riches ont été faites verbalement lors d'un tête-à-tête que le président de l'Iron Ore avait eu au début de 1983 avec le sous-ministre des Finances, M. Marshall (Mickey) Cohen.

Or, ce dernier n'a pas jugé bon de retourner les appels téléphoniques que les journalistes ont fait à son bureau pour obtenir sa propre version des faits.

D'ÉCOULEMENT VENTE D'ÉCOULEMENT



Atari 2600 VCS

Jeu vidéo au bruitage très réaliste avec pointage sur l'écran, graphismes couleur & choix d'épreuves. Une vaste gamme de cartouches de jeux est disponible pour plaire à tous les goûts!

GRC: Kaplan admet que des mesures disciplinaires ont été prises

■ OTTAWA (PC) — Des mesures disciplinaires ont été prises contre certains agents de la Gendarmerie royale du Canada, à la suite des recommandations du rapport McDonald.

C'est ce qu'a admis pour la première fois, hier, le Solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan.

« Le commissaire (de la GRC) a pris des mesures disciplinaires à la suite des recommandations de la Commission McDonald », a affirmé M. Kaplan à sa sortie des Communes.

Le ministre s'est, cependant, refusé à donner des précisions

quant au nombre d'agents ou aux types de mesures disciplinaires prises par les autorités de la Gendarmerie.

Mais ces affirmations de M. Kaplan contredisent directement un document publié en août dernier par le ministère de la Justice.

Ce document précisait que le commissaire de la GRC Robert Simmonds avait décidé qu'il ne serait pas approprié de prendre quelque mesure disciplinaire que ce soit contre les agents dont les noms étaient mentionnés dans le rapport McDonald en rapport avec des activités illégales ou douteuses.

M. Simmonds avait pris cette décision après avoir reçu un avis juridique de la part d'anciens juges, à la suggestion du ministère de la Justice.

Cet avis affirmait que le rapport de la Commission McDonald — qui avait enquêté sur les activités illégales de la GRC — suggérerait que des mesures disciplinaires soient prises contre 12 membres de la GRC.

Huit de ceux-ci n'étaient cependant plus à l'emploi de la GRC et ne pouvaient donc plus être soumis à des mesures disciplinaires qui, dans la Gendarmerie, peuvent aller d'un simple avertissement au congédiement.

CENTRE DE SERVICE SPIRALE

RÉPARATION — MISE AU POINT
— ENTRETIEN DE MICRO-ORDINATEURS — MONITEURS — LECTEURS DE DISQUES — CARTES D'INTERFACES ET ACCESSOIRES DIVERS



SPIRALE SERVICE
1470 PEEL #101
MONTRÉAL, QUÉBEC
842-4810

88

88

cartouche
Combat
en prime!

ATARI

Voici quelques-uns des nouveaux jeux disponibles:
Circus, Video Pinball, Space Invaders, Missile Command, Asteroids, Phoenix, Star Raiders & plusieurs autres!

1088



Miracle Mart

CENTRE de la PHOTO

EN VENTE DANS TOUS LES MAGASINS MIRACLE MART.

Le téléthon
de la paralysie
cérébrale

Ne manquez pas,
les 4 et 5 février prochains, le
TÉLÉTHON
DE LA PARALYSIE CÉRÉBRALE
sur les ondes de
RADIO-QUÉBEC

Radio
Québec



La Caisse de dépôt est mal comprise

Depuis sa création, la Caisse de dépôt et placement du Québec a été un sujet de controverse. Son rôle a souvent été mal perçu et on la soupçonne volontiers d'intentions plus ou moins avouables. Cette image ressort très nettement d'une étude de l'Institut C. D. Howe qui souligne que les chefs d'entreprise estiment que la Caisse n'est pas suffisamment indépendante du gouvernement du Québec et que ses investissements peuvent constituer un pas vers une nationalisation en douceur.

Quelle soit justifiée ou non, une telle appréciation ne peut que nuire à la Caisse dans l'exercice de son mandat. Ce sont notamment de tels sentiments qui appuyaient le défunt projet de loi S-31 qui aurait limité la participation des provinces aux entreprises de transport interprovinciales, une loi clairement dirigée contre une participation accrue de la Caisse au Canadien Pacifique.

Comment dissiper un tel malaise au sujet d'une institution qui a une telle importance dans la sécurité financière des Québécois? M. Michel Bélanger, président du conseil de la Banque Nationale du Canada, fait une suggestion qui pourrait clarifier la position de la Caisse et rassurer le public quant à ses activités.

Dans sa contribution à l'étude de l'Institut Howe, M. Bélanger souligne que la Caisse de dépôt est un établissement public mais qu'elle n'est pas le gouvernement. Or, il constate que la Caisse n'a pas réussi à faire percevoir cette distinction au public. «Je pense», écrit-il, «qu'il est important que la Caisse, à titre d'établissement public, puisse marquer à la fois son indépendance envers le gouvernement et sa dépendance envers la collectivité publique, en ayant l'obligation de faire rapport pour des fins de discussion devant une instance parlementaire.»

Une commission parlementaire serait sans doute la plus apte à exercer un contrôle au nom des déposants de la Caisse, étant donné son universalité. Elle pourrait l'interroger quant à sa politique de placement et quant aux critères qu'elle utilise dans l'évaluation de sa gestion. Un tel échange offrirait à la Caisse l'occasion de se distinguer de la politique du gouvernement, si elle le jugeait nécessaire, et de lever l'ambiguïté quant à ses rapports avec le ministère des Finances.

L'étude de l'Institut Howe montre clairement que des experts qui se penchent sur la Caisse de dépôt n'arrivent pas à des conclusions précises quant à sa gestion et sa politique de placement. Ils n'ont pas de reproches à lui faire, mais ils ont tous des critiques et des interrogations. Il serait notamment intéressant de connaître le fond de la pensée de la Caisse de dépôt quant à la part de ses actifs qui devraient être placés dans des obligations du Québec, ou le rôle des mandataires de la Caisse dans les conseils d'administration.

Il serait normal qu'une commission parlementaire puisse poser de telles questions au nom des déposants de la Caisse. Il serait aussi utile que le reste du Canada ait ainsi l'occasion de se faire une opinion mieux éclairée sur la Caisse et ses activités, notamment en ce qui concerne son «socialisme rampant».

Il ne faudrait cependant pas qu'un contrôle parlementaire sur la Caisse de dépôt mène à de longs débats au sujet de sa gestion. Une fois que sa position est clairement établie, elle devrait suivre les conseils de M. Bélanger et «se borner à agir et arrêter d'en parler pendant un bon bout de temps».

Frédéric WAGNIÈRE

Le dilemme de George Shultz

Le secrétaire d'État, M. George Shultz, entreprend une mission bien délicate en Amérique latine. Première étape: le Salvador. Comment la démocratie américaine peut-elle fraterniser avec des régimes qui sont la négation même de la démocratie?

M. Shultz est trop sensé pour ne pas percevoir l'embûche. Aussi à ceux qui l'ont accueilli au Salvador il a déclaré: «Qu'il soit compris de tous que sans un système judiciaire convenable et un régime qui respecte les règles élémentaires de la démocratie, l'aptitude des États-Unis à maintenir au même niveau son appui va être très sérieusement compromise.»

Ce qui est signifié par ce propos est un avertissement. L'avertissement que le Congrès pourrait bien rechigner devant une aide militaire supplémentaire de \$170 millions au profit d'un pouvoir qui a les mains tachées de sang. On dit déjà que les autorités salvadoriennes se montrent plus soucieuses de la protection des droits de l'homme, mais, à cet égard, on peut dire que le passé n'est pas garant de l'avenir.

Si l'administration Reagan envisage d'accroître son aide, c'est que les sacrifices consentis jusqu'ici n'ont pas encore permis de remporter une victoire décisive sur la guérilla. Cette victoire sera-t-elle jamais acquise? Henry Kissinger dans ses mémoires a expliqué la nature de ce genre de conflits. «Le principe cardinal de la guérilla», écrit-il, «est que l'on gagne dès l'instant où l'on ne perd pas. Alors que, pour une armée régulière, absence de victoire équivaut à défaite.» Les ultra-conservateurs au Salvador ne gagnent pas. Donc ils perdent?

Si l'on pense à une solution démocratique, on dira que des élections sont indispensables. Le gouvernement actuel est issu d'un scrutin. Il y aura d'autres élections en mars. Quand on demande à M. Shultz s'il trouverait convenable l'élection de M. d'Aubuisson, qui passe pour le plus féroce ennemi de la guérilla et le moins scrupuleux quant au choix des moyens, il donne une réponse qui livre toute la dimension du dilemme dans lequel l'administration américaine est enfermée.

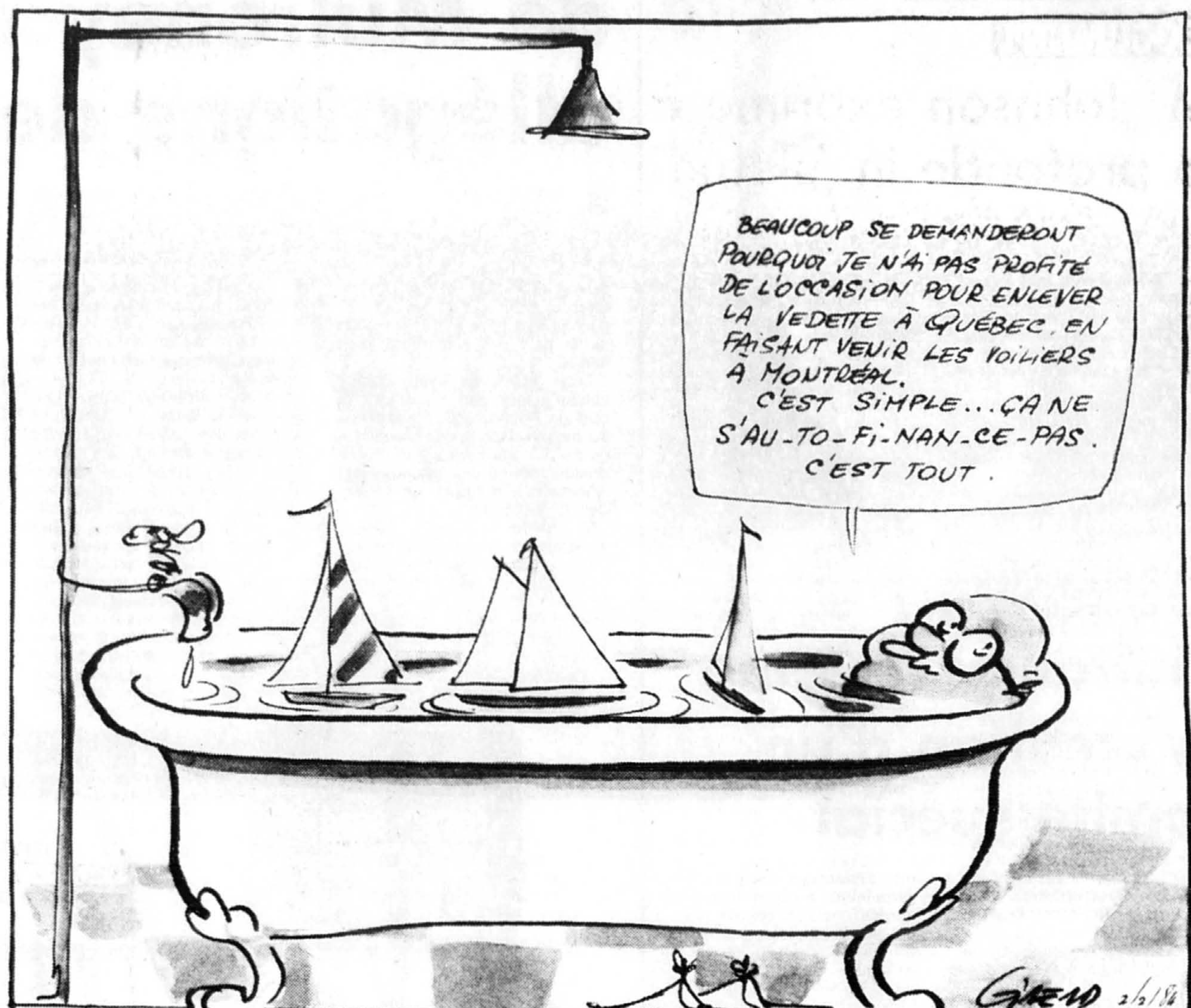
Que répond, en effet, le secrétaire d'État? Il dit: «Nous croyons dans les procédés démocratiques et nous avons foi dans des élections honnêtes et ouvertes et nous sommes d'opinion qu'il faut accepter dans ces circonstances le verdict de l'électorat, quel que soit le choix de l'électeur.» Autrement dit, si d'Aubuisson et ses semblables sont élus, il faudra bien se conformer à la volonté populaire. Le jeu a ses règles. Du moment qu'elles sont respectées, que voulez-vous de plus?

C'est oublier qu'Hitler lui-même a été élu démocratiquement... On n'évoque pas un problème facile quand on rappelle ce précédent. La démocratie désigne les hommes qui exerceront le pouvoir. Leur est-il loisible de l'exercer de n'importe quelle façon?

Pendant que M. Shultz va d'une capitale à l'autre un groupe appelé comité inter-Églises, qui semble s'exprimer au nom des principales Églises chrétiennes du Canada, rend publique une analyse particulièrement critique des politiques du gouvernement canadien en Amérique latine. Le comité y détecte surtout l'incohérence. À partir de quand «l'incohérence» équivaut-elle à l'absence de politique?

Le texte complet de cette déclaration, qui exigerait une exégèse plus complète que celle qui reste possible dans un article de presse, semble rejoindre d'autres analyses sévères de l'attitude canadienne. Depuis des années, le Canada semble entretenir le souci principal de garder les mains pures. Même dans des dossiers qui dégoulinent de sang. N'est-il pas vrai qu'à force de vouloir se garder les mains pures, on finit par n'avoir plus de mains du tout?

Guy FORTMAYER



(Tous droits réservés)



Jean-Guy Dubuc

Les belles promesses de la télé payante

■ Normalement, selon ce qu'on nous a laissé entendre, la nouvelle télévision payante devrait entrer en ondes dans quelques jours. Nouvelle parce qu'unique, en français, avec de nouveaux partenaires, incluant même un organisme gouvernemental, offrant une programmation rafraîchie et des espoirs peut-être mieux fondés. L'événement intéresse sûrement les abonnés, surtout ceux qui persistent à faire confiance à cette formule de télévision sans être convaincus qu'ils en ont pour leur argent. Mais il devrait aussi intéresser beaucoup de gens, même ceux qui ne croient pas en cette télévision de riches. Voyons voir un peu pourquoi.

D'abord, au plan de l'évolution de la culture de masse, la télévision payante représente une tentative qu'il vaut la peine d'examiner. Elle est censée offrir plus de films, plus de spectacles, plus d'originalité à une télévision traditionnelle qui remplit déjà une douzaine de canaux et de nombreuses heures d'antenne. Où est donc l'originalité?

Il y a probablement là une première faiblesse: la télé payante offre plus du même produit à ceux qui cherchent un produit différent. Les amateurs de cinéma ont déjà vu *On Golden Pond* ou même *Emmanuelle*: leur offrir le même spectacle

plusieurs fois par mois ne peut les convaincre qu'ils participent à un événement exclusif. Ce qu'ils peuvent donc espérer de la nouvelle TVEC-Premier Choix, c'est une production originale que les autres canaux ne peuvent leur offrir ou que les salles de cinéma ne leur ont jamais offerte.

La nouvelle compagnie nous promet trois sortes de productions originales.

La première concerne le sport. Il y a là un élément sûrement intéressant, comme le prouvent l'expérience américaine et la passion sportive chez nous. À chacun sa valorisation: certains ne la trouvent que dans leur identification à une équipe sportive. Ceux-là sont prêts à payer cher ce qui leur est vital.

Deuxième attrait: des films à succès récents, tels *Tootsie* et *Ghandi*. On peut vouloir les revoir. Mais les amateurs peuvent aussi préférer attendre un mois ou deux et s'offrir, sur leur magnétoscope, à l'heure qu'ils voudront, le même film qu'ils ont assez aimé pour le revoir avec des amis. Car la télé payante doit se rendre compte qu'elle a un adversaire de taille qu'elle a ignoré ou minimisé: le magnétoscope, instrument qui séduit maintenant toutes les couches de la société. Le magnétoscope se vend de moins en moins cher et

les films en location aussi; la télé payante demande des tarifs très élevés, même deux fois plus élevés qu'aux États-Unis, pour des services loués que le consommateur ne peut d'aucune façon contrôler. Donc, une meilleure programmation de films devra signifier une très grande variété de produits fort désirés.

Autre originalité: le produit canadien. Celui-là peut évidemment être exclusif. Et il devrait être abondant, puisque la nouvelle compagnie s'engage à investir \$47,5 millions d'ici à 1989 dans l'industrie cinématographique canadienne. Bonne nouvelle pour le milieu, évidemment. De plus, c'est là le principal intérêt de la télévision payante pour le citoyen ordinaire qui n'y est pas abonné: sa présence sert à l'évolution d'un art, d'une industrie et de multiples professions et métiers. Il restera à convaincre l'abonné qu'il y trouvera un produit qui l'intéresse et qu'il est prêt à supporter par son abonnement.

Si ce n'est lui, ce sera tout le Québec qui subventionnera la télé payante. D'accord, la SODICC (Société de développement des industries culturelles et des communications) a ses propres budgets et ses éventuelles pertes ne peuvent qu'affecter ses propres bilans. Mais un investissement peu rentable ou carrément

déficitaire nuit à d'autres plus valables; et les déficits d'une société gouvernementale deviennent ceux des contribuables.

Il n'est donc plus uniquement question de culture mais également de rentabilité et de financement.

Il est donc permis de s'inquiéter: une entreprise qui s'attend à perdre plus de \$4 millions au cours de ses trois prochaines années d'opération, tout en supposant pouvoir augmenter de 150 pour cent le nombre de ses abonnés, ne peut faire autrement qu'inquiéter ses divers types d'actionnaires.

C'est vrai que la SODICC y tiendra peu de place: les \$3 millions qu'elle dépose au sein de la nouvelle compagnie ne lui donnent même pas le droit de s'opposer à une décision de ses deux partenaires. Elle est minoritaire, comme TVEC; c'est First Choice qui tient le bon bout du bâton et qui aura le contrôle des décisions importantes.

On ne sait pas ce qui va arriver, nécessairement. Mais on peut espérer que la programmation de TVEC-Premier Choix saura ajouter au produit télévisé actuel, que l'industrie locale pourra en profiter abondamment et que l'investissement de la SODICC apparaîtra, un jour, comme étant sage, utile et profitable aux Québécois.



Marcel Adam

Marc Lalonde s'excuse pour mieux insulter

Un comédien français avait un jour insulté son auditoire parce que celui-ci n'appréciait pas son jeu et le lui faisait voir. Forcé par la direction du théâtre de lui présenter des excuses au lever de rideau du second acte, il s'exécuta à contrecœur dans les termes suivants:

«J'ai dit que vous étiez des imbéciles... c'est vrai. Je m'en excuse... j'ai tort.»

La conduite du ministre Marc Lalonde, lundi aux Communes, m'a rappelé cette anecdote. Le comédien et le ministre se trouvant dans des situations semblables, ils ont tous les deux fait preuve de mauvaise foi, à la différence toutefois que le premier s'est montré un homme d'esprit et le second un arrogant récidiviste.

Rappelons que la semaine dernière le ministre des Finances a dit que l'intervention de Brian Mulroney en faveur des chômeurs serait plus crédible

s'il ne lui avait pas proposé «un régime favorable aux riches, qui l'aurait avantagé lui plutôt que les chômeurs», à l'époque où il était dans l'entreprise privée.

Défié de prouver ses avancées, le ministre, avec la permission du chef conservateur, déposait vendredi les lettres censées contenir l'arme du crime. O surprise, les documents ne confirmaient pas les allégations de M. Lalonde, certains démontrant même plutôt le contraire.

Lundi, posant un geste sans précédent, M. Lalonde reconnaissait son tort et présentait ses excuses. Mais, hélas, passant du noble à l'ignoble en l'espace d'un moment, le ministre ajouta perfidement qu'il croyait que M. Mulroney avait fait ses propositions par écrit, alors qu'il les avait faites verbalement à son sous-ministre. Autrement dit, l'accusation tient toujours mais elle ne peut être prouvée.

Cet incident met encore une fois en relief certains aspects détestables de la personnalité d'un ministre pourtant remarquablement intelligent et compétent.

Comme son maître Pierre Trudeau, Marc Lalonde est l'arrogance incarnée. Jusqu'à lundi, sauf erreur, on ne l'avait jamais entendu reconnaître une erreur et encore moins s'excuser. Rien n'a jamais ébranlé sa prétention à l'infailibilité, fût-ce la fuite budgétaire de l'an dernier, les allégations de favoritisme dans l'affaire Gillespie, ou le voyage gratuit à bord de l'avion des Bronfman.

Un moment on a cru, lundi, que la grâce l'avait touché. On se trompait. S'excusant pour mieux insulter M. Mulroney, Marc Lalonde montra que chez lui la contrition est inconciliable avec la prétention d'être parfait comme son père spirituel est parfait.

Cet incident enseigne deux autres choses.

Premièrement, la perspective d'être battus à plate couture ayant semé la panique chez les libéraux, ils ont décidé d'abattre le chef conservateur en tentant par tous les moyens de le discréditer et de toute évidence c'est Marc Lalonde qui a hérité du contrat, comme on dit dans le milieu. Mais plus gaffeur que franc-tireur, son mousquet lui a éclaté dans les mains vendredi dernier.

Deuxièmement, ce coup bas comporte un message pour tous ceux qui croient pouvoir communiquer discrètement avec le ministère des Finances. Ils savent maintenant que leur démarche peut devenir une arme d'intimidation ou de chantage politique que le ministre pourrait éventuellement retourner contre eux.

Enfin cette péripétie comporte une morale qu'exprime bien la maxime «Jupiter rend fous ceux qu'il veut perdre.»

DOCUMENT

M. Johnson exprime à Mme Bégin la profonde inquiétude du Québec

M. Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales du Québec, a adressé ces jours derniers à diverses personnalités intéressées à l'évolution du régime de santé au Québec une lettre dans laquelle il exprime de sérieuses réserves quant au projet de loi déposé aux Communes par Mme Monique Bégin, ministre de la Santé nationale, concernant les contributions pécuniaires du gouvernement fédéral aux services de santé (C-3). Voici le texte de la lettre du ministre.

La Chambre des communes est présentement saisie du projet de loi C-3. «Loi concernant les contributions pécuniaires du gouvernement fédéral aux services de santé assurés pris en charge par les régimes provinciaux d'assurance-santé et les montants payables par le Canada pour les programmes de services complémentaires de santé et modifiant certaines lois en conséquence».

Ce projet de loi canadienne sur la santé était annoncé dans le budget MacEachen de 1981. La ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, madame Monique Bégin, en annonçant depuis ce temps la venue éventuelle du projet de loi, mène une campagne vigoureuse contre l'érosion du système de santé causée par la pratique de plus en plus fréquente et importante de la surfacturation et des frais modérateurs. Sur ce que l'article 3 du projet de loi décrit comme étant l'objectif premier de la loi, le Québec est d'accord comme le démontre la position unanime de tous les gouvernements québécois depuis l'avènement de la réforme en 1972. Mais le projet de loi C-3 a une portée beaucoup plus grande.

Malgré des demandes répétées, les provinces ont été systématiquement tenues à l'écart de l'élabora-

tion du projet de loi C-3. Celui-ci parvenait aux ministres des provinces le 12 décembre, jour de son dépôt devant la Chambre des communes. La réglementation afférente au projet de loi était transmise aux provinces au début de janvier 1984 et simultanément madame Bégin se lançait dans une ronde accélérée de consultations bilatérales.

Le gouvernement du Québec a été estomaqué de constater que l'effet réel du projet de loi C-3, s'il venait à être appliqué, irait bien au-delà du contenu des discours de madame Bégin. Par l'entremise de pouvoirs discrétionnaires confiés au seul gouvernement fédéral, on jette les bases d'une récupération complète des pouvoirs des provinces par le gouvernement central en matière de définition des objectifs et de planification des politiques de santé.

A titre d'exemples, le gouvernement fédéral sera seul à définir ce qui constitue obligatoirement des services de santé assurés (art. 9) et à déterminer ce qu'est un accès satisfaisant, une rémunération raisonnable, des montants convenables (art. 12), sans même l'obligation de consulter les provinces, encore moins de tenir compte de leurs expériences différentes en ces domaines. Le projet de loi ne reconnaît aux provinces que la responsabilité de la prestation des services (art. 4). Le versement de la contribution fédérale est aussi sujet à des critères purement subjectifs n'ayant rien à voir avec la santé: la «visibilité» par exemple (art. 13B).

Ces exemples, parmi d'autres, indiquent clairement que le projet de loi C-3 amènera le gouvernement fédéral à utiliser son pouvoir de dépenser pour détourner la Constitution qui reconnaît aux provinces une compétence générale

en matière de santé, aux chapitres de la définition des objectifs et de la planification notamment.

Le Québec s'est donné au tournant des années 70 un système de santé exceptionnellement reconnu partout comme un modèle d'accessibilité et de qualité. Ce système est unique au Québec; il a tenu compte au fil des ans des besoins et des souhaits de la population du Québec. Il aurait été impossible de réaliser cette réforme si le projet de loi C-3 avait été en vigueur à l'époque et le gouvernement du Québec est extrêmement inquiet pour l'avenir du système québécois dans un contexte où le pouvoir réel en matière de planification passerait de Québec à Ottawa.

À l'occasion d'une rencontre à Montréal le 20 janvier, soit dix jours à peine après la réception par les provinces des projets de règlements, j'ai exprimé ma profonde inquiétude à madame Bégin. Celle-ci m'a demandé de lui communiquer par écrit la position du Québec, ce qui sera fait incessamment. Le jour même de cette rencontre cependant, le projet de loi C-3 franchissait le cap de la deuxième lecture à la Chambre des communes et il est présentement à l'étude en comité.

Si tôt les documents terminés, le Québec fera connaître sa position au gouvernement fédéral. Nous espérons entre-temps que celui-ci n'adopte pas le projet de loi C-3 en troisième lecture, ni même n'en complète l'étude en comité, avant que le Québec ne fasse valoir sa position. Un résumé complet de l'analyse du projet de loi C-3 vous parviendra dans les délais les plus brefs.

Je vous prie de croire en ma ferme détermination à faire valoir l'intérêt du Québec dans ce dossier.

Pierre-Marc JOHNSON

Rien ne justifie l'inquiétude du Québec, répond Mme Bégin

Mme Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dans une communication écrite destinée aux mêmes personnalités ayant reçu la lettre de M. Johnson, affirme que rien dans la nouvelle loi sur la Santé ne justifie l'inquiétude de son homologue de Québec. Voici le texte de sa lettre.

Le ministre des Affaires sociales du Québec, Monsieur Pierre-Marc Johnson, vient de rendre publique une lettre touchant la nouvelle loi canadienne sur la Santé, adressée aux députés du Québec à Ottawa. Il y exprime en termes très vigoureux les dangers de ce projet de loi pour le système de santé québécois. Mais je peux l'assurer qu'il n'y a aucun fondement à ses inquiétudes.

La nouvelle loi canadienne sur la Santé, et c'est facile à vérifier, n'est rien d'autre qu'une répétition presque toujours textuelle, des lois en vigueur depuis 25 ans, lois fédérales qui ont d'ailleurs fort bien servi le Québec. La nouvelle loi, par exemple:

- répète mot à mot l'actuelle liste des services assurés négociée avec les provinces depuis des années. Elle n'inclut aucun nouveau service (mais n'en exclut pas non plus) pour ne pas occasionner de nouveaux coûts à la province. Elle garantit ainsi à chaque Canadien l'éventail de base minimum des services hospitaliers et médicaux;
- ajoute aux anciennes lois la précision que la surfacturation

par des médecins ou les «tickets modérateurs» (frais aux usagers) pour ces services sont contraires à la loi;

- confirme, comme depuis 25 ans, que toutes les décisions concernant la définition des objectifs, la planification, la construction, l'administration, etc. des hôpitaux, compte tenu de budgets convenables, appartiennent exclusivement au Québec;
- répète textuellement la loi existant depuis 17 ans reconnaissant que les médecins ont droit à une rémunération raisonnable pour les services de santé assurés.

En d'autres mots, rien n'est changé dans les règles du jeu sinon une clarification à l'avantage de tous sur les points suivants:

- La surfacturation de médecins (inexistante au Québec) est contraire à la loi et sera pénalisée de \$1 pour \$1.
- Les «tickets modérateurs» (frais aux usagers) pour les services assurés, c'est-à-dire là où il y a «nécessité médicale», sont contraires à la loi et seront pénalisés \$1 pour \$1. (Cette pratique a existé pendant toute les années du système à frais partagés.)
- 100% des résidents de la province, au lieu de l'actuel 95%, devront être assurés.
- Les pénalités seront beaucoup moins draconiennes et absolues qu'elles ne le sont présentement. Elles sont assorties d'un nouveau mécanisme obli-

gatoire de consultation entre les gouvernements et devront être rendues publiques dans les 15 jours suivants, devant chaque Chambre du Parlement.

- Une bien modeste visibilité sera désormais requise, c'est-à-dire que les publications ou la publicité du provincial devront simplement mentionner les contributions fédérales.

Tout ceci repose clairement sur le respect de la Constitution et de la juridiction provinciale en matière de santé. Pour les \$9.6 milliards que le fédéral verse aux provinces pour la santé (\$2.5 milliards au Québec cette année), nous demandons que les critères et les conditions éprouvés à travers les années soient vraiment respectés.

Et je suis bien d'accord de louer à mon tour l'excellence du système de Santé du Québec. Et nous sommes bien contents que le gouvernement fédéral depuis 1961 en ait toujours été le partenaire généreux et enthousiaste.

Au fil des cinq ans qu'ont duré les consultations menant à cette nouvelle loi canadienne sur la Santé, les ministres québécois des Affaires sociales m'ont affirmé soutenir pleinement l'esprit et la lettre de la loi. Comme je l'ai indiqué à mon homologue provincial, il reste urgent de clarifier la question des frais aux usagers pour les malades en soins prolongés qui sont réadaptables et retourneront chez eux. Nous ne voulons pas faire l'assurance-santé sur le dos des plus faibles.

Monique BÉGIN

L'école privée dénigrée

Dans un style particulièrement incisif, le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, Monsieur Rodrigue Dubé, relatait le 11 janvier dernier, dans les colonnes du journal LA PRESSE, diverses facettes de son aversion envers l'école privée.

Fait à remarquer, depuis quelques semaines, il semble que le discours du syndicaliste, tant dans les médias écrits que sur les ondes de la radio et de la télévision ne chérisse qu'un seul objet de préoccupation: pourfendre l'école privée et avec elle ses multiples réalités sans oublier de vilipender ses fidèles et innombrables partisans.

D'aucuns conviendront qu'il est assez paradoxal que le porte-parole d'un important syndicat d'enseignants du secteur public oriente à ce point ses efforts à diffamer l'école privée alors que, comme il le reconnaît volontiers en guise de conclusion à sa diatribe, il importe de «convaincre les parents inquiets qu'il y a l'école publique, c'est être à la bonne école». Au lieu de s'investir de cette dernière mission et de mettre en exergue les points forts de l'école publique («l'école publique fait du bon boulot mais on n'en parle pas», observe passivement M. Dubé), l'auteur préfère manifestement la voie de la critique étiquée, par trop facile et improductive.

Ce n'est pas d'hier que les déni-greurs chroniques de l'école privée et adeptes du monopole en matière d'éducation qualifient gratuitement l'école privée de panacée. Ce faisant, ces groupuscules, dont le ton absolutiste de la plaidoirie laisse à penser qu'ils parlent au nom de la majorité, opposent leur jugement farci de considérations idéologiques au sain pragmatisme des parents pour lesquels seul compte l'intérêt «privé» de leur progéniture. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux chaque année à estimer que le projet éducatif que propose l'école privée correspond davantage aux valeurs de même qu'au climat institutionnel qu'ils désirent voir dominer dans un milieu d'apprentissage. M. Dubé n'a pas à chercher bien loin que dans les rangs de l'Alliance pour tomber, là aussi, sur «des gens qui se saignent à blanc pour envoyer leurs enfants à l'école privée, la panacée». (...)

Marc LACROIX
Secrétaire général du
Mouvement pour
l'enseignement privé

Les prêts et les bourses

Nous voulons dénoncer la situation pour le moins aberrante concernant les prêts et les bourses.

Nous avons décidé d'aller étudier l'été prochain en administration dans une université anglophone des provinces maritimes. Nous visons deux objectifs: améliorer notre langue anglaise en général et développer notre vocabulaire anglais des affaires.

Nous savons comment l'unilinguisme des francophones du milieu des affaires nuit à la progression vers des postes de haute direction. Nous voulons donc pallier cette faiblesse, mais nous nous butons à certains obstacles. Le plus important et non le moindre ce sont les ressources financières.

Le ministère de l'Éducation tient

compte du fait qu'il étudie l'été l'aide qu'il accorde en septembre. Mais nous avons besoin d'argent en mai, car les cours, la résidence, les repas, etc., se paient en mai. Il est impossible d'obtenir un prêt de la banque et nos parents n'ont pas les moyens de nous avancer \$2,000.

Nous demandons donc de changer les règles pour que nous puissions suivre ces cours qui nous aideront ainsi que d'autres à accéder à des postes de haute direction. Ainsi, la fameuse phrase «les Québécois sont nés pour un petit pain» pourra enfin disparaître de notre culture.

Daniel TURGEON
Saint-Hubert
Yves LEMIEUX
Saint-Fulgence

À propos des pourboires

Monsieur Alain Marcoux,
Ministre du Revenu,
Gouvernement du Québec.

Pour permettre à chacun de faire son jugement, vous avez cru utile d'adresser une «réplique» à Ly-sianne Gagnon dans LA PRESSE de janvier.

Entre le statu quo, dites-vous, et le pourboire obligatoire, «la solution choisie est celle de la déclaration des pourboires à chaque période de paie».

J'ignore si les consommateurs, comme vous nous appelez, sont intervenus dans ce dossier. Je me suis toujours demandé pourquoi les employeurs dans ce cas ne

payaient pas convenablement leurs employés. A qui pareil système profite-t-il et au nom de qui la démocratie s'exerce-t-elle?

D'où vient cette tradition du pourboire? Est-elle souhaitable? Pourquoi la poursuivre? Vous êtes-vous offert des réponses à ces questions? A-t-il été jamais question d'abolir officiellement ce système de gratification narcissique? Le vrai changement aurait été de ce côté. En réalité, vous n'avez pas changé grand-chose; il y aura toujours pourboire et le statu quo continue, n'est-ce pas?

Jean-André LEBLANC
Montréal

Une Église sans église

En 1977, j'arrivais à Valleyfield, heureux de travailler avec Mgr Lebel.

En novembre 1983, je quitte la responsabilité d'une grosse paroisse où l'on m'appelait honorablement Monsieur le Curé. Sur 7,000 âmes, 1,200 venaient aux célébrations liturgiques. Il y avait donc plus de cinq mille personnes qui ne venaient pas à l'église.

J'ai pris une décision, devenir un professionnel du bénévolat avec les gens «d'Église» qui ne viennent pas à l'Église. Il y a les divorcés, les dépressifs, les alcooliques, les insécures, les «tous ceux et celles» qui ne se sentent pas bien dans

l'institution et dont je me sens très proche.

J'ai ouvert un bureau de consultation et inauguré des conférences hebdomadaires sur la connaissance de soi et de Dieu. De plus, je suis disponible pour des retraites paroissiales de quatre jours.

Déjà des amis m'ont offert un local pour mon bureau et une chambre pour coucher. «Donnez et vous recevrez». J'ai même une secrétaire à mon service et ce, bénévolement. À ma retraite, je n'aurai pas une grosse pension mais j'aurai vécu heureux en faisant ce que j'aime.

Léon ROBICHAUD
prêtre

Les relations Washington-Vatican

On fait grand cas ces jours-ci, aux États-Unis, de l'établissement et des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et Washington. Les protestants américains, libéraux ou fondamentalistes, grincent des dents et sont prêts à déterrer la hache de guerre contre leur président. Voilà pourtant une tempête dans un verre d'eau.

Il me semble que la crainte protestante du Vatican et du pape tient à une fort mauvaise (et très folklorique) connaissance du pouvoir réel du pape dans l'Église et du mode d'exercice de ce pouvoir. Le ministère papal n'est pas une dictature personnelle et capricieuse et il ne suffit pas au pape de dire quelque chose pour qu'aussitôt, comme s'il s'agissait d'une réaction en chaîne, toute l'Église, du plus éminent cardinal au plus humble fidèle perdu dans la brousse, se mette à chanter la même chanson. La réalité est beaucoup plus complexe. D'ailleurs le pouvoir papal est strictement encadré par la tradition dont il demeure le premier serviteur et par les limites mêmes du mandat qu'il reçoit en tant que Vicaire du Christ, mandat qui est religieux et moral, non politique (au sens partisan) ou économique (bien qu'il y ait un discours d'éthique chrétienne sur l'économie).

Les protestants américains qui se cachent derrière le premier amendement de leur constitution pour dénoncer l'établissement de relations diplomatiques normales avec l'État de la Cité du Vatican oublient que le Saint-Siège entretient de semblables relations avec de nombreux États qui vivent, de fait ou de droit, sous un régime de séparation de l'Église et de l'État et avec de nombreux pays qui ne sont pas de tradition et de culture chrétiennes. Combien y a-t-il de catholiques au Maroc ou au Japon? Et ni le roi du Maroc, ni la Diète japonaise et l'empereur Hiro Hito ne croient que le Vatican tente une opération de «commandos» de l'Évangile parce qu'il y a un nonce accrédité auprès d'eux. Croire que les catholiques américains se trouveront dans une situation privilégiée face au gouvernement américain parce que le Vatican et Washington échangeront des ambassadeurs est tout simplement ridicule.

D'ailleurs, si les protestants américains tiennent tant à une tatillonée séparation de l'Église et de l'État, que ne demandent-ils aux autorités de la République de changer la devise de la nation «In God We Trust» par quelque chose de moins «religieux» et pourquoi le président prête-t-il serment sur la Bible et pas simplement sur l'honneur?

François McCAULEY
Sherbrooke

Nos cuirs ont la vie dure et des prix doux



Le cuir respire, le cuir est vivant.

Le cuir, le vrai cuir, traverse allègrement les époques et les modes car, avec le temps, il vieillit certes, mais en beauté. Jusqu'à présent le cuir vous habillait, aujourd'hui il habille votre salon.

Voici, venue de Paris, la mode du cuir dans la maison. Comme la peau, le cuir est souple et doux. Frais l'été, douillet l'hiver. Rien de comparable à ces sièges en tissu qui grattent et tiennent chaud. Rien à voir avec ces sièges imitation cuir d'où l'on se relève moite et froissé.

Le cuir: un investissement

Le cuir n'est pas cher: pas plus qu'un beau tissu qui se salit et s'use. Le cuir, lui, ne se déprécie pas. Il se patine avec le temps. C'est une valeur sûre, un bon investissement.

Si à Cuir no 1, nous ne vendons que des salons cuir, c'est pour pouvoir vous les proposer à ces prix défiant toute concurrence, pour la meilleure qualité: le cher est moins cher et le pas cher encore moins cher.

LE SPÉCIALISTE DU SALON CUIR

JE SUIS AU
1425, BOULEVARD
DORCHESTER OUEST

CUIR N°1
Division de cuir center (France)

Le no 1 du salon cuir à Paris.

Ouvert jeudi et
vendredi jusqu'à 21h

Paris — Lyon — Marseille — Bordeaux — Toulouse — Nice — Le Mans — Nantes — Rennes — Strasbourg — Brest — Nantes

LA PRESSE

100 ans d'actualités

LE DEUIL A MONTRÉAL

C'EST ARRIVÉ UN 2 FÉVRIER

1973 — Les chefs des trois grandes centrales syndicales du Québec se présentent à la prison d'Orsainville pour y subir une peine d'un an de prison. Ils en seront libérés trois mois et demi plus tard.

1970 — Décès de Bertrand Russell, célèbre philosophe britannique et gagnant d'un prix Nobel de Littérature.

1964 — Le satellite américain *Ranger VI* s'écrase sur la lune, dans la *Mer de la tranquillité*, mais sans pouvoir transmettre des photos vers la terre.

1961 — La folle équipée du *Santa Maria*, arraisonné 11 jours plus tôt en pleine mer par le chef rebelle Henrique Galvao, prend fin à Recife, Brésil, par la libération des 607 passagers et des 368 membres d'équipage. — Création de la ville de Chomedey, par la fusion de trois villes.

1957 — Le premier ministre Louis Saint-Laurent est fêté par ses collègues à l'occasion de son 75e anniversaire de naissance.

1954 — Décès de la comédienne Yvonne de Bray, à l'âge de 65 ans.

1922 — Le désastre de la *Banca Italiana di Sconto* entraîne la démission du gouvernement Boboni, en Italie.

1895 — Henri Rochefort, rédacteur en chef du journal *L'Intransigeant*, d'obédience socialiste, rentre d'exil. Il vivait à Londres depuis qu'il s'était échappé de Nouvelle-Calédonie où il avait été déporté en 1871.

La parade militaire à l'occasion des funérailles de la Reine a été grandiose et touchante. Tous les régiments ont pris part à la marche funèbre

La suspension générale des affaires, samedi (2 février 1901), eut pour effet de faire masser sur nos rues une foule de curieux, dont la plupart portaient des rubans noirs ou des médailles recouvertes de crêpe, en signe de deuil (pour la reine Victoria).

De bonne heure, les gens commencèrent à inonder les rues par où devaient défilier nos soldats et surtout les environs du carré Victoria où la statue de la reine attirait tous les regards.

Dans les quartiers commerciaux de la ville, des bannières à mi-mât, des portraits de la reine, tout entourée de tentures aux couleurs sombres, s'élevaient en signe de deuil national.

Jamais peut-être on n'a vu à Montréal un tel déploiement d'ornements funèbres, depuis le carré Victoria jusqu'à l'hôtel de ville. Aucun édifice n'apparaissait à nu au regard: tous portaient les marques de la tristesse générale. Samedi, avec les magasins fermés et les citoyens en deuil, l'effet de ces décorations était saisissant. (...) Les résidences privées, les collèges, les entrepôts, les manufactures et les magasins rivalisaient pour honorer la souveraine à qui trois générations de sujets ont obéi.

Il était tout naturel alors que nos rues fussent bondées tout le jour, de gens que la curiosité y amenait ou de citoyens qui revenaient de l'église. Vu le mauvais état des trottoirs, les tramways furent largement encouragés.

La foule était innombrable, surtout au moment où les cloches annoncèrent le service religieux aux diverses églises; mais tout l'après-midi, Montréal offrit l'aspect d'un dimanche d'hiver.

LA STATUE DE LA REINE

La statue de la reine, sur le carré Victoria, était pour tous le principal centre d'attraction; tous, pauvres comme riches, y apportaient des tributs floraux. Le centre du piédestal était orné de fleurs magnifiques, présentées par les étudiants de l'université McGill, et représentant l'étoile de l'Ordre de la Jarretière, la décoration la plus convoitée qui soit au monde. 600 élèves, professeurs en tête, apportèrent au pied de la statue ce tribut d'hommage.

La ville de Montréal a envoyé une couronne de violettes portant les armes de la ville. Le Conseil national des femmes, dont Mme Drummond est la présidente, a présenté une magnifique couronne de lis blanc. (...) Le comité chargé de décorer le carré Victoria s'acquitta de sa tâche d'une manière artistique, et ne laissa rien de côté, de ce qui était envoyé, en signe de regret et de deuil, par les citoyens de la ville.

DRAPEAUX EN BERNE
Le maire Préfontaine a reçu un télégramme du Secrétaire provincial le notifiant du désir du Roi, qui est de tenir les drapeaux en berne jusqu'à lundi (5 février). (...)

PARADE MILITAIRE

Le jour de deuil national fut des mieux observés par les autorités militaires, qui organisèrent une parade d'églises.

Une note touchante de cette parade fut la présence dans les rangs, d'au-delà de 200 vétérans, comprenant les vétérans de terre et de mer, ceux de l'invasion fénienne et de la rébellion du Nord-Ouest.

Ces vieux débris de nos armées, formant un bataillon à eux seuls, étaient sous le commandement du lieutenant-col. Frank Bond, avec le major Porteous et le capitaine Armstrong en tête des deux compagnies.

La majorité des vétérans portaient sur la poitrine des médailles de service voilées de crêpe.

A 10 heures, les Carabiniers, au nombre de 200, quittèrent leurs quartiers généraux de la rue Cathcart, et se rendirent à la salle d'exercices où ils rejoignirent les autres corps. Aussitôt que la brigade fut au complet et eût pris ses positions, le lieutenant-col. Geo. Starke, agissant comme officier de brigade, monta sur une des galeries qui entouraient l'édifice, et de là, le colonel Peters lut la proclamation annonçant la mort de la reine et l'avènement au trône du roi Édouard VII.

A LA CATHÉDRALE

Une grande foule de fidèles remplissait la cathédrale St-Jacques, à la grand-messe chantée (...) pour attirer les bénédictions



Les soldats montent la garde au pied de la statue de la reine Victoria.

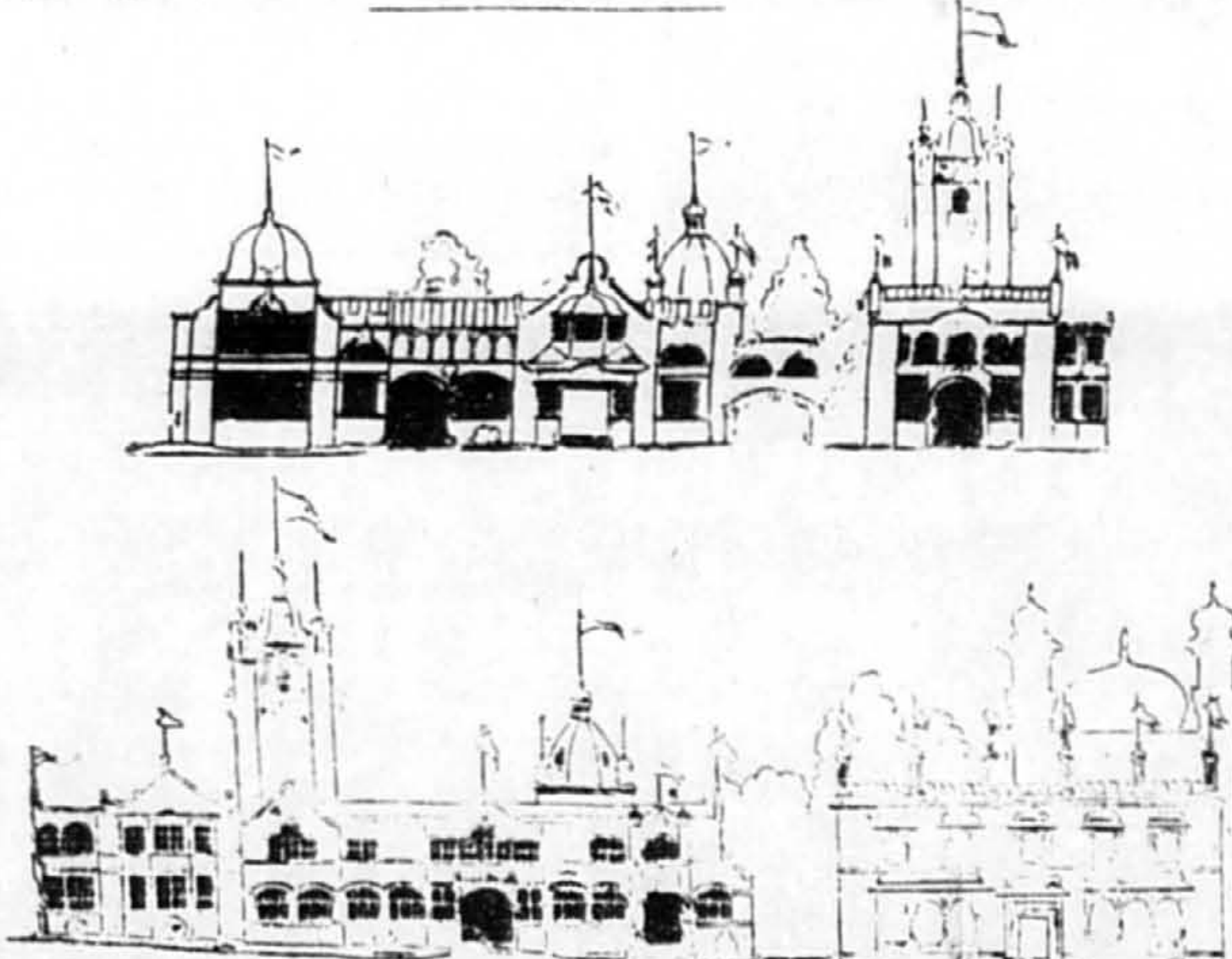
du ciel sur les membres de la famille royale. M. le chanoine Martin officiait, assisté de MM. les abbés Geoffroy et Forges. Mgr l'Archevêque de Montréal présidait au trône. L'élite de la société assistait.

LE 65e REGIMENT

La population de Montréal a été particulièrement touchée de la parade du 65e Bataillon (...) à travers les principales rues de cette ville, à l'occasion des dé-

monstrations sympathiques offertes de toutes parts en l'honneur de notre regrettée souveraine. Les Canadiens-Français, surtout, étaient saisis d'orgueil au passage de notre bataillon, à l'allure martiale, à la tenue irréprochable, et enfin, à l'apparence remarquable. L'ensemble du bataillon présentait le plus beau coup d'oeil, et les félicitations les plus chaleureuses lui sont offertes en cette circonstance.

LE CANADA A L'EXPOSITION DE PARIS



Plan des bâtiments qui seront affectés aux colonies anglaises, et notamment au Canada, à l'Exposition universelle de Paris, en 1900. Ces bâtiments étaient situés dans le parc du Trocadéro. Cette photo a été initialement publiée dans LA PRESSE du 2 février 1899.

UN MUSICIEN CANADIEN-FRANÇAIS REMPORTE A PARIS LE PREMIER PRIX D'UN CONCOURS DE COMPOSITION

Ce texte publié par LA PRESSE du 2 février 1924 fait état d'un événement survenu le 21 janvier, mais qui n'était pas encore connu à Montréal de toute évidence.

Le courrier qui apportait « Le Matin » du 21 janvier annonçait une bonne nouvelle aux amis de l'art en particulier et aux musiciens en général. M. Claude-Adonai Champagne, compositeur de musique canadien-français, a gagné le premier prix de mille francs au premier concours pour le million du « Matin ».

Voici comment notre confrère de Paris raconte les circonstances du tirage et le bonheur de notre compatriote.

« Dans le hall de l'hôtel du « Matin » avait été dressée la

machine qui, mue par la main des hommes les plus honorables ou par celle de la jeune innocence, allait dans son indifférente infailibilité proclamer le verdict de la chance.

« En face d'elle, avec la gravité qui sied au constat de la Fortune, Me Blanche, huissier, comme il en avait été prié par « Le Matin », après avoir établi un long et minutieux procès-verbal, notait au fur et à mesure les numéros, heureux gagnants de nos prix.

« Quatre-vingt fois ainsi, la Fortune appela ses élus, et si par prudence elle désigna trois bénéficiaires suppléants, c'est qu'elle n'entendait point que par suite de la non-distribution possible d'un numéro, l'un des prix du « Matin » pût lui rester en compte.

« Pour porter à des gens une bonne nouvelle, il semble que vous poussiez des ailes.

« Quatre à quatre, les étages du 5 de la rue Nicholas-Flamel ont été gravés.

« 84 215! avons-nous murmuré essoufflé.

« Il n'en a pas fallu davantage pour que M. Claude Champagne et sa jeune femme comprennent qu'ils étaient les heureux bénéficiaires du prix de mille francs de la première répartition du million.

« M. Claude Champagne est âgé de 35 ans, compositeur de musique, auteur déjà d'un grand poème symphonique, « Hercule et Omphale ». Il a quitté le Canada, son pays d'origine, pour venir suivre à Paris les cours du Conservatoire. (...)

BABILLARD

Les incroyables et imprévisibles retombées de la photo des huit chercheurs d'or

La photo des huit chercheurs d'or publiée dans cette page, le 13 janvier dernier, nous a permis, grâce à la collaboration assez extraordinaire d'une quinzaine de lecteurs, d'en apprendre un peu plus sur sept de ces huit personnages. En effet, seuls les descendants et les amis de P. Roy, de Lévis, le numéro un sur la photo, n'ont pas donné signe de vie.

Les renseignements ainsi obtenus sont tellement intéressants qu'il vaut la peine de vous les offrir, quitte à ce que la chronique « Babillard » occupe une place beaucoup plus grande que d'habitude. Les voici donc sans plus tarder.

Numéro 2, Gustave L'Heureux, de Saint-Hyacinthe. D'une arrière-nièce, Odile L'Heureux-Perrier, nous avons appris que M. L'Heureux était natif de Saint-Hughes, que ses six frères l'avaient suivi vers la découverte de l'or, que seul Georges était revenu vivre au Québec, que Gustave est resté dans l'ouest, qu'il a eu deux enfants, Wilfrid et Lucille qui seraient toujours vivants, dans la région d'Edmonton, qu'avec son bien, il s'était acheté un hôtel à Dawson City (la photo ci-jointe qu'elle nous a prêté en témoignage!), pour ensuite le perdre pendant la crise et finir ses jours comme marchand de grain. Par ailleurs, d'une autre lectrice, de la rue Cartier, à Laval, qui a demandé à ce qu'on ne divulgue pas son nom, on a appris que M. L'Heureux avait été marié à Maria Archambault, tante de cette lectrice, laquelle avait donné à la mère de cette lectrice un collier

en pépites d'or qu'elle possédait encore. Comble d'ironie, Mme Archambault-L'Heureux en était à son deuxième mari, ayant d'abord marié Napoléon Dupras, le numéro 3 de la photo, mort très jeune. Et Mme Archambault-L'Heureux avait choisi de suivre M. L'Heureux dans l'ouest canadien.

Numéro 3, Napoléon Dupras, de Saint-Hyacinthe. La seule information que nous ayons obtenue à son effet s'avère donc qu'il a été le premier mari de Mme Maria Archambault-L'Heureux, comme nous l'avons dit précédemment.

Numéro 4, Georges Lamarre, de Saint-Polycarpe. En voilà un qui a provoqué pas moins de quatre réactions. Le premier à nous parler de M. Lamarre fut Lorenzo Dallaire, dont le père était un ami de M. Lamarre, qu'il a connu vers 1930. Il se souvient en particulier de la chaîne de montre en pépites d'or que portait constamment M. Lamarre. Petite anecdote, M. Lorenzo Dallaire tient son prénom de Lorenzo Prince, un journaliste de LA PRESSE que ses parents admiraient. Une autre à reconnaître M. Lamarre fut Mme Rachel Lamarre-Côté, de Ville Mont-Royal. Cette dernière est la fille de Georges Lamarre II, fils de Léon, un frère de Georges I, dont elle est donc la petite-nièce. Solange Lalonde, de Rosemère, est parente par alliance, puisque M. Lamarre est le grand-oncle de son mari. Elle nous apprend que c'est par accident que Georges « Coast-to-Coast » (c'est le surnom sous lequel on le connaissait, dit-elle) La-

marre est devenu chercheur d'or, puisqu'il était initialement parti pour travailler sur la construction du chemin de fer. Enfin, Gabrielle Saint-Pierre, de la rue Marcell, à Montréal, dont M. Lamarre est le grand-oncle (il était l'oncle célibataire de sa mère, Régina Lamarre), nous apprend qu'il était mort à Montréal, après avoir vécu de l'argent accumulé en vendant son or. Elle a reçu de sa mère trois souvenirs qui témoignent du passé de M. Lamarre, dont une magnifique montre en or des années 1890.

Numéro 5, Georges Demers, de Québec. Nous avons reçu trois communications au sujet de M. Demers. Une première dame de la rue Hamel, à Ahuntsic, qui nous demande (hélas!) de ne pas publier son nom, nous a fort bien renseignés au sujet de M. Demers. Ce dernier était le frère, marié mais sans enfant, d'un de ses oncles. Il possédait une belle montre en or qui impressionnait tout le monde, et il s'était fait construire une magnifique maison avec tourrelle, près du monument aux Braves, sur le chemin Sainte-Foy, à Québec, maison que sa femme a habitée longtemps après sa mort. Deux neveux lui survivent, Georges-Henri Demers, de Saint-Romuald, et Mme Jeannette Demers-Savary, de Québec.



Le Dr Jacques Bélard, de Montréal, conserve précieusement cette photo de sa mère en compagnie d'Odilon Binet. Cette photo a été prise en Floride, en 1940.

Louissette Demers, de Bernières, parente de quatrième génération, nous précise que M. Demers était originaire de Saint-Nicholas. Enfin, Maurice Laverdière, de la rue Connaught, à Montréal, a connu M. Demers, qui était l'oncle de son père.

Numéro 6, P.-Honoré Doré, de Québec. Au sujet de M. Doré, Mme Thérèse Pélouin-Blais, de Boucherville (dont la sœur Gaby a marié Jacques, fils de M. Doré), nous apprend qu'il est décédé en 1926, à l'âge de 62 ans. Elle nous apprend également que M. Doré était l'un des quatre bourgeois en l'honneur desquels il existe à Sainte-Foy une rue qui s'appelle « Chemin des Quatre-Bourgeois ». Pour sa part, Andrée Doré, de Saint-Lambert, nous apprend que la maison paternelle, sur le boulevard Langevin, à Québec, est toujours la propriété des Doré. Honoré Doré était le grand-père d'Andrée.

Numéro 7, Fernand Renaud, de Lancaster, Ontario. Selon M. René Méthot, de la rue Saint-Urbain, à Montréal, ce dernier s'appelait en fait Ferdinand, et il est mort en Californie le 16 décembre 1947. Marié et veuf sans enfant, il avait décidé de partager son héritage (de plusieurs centaines de milliers de dollars, selon M. Méthot) entre ses six frères et sœurs.

Numéro 8, Odilon Binet, de Fraserville, Québec. Trois témoignages au sujet d'Odilon Binet, dont nous reproduisons une photo ci-contre en compagnie de Mme Alice Bélard, en Floride. Le premier nous vient de Mme Irène Pivin, grande-nièce d'Odilon. Elle se souvient de lui d'autant plus que lorsqu'il venait voir sa sœur, en l'occurrence sa grand-mère, c'est sous l'oreiller de cette dernière qu'il cachait son or. M. Binet a vécu toute sa vie de l'or qu'il avait trouvé dans l'ouest, et il s'en était notamment servi pour s'acheter un hôtel, l'hôtel Binet, à Rivière-du-



Gustave L'Heureux (deuxième de gauche), ex-chercheur d'or, était devenu propriétaire de cet hôtel, à Dawson. Cette photo prise en 1913 (Gustave avait alors 42 ans) est une courtoisie d'Odile L'Heureux-Perrier, d'Anjou.

Loup. C'est à ce dernier endroit que M. Achille Chartier l'a connu, et sa longue lettre témoigne de la grande générosité dont faisait preuve M. Binet. La grandeur d'âme, le « cœur d'or », si on nous passe l'expression, transparent également du témoignage du Dr Jacques Bélard, qui l'a connu en Floride en 1940. Agé de 20 ans, le Dr Bélard avait dû s'y rendre pour s'y refaire une santé, et M. Binet l'avait pris sous son aile protectrice, comme il le faisait d'ailleurs avec tous les Québécois qu'il y rencontrait. Selon le Dr Bélard (fils d'Alice dont il était question tantôt), M. Binet vivait six mois par année en Floride, toujours dans la même chambre de l'hôtel Warren.

Voilà où nous a menés cette photo pourtant bien anodine. Ces faits découverts au fil de lettres et de conversations n'ont rien de

spectaculaire, mais ils contribuent certes à enrichir ce que d'aucuns appellent la « petite histoire ».

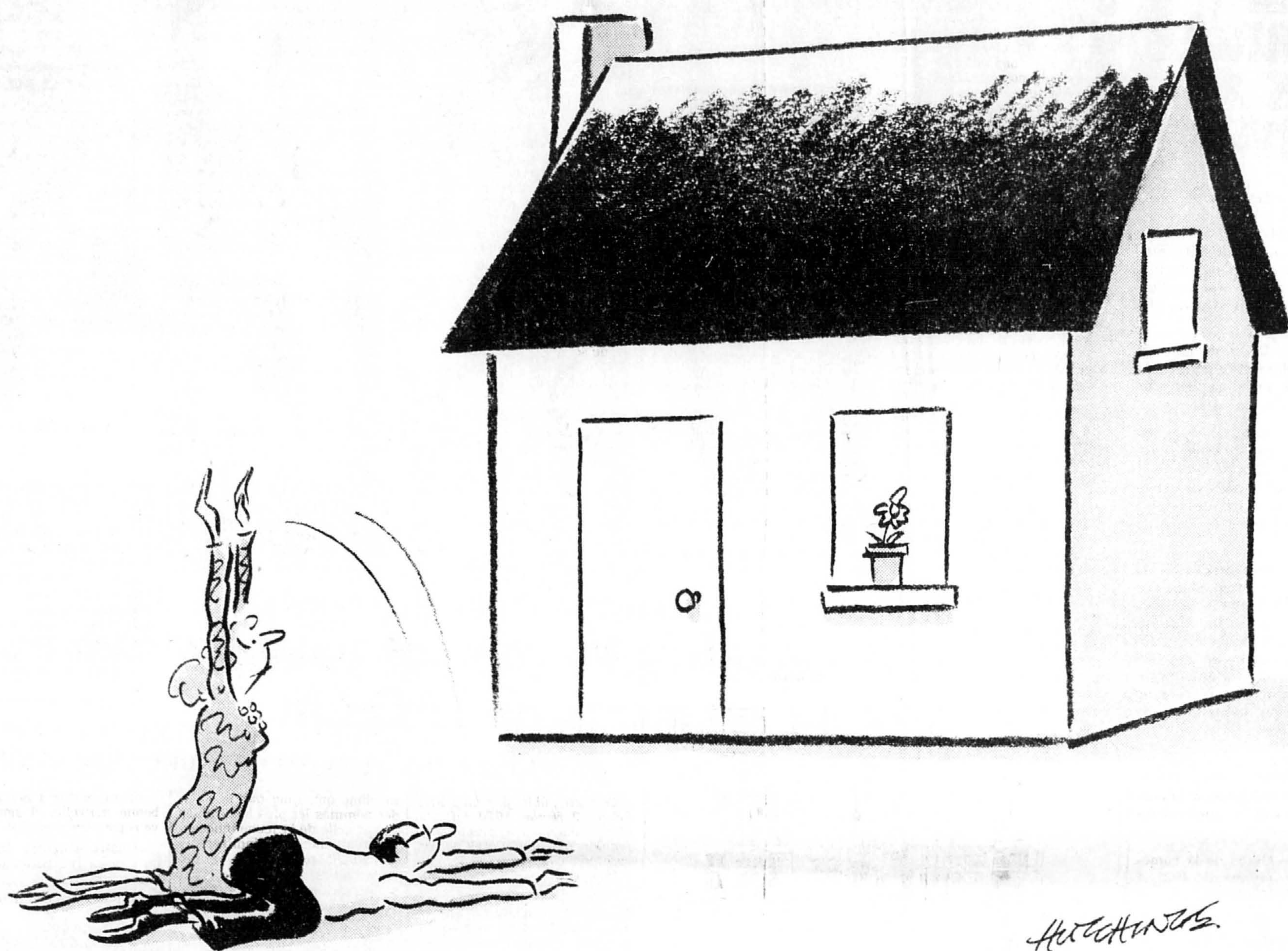
Guy Pinard

ACTIVITÉS

Fête des neiges

Bassin olympique — Festival présenté par la ville de Montréal et auquel LA PRESSE participe activement en commandant le palais de glace, que vous pourrez photographier afin de participer au concours de photos du palais de glace de LA PRESSE, offrant un premier prix de \$500. Vous trouvez aussi quotidiennement dans LA PRESSE le programme des activités. Le festival prend fin le 5 février, mais le concours de photos se poursuit jusqu'au 2 mars.

Qui a la haute main sur vos affaires... vous ou votre hypothèque?



Avec la nouvelle hypothèque «10+10»^{MC}, vous aurez votre mot à dire.



Bonne nouvelle! La Banque de Montréal vous offre, en grand première et en exclusivité, la nouvelle hypothèque «10 + 10». Avec elle, vous aurez votre mot à dire. En effet, vous pouvez, si vous le désirez, administrer votre budget mensuel plus efficacement encore en remboursant votre hypothèque plus rapidement. L'hypothèque résidentielle «10 + 10» est offerte par la Société hypothécaire Banque de Montréal et vous pouvez vous en prévaloir dans toutes nos succursales. La voici, plus en détail:

Le premier «10»

La nouvelle hypothèque «10 + 10» de la Banque de Montréal représente l'occasion de faire travailler en votre faveur et sans pénalité d'intérêts, vos suppléments d'argent. Vous pouvez augmenter jusqu'à 10% vos versements hypothécaires mensuels, une fois par année, de façon non cumulative, à n'importe quel moment de l'année. Chaque dollar supplémentaire que vous versez diminue le capital à rembourser, sans pénalité d'intérêts. Et si vous changez d'avis? Il n'y a pas de problème. Une fois l'an à n'importe quel moment de l'année, durant la période d'amortissement de votre hypothèque, vous pouvez ramener vos versements mensuels à la somme et à la période d'amortissement

convenues originalement. Il n'en coûte que \$25 de frais d'administration chaque fois que vous décidez d'augmenter ou de diminuer vos versements.

Un exemple : une hypothèque standard de \$50,000 dont la période d'amortissement est de 25 ans peut être remboursée totalement en 9½ ans environ sans que vous ayez à payer de pénalité de paiement anticipé. Vous n'avez qu'à augmenter vos versements mensuels de 10% tous les ans. Ainsi, vous épargnez environ \$63,000 en intérêts.*

Le second «10»

Vous pouvez aussi choisir de verser une fois l'an, à n'importe quel moment de l'année, de façon non cumulative et sans pénalité d'intérêts, un paiement anticipé équivalant à 10% au maximum du capital initial emprunté. Le plus tôt vous remboursez le capital, le plus d'intérêts vous épargnez et le plus tôt vous en avez terminé avec votre hypothèque!

Autre exemple : une hypothèque standard de \$50,000 dont la période d'amortissement est de 25 ans coûte, en intérêts, environ \$102,000. En payant 10% du capital, c'est-à-dire \$5,000, à la fin de la première année, vous aurez remboursé votre hypothèque en moins de 18 ans. Pas 25...18 ans seulement! Vous épargnez par le fait même envi-*

ron \$43,000 d'intérêts. Imaginez ce que vous pourriez épargner en versant, plus d'une fois, ce 10%, compte tenu de la durée de votre hypothèque!

Maître de la situation

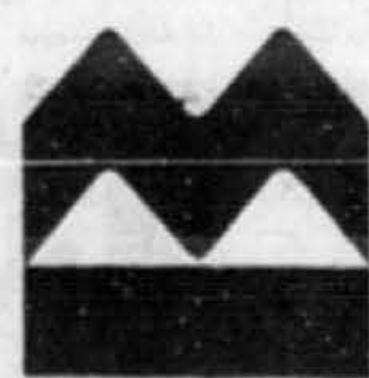
La Banque de Montréal a toujours su offrir des taux d'intérêt, des durées et des taux hypothécaires concurrentiels. Et aujourd'hui, en grande première, elle vous permet de dire votre mot et de vous assurer un plus grand contrôle de votre hypothèque.

Utilisez le premier «10». Utilisez le second «10». Ou utilisez les deux. C'est vous qui payez...c'est vous qui avez votre mot à dire avec la nouvelle hypothèque «10 + 10».

Renseignez-vous

Pour de plus amples renseignements, passez à la succursale de la Banque de Montréal la plus proche ou téléphonez à l'InfoService de la Banque de Montréal au 877-1285 ou, sans frais, à l'extérieur de Montréal, 1-800-361-1854.

Vous avez changé notre façon de faire.



Banque de Montréal

LES DÉBATS SUR LE PROJET DE LOI 40

La CSN et la FTQ disent oui aux commissions scolaires linguistiques et non à leur confessionnalité

■ Tant la CSN que la FTQ sont d'accord pour la mise sur pied de commissions scolaires linguistiques mais toutes deux s'opposent au fait que l'école pourrait avoir un statut confessionnel. Toutes deux sont favorables au maintien du suffrage universel dans sa forme actuelle et des fonctions de péquation du Conseil scolaire de l'île de Montréal. Devant la commission parlementaire de l'éducation chargée d'entendre les mémoires sur le projet de loi 40, les deux centrales ont demandé, à tour de rôle, d'y apporter des amendements sans quoi le projet serait inacceptable.

MARIANE FAVREAU

Comparaissant toutes deux en soirée, mardi et mercredi, les deux centrales ont finalement défendu des positions assez parentes. L'une et l'autre insistent pour que la réforme proposée maintienne et favorise les objectifs de démocratisation et de «péquation sociale». Toutes deux se préoccupent également de l'éducation des adultes qu'on trouve mal assise dans le projet de loi, et du respect des droits syndicaux.

Toutefois, la FTQ analyse davantage le projet en regard de grands principes qu'elle défend tandis que la CSN se montre plus précise dans ses recommandations. En ce qui concerne le conseil d'école, les deux centrales estiment que le projet ne donne pas aux enseignants la place qui leur revient, et ne croient pas que les parents doivent y être majoritaires. Il faut prendre garde que la réforme scolaire «n'antagonise enseignants et parents», avertit la FTQ.

Récusant les assertions selon lesquelles les parents du Québec

sont inaptes à participer valablement à la gestion des écoles, la FTQ estime toutefois nécessaires d'encadrer et de stimuler cette participation afin d'en atténuer les inégalités d'accès.

Par ailleurs, la FTQ estime que le projet de loi 40 a délaissé l'option communautaire du livre blanc. Elle décele «une fermeture de l'école au milieu sous couverture d'une ouverture aux parents». Il faudrait faire de la mission communautaire de l'école un des éléments de sa définition, assure-t-elle.

Analysant les conditions d'une école démocratique et capable de réduire les inégalités sociales, la FTQ s'inquiète. Elle estime que c'est le réseau scolaire qui est le plus en mesure d'assurer la «mission de péquation sociale». La décentralisation poussée à l'école lui paraît difficilement compatible avec la recherche systématique d'un meilleur partage. Elle demande donc au ministre de supprimer les aspects négatifs du projet, à cet égard.

Quant à la CSN, elle s'interroge sur les véritables pouvoirs de l'école, lui trouvant beaucoup de tâches d'application et de gestion. Elle estime que l'école ne devrait avoir qu'une responsabilité pédagogique.

Une école commune

La FTQ s'oppose absolument au «libre choix de l'école qui n'est que l'envers d'un libre rejet» de ceux à qui elle ne conviendrait pas. «La démocratie sera mieux servie dans une école véritablement commune, obligée de donner des services de même qualité aux différentes catégories de sa clientèle».

De plus le projet de loi 40 lui paraît renforcer la présence du phénomène religieux à l'école. «Le maintien, même facultatif du

statut confessionnel de l'école, qui est le corollaire du libre choix de l'école, porte en germe tant le déni des droits démocratiques que la possibilité d'atomisation du réseau... En matière de liberté de conscience, il n'y a pas place pour la loi de la majorité, fut-elle écrasante: il s'agit d'un droit non négociable.»

De son côté, la CSN préférerait que les cours de religion soient pris en charge à l'extérieur de l'école, mais compte-tenu du contexte historique québécois, elle est d'accord pour que l'école offre des services confessionnels, peu importe la religion.

Si la CSN endosse sans réserves le découpage des commissions scolaires selon la langue, la FTQ préférerait des commissions scolaires unifiées. Elle se range toutefois au consensus actuel en faveur de commissions scolaires anglaises ou françaises. Mais elle souhaite qu'existent des commissions scolaires unifiées là où les nombres d'élèves de langue anglaise ne justifient pas une commission scolaire anglaise séparée.

Sans vouloir préserver absolument le territoire actuel de la CECM, la FTQ trouve que le ministre ne donne pas de garantie visant à maintenir et préserver certains acquis: expertise de la CECM en milieux défavorisés, éducation des adultes, abandon scolaire, etc. La CSN partage d'ailleurs les craintes de son homologue quant aux inégalités économiques des commissions scolaires de l'île s'il n'y a pas un organisme central responsable d'une juste répartition des ressources comme le Conseil scolaire de l'île. De plus, la CSN trouve injuste le financement de commissions scolaires par l'impôt foncier.

Amendement en faveur des tuteurs et centres d'accueil

■ QUEBEC — Les tuteurs et centres d'accueil pourront assumer le rôle de parent des enfants présentant des difficultés d'adaptation à l'école en vertu d'un amendement au projet de loi 40 sur l'enseignement primaire et secondaire public.

RUDY LE COURS

de la Presse Canadienne

Voilà la promesse faite hier en commission parlementaire par le député de Fabre Michel Leduc au nom du ministre de l'Éducation Camille Laurin retenu au conseil des ministres.

«Il y aura un amendement pour que les centres d'accueil puissent assumer ce rôle de substitut parental, à indiquer le député aux représentants de l'Association des Centres d'accueil du Québec. L'amendement permettra également à un tuteur d'exercer ce rôle.»

M. Leduc a rappelé qu'il existe des cas où les parents biologiques ne peuvent effectivement assumer leur rôle normal.

Dans son mémoire, l'ACAQ s'était définie comme partenaire à part entière des intervenants de l'éducation et de la santé.

Elle déplorait que le projet de loi 40, qui traduit «une remarquable volonté de démocratisation» à laquelle elle souscrit, ne tienne pas compte par oubli des enfants dont les parents n'étaient pas en mesure de jouer leur rôle.

Pré-scolaire

Par ailleurs, avant d'entendre aujourd'hui le mémoire fort attendu de la Commission des droits de la personne, la commission écoute depuis quelques jours des organismes représentant des groupes de citoyens touchés indirectement par le projet de réforme scolaire.

Hier, l'Association d'éducation pré-scolaire du Québec est venue donner son appui à l'esprit du projet 40 et en particulier au fait qu'il rend obligatoire la maternelle à 5 ans, établit clairement les services dispensés aux niveaux préscolaire primaire et secondaire et assure une participation accrue des parents.

Cependant, l'AEPQ, qui compte 800 membres à travers la province, déplore que le niveau pré-scolaire ne fasse l'objet d'aucune reconnaissance claire dans le projet de loi, méconnaît les besoins spécifiques des enseignants de ce niveau, et ne fait pas référence à ses services éducatifs particuliers.

En outre, elle souhaite que la participation des enseignants aux conseils d'école soit obligatoire et que le niveau pré-scolaire ne soit pas tenu de dispenser un enseignement religieux ou moral, faute de ressources et de guide.

Élève

De son côté, le Regroupement des Associations étudiantes universitaires du Québec a plaidé pour qu'on accorde une place plus grande à l'élève dans la vie de l'école.

En particulier, le RAEU considère que le projet de loi 40 «ne va pas assez loin dans la reconnaissance d'associations d'élèves au secondaire».

Tout en reconnaissant la nécessité que les parents jouent un rôle accru à l'école, le RAEU conteste qu'on leur accorde la majorité des voix au conseil d'école. Il préconise plutôt une représentation paritaire de trois élèves, parents et enseignants auxquels s'ajoutent un agent socio-économique, un membre du personnel non enseignant, un commissaire et le directeur.

Même au niveau primaire, la présence des élèves dans cette structure aurait pour effet de les responsabiliser, croit le RAEU, seul groupe étudiant entendu à la commission.

Il suggère que la place et le rôle de l'école soient élargis de manière à dépasser la notion de services prévue dans le projet 40. Le RAEU souhaite qu'on revienne au livre blanc qui accordait un statut corporatif à l'école de manière à faciliter l'implantation d'activités socio-culturelles.

En fin de journée, la Commission a entendu le Comité de la protection de la jeunesse qui a proposé des amendements visant à assurer la complémentarité entre services éducatifs et services de protection.

LES PARENTS DÉNONCENT LE DOUBLE «CONGÉ»

Branle-bas de combat pour les cinq syndicats de la CECM

■ Pour la coalition syndicale des employés de la CECM, la journée de lundi prochain marquera le début d'un plan d'action contre le projet de loi 40. Ce plan d'action doit être dévoilé aujourd'hui. Quant aux parents, ils dénoncent la CECM qui bouscule ainsi le calendrier scolaire, sans avertissement, «pour permettre à ses employés de participer à une mobilisation générale contre le projet de loi».

MARIANE FAVREAU

C'est le 19 avril prochain que devait se tenir la prochaine journée pédagogique. Or, à la demande de la coalition syndicale, les commissaires ont décidé, mercredi dernier, de la scinder en deux: les élèves auront congé le lundi 6 février après-midi mais iront en classe le 19 avril au matin.

Lundi après-midi, les ensei-

gnants et autres employés seront au poste, mais se pencheront sur le projet de loi 40 à partir de textes préparés conjointement par la CECM et les syndicats. A 16 heures, grand ralliement au Palais des Congrès où diverses personnalités prendront la parole. Le lendemain soir, la coalition des cinq syndicats d'employés de la CECM (enseignants, professionnels, concierges, employés de soutien et entretien) est entendue à la commission parlementaire de l'éducation.

Dans un communiqué émis hier, le Comité central de parents de la CECM s'oppose vivement à la décision des commissaires de changer en cours d'année le calendrier scolaire «d'une façon hâtive et sans consultation afin de permettre à ses employés de participer à une mobilisation générale contre le projet de loi 40».

«En tant que parents, peut-on prêter foi à une commission scolaire qui se dit ouverte à la parti-

cipation des parents mais qui décide de façon aussi précipitée de chambarder le calendrier du secteur français sans consulter, au moins, le comité central de parents?»

Enfin, les parents «refusent que les enfants fassent les frais des luttes de pouvoir, qu'elles soient syndicales ou politiques». Là-dessus, la CECM fait toutefois remarquer que les élèves ne perdront aucun jour de classe puisqu'il s'agit d'un déplacement de demi-journée pédagogique. Mais les parents soulignent les inconvénients qui résultent de journées ainsi coupées (absentéisme, vandalisme, gardiennage, etc.).

De son côté, l'Alliance des professeurs et les porte-parole de la coalition syndicale de la CECM dénoncent «la désinformation gouvernementale sur le projet de loi 40» et s'approprient à mettre en branle un plan d'action pour la contrer.

Des tables d'impôt plus équitables pour les pauvres réclamées de Lalonde

■ OTTAWA — Dans son prochain budget, le gouvernement fédéral devrait abandonner ses actuelles tables d'impôt qui permettent aux plus fortunés d'échapper au fisc et à leurs obligations sociales.

DENIS LESSARD

de la Presse Canadienne

C'est ce qu'a réclamé, hier, l'Organisation nationale anti-pauvreté en rendant publique une étude sur les inéquités du régime d'imposition au pays. En conférence de presse, le groupe a vertement condamné le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, pour avoir refusé de le rencontrer dans le cadre de ses consultations pré-budgétaires.

«Lalonde se promène déjà partout dans le pays pour lancer que son budget sera en faveur de l'entreprise privée», a indiqué un porte-parole des démunis. «On le talonne depuis deux mois, on ne peut pas croire qu'il n'a pu trouver une demi-heure pour nous rencontrer», a-t-il ajouté.

Aux Communes le chef néo-démocrate, M. Ed Broadbent, a fait écho aux récriminations de l'organisation, accusant le ministre Lalonde «d'être tout dis-

posé à entendre la Chambre de commerce et les Manufacturiers tout en refusant de rencontrer les représentants des pauvres».

Mais pour le ministre Lalonde, le fait d'avoir rencontré la semaine dernière le Conseil canadien pour le développement social est amplement suffisant pour connaître le son de cloche des plus démunis.

Pour l'organisation, qui représente 150 regroupements de démunis à travers le pays, les tables d'impôts appliquées de façon équitable exigeraient que les contribuables gagnant plus de \$50 000 aient à verser 53 p. cent de leurs revenus au fisc. Or, leur tranche d'imposition réelle n'est que de 29 p. cent.

Selon eux ce geste permettrait de desserrer l'étau sur le gousset des petits salariés, ce qui permettrait aux dépenses de consommation de «faire leur part dans la relance».

«Une famille dont le revenu est de \$25 000 par année paie presque autant d'impôt que celle qui gagne \$50 000», a lancé M. Broadbent qui, à la lumière de l'étude de l'ONAP, a réclamé que «les hauts revenus paient leur part du fardeau fiscal».

Pour le responsable de l'étude déposée par l'organisation, M.

Ernie Lightman, un ancien étudiant de la prestigieuse London School of Economic et professeur à l'Université de Toronto, il est plus qu'urgent qu'Ottawa se penche sur les réponses qu'il apportera au problème du chômage et de la pauvreté dans la foulée de la relance.

Selon lui, il est irréaliste de croire que les investisseurs délieront leurs bourses simplement parce que l'inflation semble jugulée. «Les investissements viendront quand les financiers verront qu'il y a des gens prêts à acheter les biens de consommation qui seront produits», a lancé M. Lightman.

Selon lui, en taxant de façon équitable et en faisant disparaître des abris fiscaux «qui n'ont pas de valeur sociale, comme les MURBS», Ottawa pourrait récupérer \$17 millions d'impôts qui pourraient être affectés à des projets plus justifiés.

Ainsi, Ottawa pourrait augmenter le crédit d'impôt pour enfants et affecter plus de fonds aux services de garderies. Il pourrait aussi permettre une répartition plus équitable des revenus pour les contribuables traités et accroître l'aide aux familles monoparentales.

A. Gold & Sons

SOLDE DE COMPLETS

ORD. \$295 à \$350

\$199

ÉPARGNEZ \$96 à \$151

GROUPES SPÉCIAUX DE NOS ÉLEGANTS COMPLETS SÉLECTIONNÉS PARMI NOTRE COLLECTION COURANTE

COURTES • RÉGULIÈRES • ÉLANCÉES
* TISSUS DE CHOIX • GRANDE VARIÉTÉ DE COULEURS ET DE MOTIFS

MAGASINEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX. À TOUTS NOS MAGASINS.

• CENTRE ROCKLAND • 388, O., STE-CATHERINE
• FAIRVIEW, PTE-CLAIRE • LES PROMENADES ST-BRUNO • LE CARREFOUR LAVAL
• 960, O., STE-CATHERINE • LES GALERIES D'ANJOU

AMERICAN EXPRESS, VISA, MASTERCARD, DINERS, CARTE BLANCHE ET LA CARTE A. GOLD & SONS

A. Gold & Sons

DEPUIS 1899

Épargnez \$351 sur les plus beaux manteaux en peau de mouton pleine longueur au Canada

SUPER VALEUR À CE PRIX



TAILLÉS EXCLUSIVEMENT POUR NOUS, AVEC DES PEaux DE PREMIÈRE QUALITÉ, PARFAITEMENT ASSORTIES, VENANT DES PLUS GRANDES TANNERIES AU MONDE

ORD. \$850 **\$499** ÉPARGNEZ \$351

Ces somptueux manteaux en peau de mouton sont taillés d'après l'inimitable patron de A. Gold & Sons. Ce sont les plus beaux articles de notre rayon de cuirs et suédés et leur prix est très attrayant. Ils vous donneront une allure jeune et vous garderont bien au chaud, même par les journées les plus froides de l'hiver de Montréal.

388 OUEST, STE-CATHERINE • CENTRE ROCKLAND • 960 OUEST, STE-CATHERINE
LES GALERIES D'ANJOU • LE CARREFOUR LAVAL • LES PROMENADES ST-BRUNO
FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

A. Gold & Sons

DEPUIS 1899

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche et la carte A. Gold & Sons

APPRENEZ À "FAIRE DE L'ARGENT!"



SALON DE L'ÉPARGNE PLACEMENTS

- ★ LE PARQUET DE LA BOURSE
- ★ CONSEILS GRATUITS DES C.A., NOTAIRES, AVOCATS
- ★ FEMME ET VIE ÉCONOMIQUE
- ★ MARCHÉ DES OEUVRES D'ART
- ★ MONDE DES AFFAIRES

PLACE BONAVENTURE

★ du 11 au 15 février ★

présenté par l'UNIVERSITÉ POPULAIRE

115
MAGASINS
partout
près de chez-vous

ATLANTIQUE

COMPOSEZ
253-8880
pour la succursale
près de chez-vous

GARANTIE*

Sur composants électroniques selon les termes et conditions mis en vigueur par les fabricants à la date d'achat.

REMBOURSEMENT*

La différence de prix si vos composants électroniques sont vendus moins cher aux mêmes conditions durant 30 jours suivant l'achat.

ÉCHANGE*

Tout élément de votre système électronique pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

FISHER

AMPLIFICATEUR CA-100
SYNTONISATEUR FM-100
TABLE-TOURNANTE MT-101
HAUT-PARLEURS AD 5020

GARANTIE
5/10 ANS
OPTIONNELLE

399⁹⁹



SUPER LIQUIDATION
VENTE

FISHER

RÉCEPTEUR RS-120
MAGNÉTOCASSETTE CR-140
TABLE-TOURNANTE TP-1024C
HAUT-PARLEURS AD-7040

GARANTIE
5/10 ANS
OPTIONNELLE

599⁹⁹

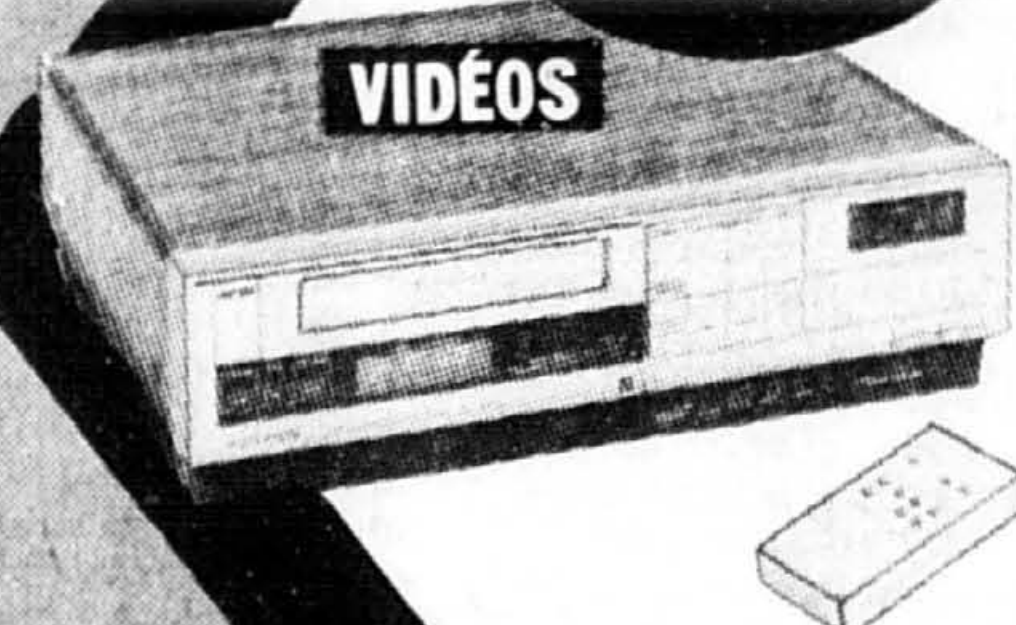


GARANTIE
5 ANS
OPTIONNELLE



			ÉTAIT	SPECIAL
10" CANDLE	CD-100		429 ⁹⁹	349 ⁹⁹
20" RCA	FJR-423		499 ⁹⁹	449 ⁹⁹
20" SANYO	91C500		529 ⁹⁹	479 ⁹⁹
20" Hitachi	MT-2110		599 ⁹⁹	499 ⁹⁹
14" SANYO	31C450	Télécommande 105 canaux	599 ⁹⁹	499 ⁹⁹
14" SANYO	31C470	Télécommande 105 canaux	599 ⁹⁹	549 ⁹⁹
20" SANYO	91C621	Télécommande 105 canaux	799 ⁹⁹	699 ⁹⁹
20" RCA	FGR2003R	Télécommande 122 canaux	799 ⁹⁹	699 ⁹⁹
26" RCA	FGR682	Télécommande 122 canaux	999 ⁹⁹	798 ⁹⁹
26" SANYO	62CX17	Télécommande 105 canaux	1099 ⁹⁹	929 ⁰⁰

GARANTIE
2 ANS
OPTIONNELLE



		ÉTAIT	VENTE
FISHER	40 W	250 ⁰⁰	100 ⁰⁰
ADVANCE	50 W	200 ⁰⁰	120 ⁰⁰
JANIS	50 W	249 ⁹⁹	180 ⁰⁰
JANIS	65 W	299 ⁹⁹	200 ⁰⁰
JANIS	100 W	349 ⁹⁹	270 ⁰⁰
Cerwin-Vega!	40 W	380 ⁰⁰	280 ⁰⁰
Cerwin-Vega!	65 W	500 ⁰⁰	350 ⁰⁰

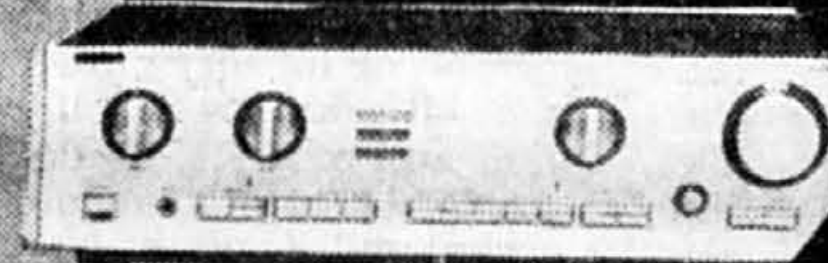
HAUT-PARLEURS

GARANTIE
5/10 ANS
OPTIONNELLE



GARANTIE
5 ANS
OPTIONNELLE

AMPLIFICATEURS



		ÉTAIT	VENTE
FISHER	40 W total	139 ⁹⁹	100 ⁰⁰
SONY	40 W total	220 ⁰⁰	200 ⁰⁰
FISHER	100 W total	299 ⁹⁹	200 ⁰⁰
KENWOOD	130 W total	549 ⁹⁹	220 ⁰⁰
YAMAHA	70 W total	349 ⁹⁹	230 ⁰⁰
YAMAHA	110 W total	439 ⁹⁹	300 ⁰⁰

GARANTIE
5 ANS
OPTIONNELLE

SYNTONISATEURS



		ÉTAIT	VENTE
FISHER	SM-100	120 ⁰⁰	100 ⁰⁰
KENWOOD	KT-80	230 ⁰⁰	170 ⁰⁰
FISHER	FM-77	279 ⁹⁹	190 ⁰⁰
YAMAHA	T-360	250 ⁰⁰	200 ⁰⁰
YAMAHA	T-760	349 ⁹⁹	250 ⁰⁰

GARANTIE
5 ANS
OPTIONNELLE

ÉTAIT

VENTE

FISHER	CR-100	250 ⁰⁰	100 ⁰⁰
PIONEER	CT-5	330 ⁰⁰	230 ⁰⁰
FISHER	CR-127	220 ⁰⁰	200 ⁰⁰
TEAC	V-44	250 ⁰⁰	220 ⁰⁰
YAMAHA	K-200	290 ⁰⁰	240 ⁰⁰

GARANTIE
5 ANS
OPTIONNELLE

MAGNETOCASSETTES



		ÉTAIT	VENTE
Dual	CS-508	190 ⁰⁰	150 ⁰⁰
FISHER	MT-300C	200 ⁰⁰	150 ⁰⁰
SONY	PSLX-4	200 ⁰⁰	150 ⁰⁰

CARTOUCHE MAGNÉTIQUE INCLUSE

GARANTIE
5 ANS
OPTIONNELLE

TABLES TOURNANTES



GARANTIE
5 ANS
OPTIONNELLE

RÉCEPTEURS



		ÉTAIT	VENTE
FISHER	50W	349 ⁹⁹	200 ⁰⁰
PIONEER	40W	259 ⁹⁹	200 ⁰⁰
FISHER	50W	349 ⁹⁹	225 ⁰⁰
SONY	60W	369 ⁹⁹	280 ⁰⁰
LUXMAN	60W	499 ⁹⁹	350 ⁰⁰
YAMAHA	80W	479 ⁹⁹	350 ⁰⁰
harman/kardon	60W	479 ⁹⁹	380 ⁰⁰
YAMAHA	80W	699 ⁹⁹	399 ⁹⁹

JEUX



IMAGIC	«DEMON ATTACK»	59 ⁹⁹	29 ⁹⁹
IMAGIC	«ATLANTIC»	39 ⁹⁹	24 ⁹⁹
IMAGIC	«BEAUTY & BEAST»	39 ⁹⁹	24 ⁹⁹
ODYSSEY	«COSMIC CONFLICT»	24 ⁹⁹	8 ⁹⁹
ODYSSEY	«THUNDERBALL»	24 ⁹⁹	8 ⁹⁹
ODYSSEY	«HOCKEY & SOCCER»	24 ⁹⁹	8 ⁹⁹
ODYSSEY	«KC MUNCHKIN»	49 ⁹⁹	29 ⁹⁹
ODYSSEY	«KC'S KRAZY CHASE»	49 ⁹⁹	29 ⁹⁹
COMMODORE	«SUPER SLOT»	59 ⁹⁹	24 ⁹⁹
COMMODORE	«CLOWNS»	59 ⁹⁹	24 ⁹⁹
INTELLIVISION	«BACKGAMMON»	35 ⁹⁹	9 ⁹⁹
INTELLIVISION	«SPACE BATTLE»	35 ⁹⁹	9 ⁹⁹
INTELLIVISION	«SPACE ARCADE»	35 ⁹⁹	9 ⁹⁹
INTELLIVISION	«SOCCER»	39 ⁹⁹	27 ⁹⁹
INTELLIVISION	«SKI»	39 ⁹⁹	27 ⁹⁹
INTELLIVISION	«FOOTBALL»	39 ⁹⁹	27 ⁹⁹
INTELLIVISION	«BUZZ BOMBERS»	44 ⁹⁹	29 ⁹⁹

		ÉTAIT	VENTE
SANYO	M9818	199 ⁹⁹	149 ⁹⁹
SANYO	M2820	89 ⁹⁹	79 ⁹⁹
AIWA	TPR-175	99 ⁹⁹	89 ⁹⁹
PIONEER	SK-100	149 ⁹⁹	129 ⁹⁹
Hitachi	TRK 6600	269 ⁹⁹	199 ⁹⁹
SANYO	RP-55	49 ⁹⁹	34 ⁹⁹
MAGNASONIC	PR-15	49 ⁹⁹	39 ⁹⁹
Panasonic	RF-10	149 ⁹⁹	89 ⁹⁹
FISHER	PH-35	199 ⁹⁹	149 ⁹⁹

PORTATIFS



L'ENTREPÔT DE L'EST:
6060, BOUL. MÉTROPOLITAIN EST 253-8880
(sortie Lacordaire)

L'ENTREPÔT DU NORD:
CENTRE COMMERCIAL ST-MARTIN
949, BOUL. CURÉ-LABELLE 682-0550



L'ENTREPÔT DE L'OUEST:
MAIL WEST ISLAND
(sortie boul. des Sources de la Transcanadienne) 683-1943

L'ENTREPÔT DU SUD:
PLACE GREENFIELD PARK
457, BOUL. TASCHEREAU 671-4290

CERTAINS MODÈLES SONT DES DÉMONSTRATEURS ET NE SONT DISPONIBLES QU'AUX QUATRE ENTREPÔTS.

RCA

LUXMAN

harman/kardon

SANYO

PIONEER

FISHER

HITACHI

SONY

TEAC

SONY

HITACHI

FISHER

PIONEER

SANYO

harman/kardon

PHILIPS

INTELLIVISION

COMMODORE

UN MILLIARD PAR JOUR À LA DÉFENSE

Reagan propose un budget déficitaire pour maintenir la relance économique

d'après AFP, AP, UPI et Reuter

Invitant le Congrès à garantir «un printemps d'espoir à l'Amérique», le président Ronald Reagan a soumis hier, pour 1985, un projet de budget de \$925,5 milliards prévoyant, compte tenu de l'inflation, le gel des dépenses publiques à \$525,1 milliards, une hausse réelle de 9,3 p. cent des crédits militaires portés au niveau record de \$305 milliards (soit 29 p. cent du total) et un déficit de \$180,4 milliards.

Le projet, bien qu'il n'ait pas surpris, a été accueilli par une baisse de plus de huit points à Wall Street, les réserves de nombreux économistes et les critiques des parlementaires démocrates. Les milieux financiers, inquiets devant le maintien d'énormes déficits sans perspective de dégonflement, redoutent une remontée des taux d'intérêt susceptible d'étouffer la reprise économique.

«Ce budget n'est rien d'autre qu'un document d'année électorale car il évite soigneusement les vrais problèmes dont la résolution ouvrirait la voie à une économie solide et viable», a déclaré le sénateur démocrate Lawton Chiles, de la Commission budgétaire du Sénat.

«Je ne suis pas satisfait de ce budget, a déclaré le leader démocrate Tip O'Neill, président de la Chambre. Militairement, le président dépense mille millions de dollars par jour et notre défense ne vaut guère mieux que quand il est arrivé au pouvoir». Les leaders républicains se sont contentés de souligner le caractère «réaliste» du projet de budget,

tout en reconnaissant qu'il sera «âprement débattu».

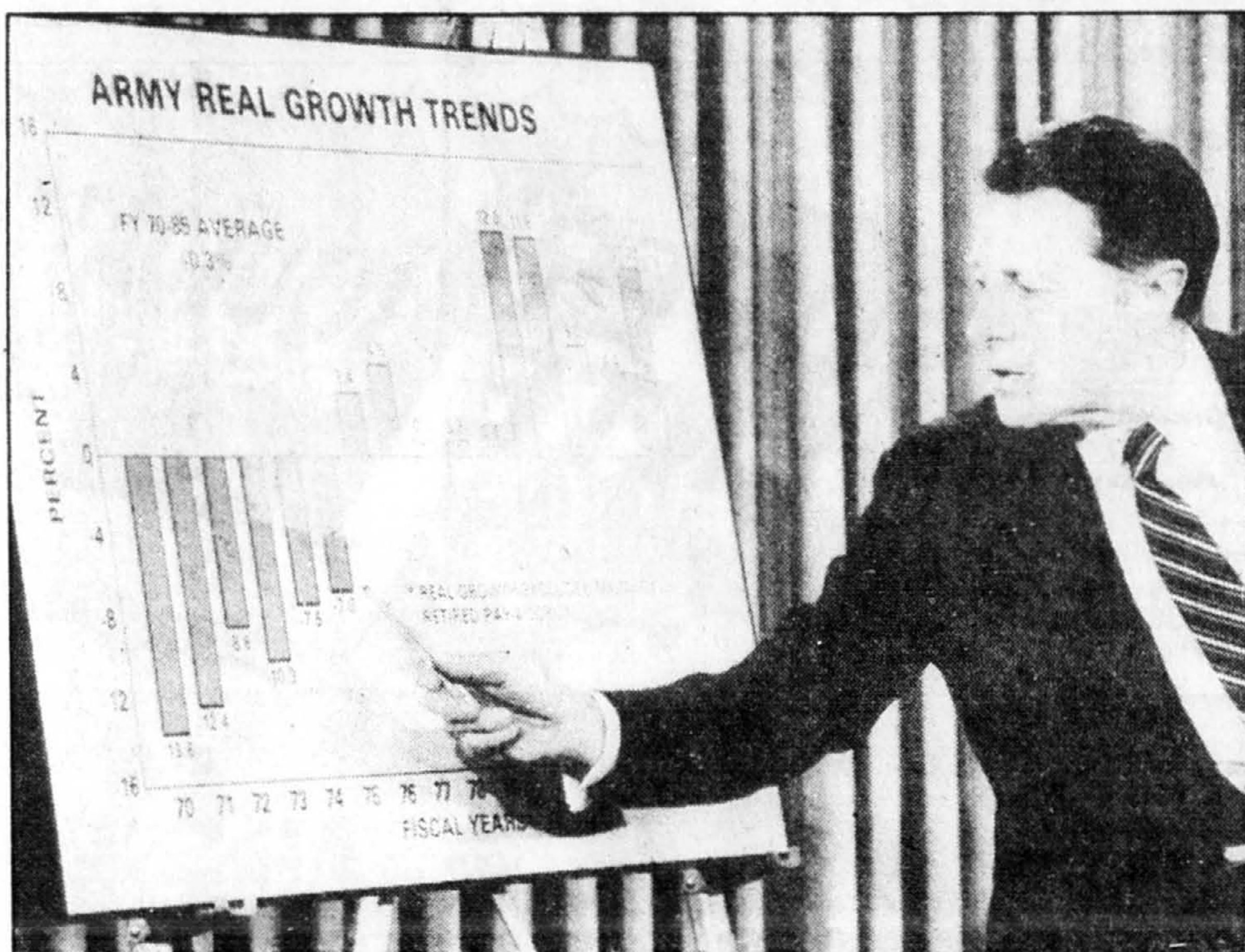
L'agence soviétique Tass, dans une longue correspondance datée de Washington, qualifie le projet de budget de «document militariste» qui ignore totalement les chômeurs, les sans-abris et les affamés et qui vise à donner aux États-Unis «la suprématie militaire sur l'URSS», «la mainmise sur tous les continents sans exception» et «la possibilité d'étendre à l'espace la course aux armements».

Dans une présentation séparée, le secrétaire à la Défense Caspar Weinberger a affirmé, graphiques à l'appui, que la hausse continue des dépenses militaires demeurerait nécessaire «pour surmonter une décennie d'abandon» et «pour permettre aux États-Unis d'atteindre la parité avec l'Union soviétique».

«Entre 1974 et 1983, a-t-il dit, les dépenses militaires soviétiques ont dépassé d'environ 40 p. cent celles des États-Unis. Aujourd'hui, a-t-il ajouté, l'URSS consacre de 17 à 19 p. cent de son Produit national brut à ses forces armées, contre environ 7,5 p. cent pour les États-Unis».

Il a fait miroiter devant les parlementaires inquiets l'espoir d'une baisse des dépenses militaires pour la phase finale d'un éventuel 2^e mandat du président Reagan, vers 1987. S'ils étaient acceptés par le Congrès, les crédits demandés porteraient à \$883 milliards le total des dépenses militaires consenties par Reagan au cours de son 1^{er} mandat.

Sur les \$305 milliards demandés par le Pentagone, \$264,4 mil-



Le secrétaire à la Défense Caspar Weinberger utilise un graphique pour expliquer le budget de la Défense.

liards devraient être effectivement dépensés au cours de l'année fiscale 1985, le reste étant attribué à des programmes courant sur les années suivantes. L'aviation aurait \$104,3 milliards, la marine \$97,7 milliards

et l'armée de terre \$72 milliards, le reste allant à des augmentations de salaires ainsi qu'au développement de nouvelles armes, notamment chimiques.

Promettant «la paix, la prospérité, la croissance et un niveau de

vie à la hausse pour tous les Américains», le président Reagan a affirmé que ce budget, qu'il aura à défendre tout au long de la campagne, est indispensable «pour maintenir la relance économique sur la bonne voie».

L'ambassadeur américain à Paris semoncé pour ses propos anticomunistes

d'après AFP, Reuter, AP

À la suite de ses propos tenus, dimanche dernier, au cours de l'émission hebdomadaire Grand Jury-RTL-Le Monde, l'ambassadeur des États-Unis en France, M. Evan Galbraith, a été convoqué, hier, par le premier ministre français, Pierre Mauroy, pour lui signifier le caractère «inacceptable» de ses propos à l'égard de la présence de ministres communistes au gouvernement.

Selon un communiqué publié par l'Hôtel Matignon, le premier ministre a convoqué l'ambassadeur des États-Unis pour lui reprocher «le caractère inacceptable des propos qu'il a tenus, au cours d'une émission de radio, sur des questions relevant de la politique intérieure de la France».

Dimanche dernier, M. Galbraith, en poste à Paris depuis novembre 1981, avait vivement critiqué la présence de ministres communistes au gouvernement français, déclarant : «On sait bien que le PCF entretient une relation spéciale avec l'Union soviétique. Tout le monde sait très bien que la politique étrangère soviétique est suivie par le Parti Communiste français. On se méfie donc des gens qui sont liés avec le PCF». Le diplomate avait également qualifié le ministre des Transports, M. Charles Fiterman, membre du Bureau Politique du PCF, de «pauvre Français qui a mal tourné».

Hier matin, à l'issue du Conseil des ministres, M. Fiterman avait répliqué en qualifiant M. Galbraith de «personnage gros-

sier et stupide». Peu après, M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, demandait, à l'occasion d'une interview télévisée, que le gouvernement français réagisse officiellement aux propos de l'ambassadeur des États-Unis. «Où se croit-il cet ambassadeur, à La Grenade, au Nicaragua, au Honduras, pour mettre en cause le Parti Communiste, ses élus et un membre du gouvernement ?», s'était-il exclamé.

C'est la troisième fois que M. Galbraith est ainsi convoqué par les autorités françaises pour ses propos hostiles à la présence des quatre ministres communistes du gouvernement. Un porte-parole de l'ambassade des États-Unis a déclaré que M. Galbraith a expliqué à M. Mauroy que l'incident provoquait d'une «transcription inexacte et incomplète» de l'interview. Selon le porte-parole de l'ambassade, M. Galbraith, qui répondait aux questions des journalistes, ne parlait pas de M. Fiterman mais répondait à un autre interlocuteur lui demandant ce qu'il pensait du communisme français type.

On dit de source française autorisée que la décision de rendre publique la réaction de M. Mauroy aux propos de l'ambassadeur a été prise dans le cadre du Conseil des ministres présidé par le président François Mitterrand. On ajoute que M. Mauroy a décidé de convoquer lui-même l'ambassadeur en grande partie parce que ce dernier ne semblait pas avoir tenu compte d'un avertissement qui lui avait été signifié en 1982 par le ministre des Relations extérieures.

Jomblatt: la bataille décisive est inévitable

Gemayel: les marines doivent rester

d'après Reuter, AFP

«La bataille décisive qui s'annonce est inévitable», a déclaré hier le chef du parti socialiste progressiste libanais, M. Walid Jomblatt, tandis qu'à Washington le président Ronald Reagan réaffirmait qu'il n'accorderait «aucune attention» à une résolution soutenue par l'opposition démocrate et demandant le retrait du contingent américain du Liban.

Alors que M. Jomblatt qualifiait de «pure perte de temps» toute négociation sur un désengagement des forces en présence, on signalait la reprise de combats à Beyrouth et dans les montagnes environnantes. On compte au moins deux victimes dans les rangs de l'armée libanaise ainsi que trois civils. Un porte-parole militaire a également annoncé la destruction d'un char T-54 de fabrication soviétique au cours d'un duel d'artillerie dans la montagne. A Saïda, dans le sud du pays, des soldats israéliens ont blessé 10 civils en lançant une grenade contre une voiture garée dans la principale artère de la ville.

C'est à l'occasion de l'inauguration de la radio druze La voix de la montagne, sixième station des factions libanaises, que M. Jomblatt a brossé un tableau pessimiste de la situation et attaqué violemment le président Amine Gemayel de même que le parti phalangiste. Selon le leader druze, «il ne saurait y avoir de salut pour le Liban tant qu'il sera aux mains d'une famille, d'un

parti ou d'un régime qui a fait massacrer des gens à cause de leur identité (religieuse)». Il a ajouté que «seuls de profonds changements politiques, économiques et sociaux et un rapprochement avec la Syrie pourraient sauver le Liban».

A Washington, le commentaire de M. Reagan au sujet de la résolution réclamant le retrait des marines du Liban a été fait en réponse à une question sur les efforts menés au Congrès pour faire adopter cette mesure. Quelques heures plus tôt, le porte-parole de la Maison blanche, M. Larry Speakes, avait accusé les démocrates d'aider les ennemis de la paix au Proche-Orient. Il leur avait demandé de «serrer les rangs» derrière le président américain, qui affirmait à plusieurs reprises que les marines faisant partie de la Force multinationale stationnée à Beyrouth y resteraient aussi longtemps que nécessaire.

Au cours d'une réunion à huis clos de la majorité démocrate à la Chambre des représentants, la résolution relative au retrait du contingent américain a obtenu un large appui. Il se peut qu'elle soit débattue pour de bon à la Chambre avant le 10 février, date à laquelle le Congrès s'ajournera pour onze jours.

Pour sa part, le président syrien Hafez el-Assad a déclaré hier, lors d'un entretien avec le ministre des Affaires étrangères d'Australie, M. Bill Hayden, que

«les États-Unis ne peuvent pas trancher la situation au Liban et au Proche-Orient par la force». Selon l'agence syrienne Sana, le président a ajouté que les États-Unis sont devant un choix: «retirer leurs forces du Liban ou les maintenir et accentuer par là leur embourbement militaire».

En revanche, dans une interview au Washington Post, M. Gemayel a affirmé que le Congrès américain ne devrait pas rechercher le départ des 1 800 marines, car un tel retrait plongerait le Liban dans le «chaos», compromettant les intérêts occidentaux au Proche-Orient. Selon le président libanais, si le contingent américain quittait présentement le Liban, «Amine Gemayel ne serait pas remplacé par un nouveau président, mais par un conseil révolutionnaire sous contrôle soviétique». Le chef de l'Etat a souligné qu'il comptait sur une aide financière américaine pour renforcer l'armée libanaise. Le président libanais a par ailleurs reproché à la Syrie d'empêcher la reprise de la conférence de réconciliation et la mise en œuvre d'un plan de sécurité permettant un désengagement des factions libanaises et l'instauration d'un cessez-le-feu. Il s'est dit prêt à rencontrer le président syrien au sujet d'un projet de réforme constitutionnelle élaboré conjointement en 1976 par les hommes politiques libanais et M. Assad - projet qui pourrait être la base de la réconciliation en Syrie, a-t-il dit.

Kohl réinstalle Kiessling et garde Woerner

d'après AFP, UPI, AP

Le chancelier Helmut Kohl, que l'opposition social-démocrate et certains de ses alliés politiques pressaient depuis plusieurs semaines de trancher l'affaire Kiessling, a annoncé, hier, devant la presse à Bonn, la réhabilitation du général Guenter Kiessling, commandant en chef adjoint de l'OTAN, limogé le 31 décembre par le ministre de la Défense pour ses prétendues tendances homosexuelles, et le maintien à son poste du ministre de la Défense, M. Manfred Woerner.

La décision de M. Kohl intervient alors que l'affaire Kiessling, qui depuis un mois défraie la chronique en RFA, était en passe de déboucher sur une crise politique menaçant la cohésion du gouvernement. De plus, la réhabilitation du général Guenter Kiessling apparaît comme une victoire mais amère car elle n'efface pas quatre semaines de scandale durant lesquelles cet

homme discret, militaire à la carrière exemplaire, fut soudain accusé publiquement d'avoir fréquenté les lieux de rendez-vous pour homosexuels de Cologne.

En effet, le compromis annoncé par le chancelier Kohl prévoit la réintégration du général Kiessling dans ses fonctions de commandant en chef adjoint de l'OTAN. M. Woerner reconnaît comme erroné le rapport du contre-espionnage militaire (MAD) sur lequel il s'était fondé pour limoger le général le 31 décembre dernier, et qui prétendait que celui-ci était homosexuel. De son côté, le général Kiessling a annoncé qu'il ne reprendra pas effectivement son poste à Bruxelles pour «raisons de santé» d'ici sa mise à la retraite officielle, le 31 mars prochain, et il a arrêté immédiatement ses poursuites judiciaires contre le ministre devant le Tribunal administratif de Cologne.

«Je suis parvenu à la conviction que l'honneur du général doit



Le général Guenter Kiessling

être réhabilité et c'est ce que j'ai fait», a dit M. Kohl. «J'ai constaté que des erreurs ont été commises dans le traitement de cette affaire, des erreurs que le ministre de la Défense déplore. Je respecte les intentions du ministre, qui était préoccupé de la sécurité de l'armée. De la même manière, je dois respecter la charge et l'honneur du général».

M. Kohl a ensuite donné lecture de la correspondance échangée entre le général et le ministre. Dans sa lettre, M. Woerner précise qu'il a demandé au président fédéral, M. Karl Carstens, de réintégrer le général Kiessling dans les cadres. M. Woerner rappelle ensuite que sa décision de limogage reposait sur un rapport de la sécurité militaire allemande, lequel, a admis M. Woerner, «contenait des déclarations non confirmées. La raison qui me poussait à présumer que votre maintien en activité constituait un risque de sécurité n'existe

plus. A aucun moment, je n'ai mis en cause votre honneur». Cette dernière remarque du ministre a soulevé une hilarité générale parmi les journalistes.

Dans sa lettre à M. Woerner, le général Kiessling confirme son intention de prendre sa retraite le 31 mars 1984, et ajoute qu'il faudra avant tout que sa santé se rétablisse. Le général a été hospitalisé brièvement, la semaine dernière, pour une raison inconnue, mais il a pu quitter l'hôpital mardi. En fait, a cause de sa maladie, le général Kiessling ne retournera pas à son poste de commandant en chef adjoint de l'OTAN. Après son limogage, le général Kiessling avait démenti les accusations qui pesaient sur lui et avait entamé une double action en justice, pour diffamation et pour obtenir sa réintégration dans l'armée. A 58 ans, il était le plus haut gradé des officiers allemands.

DÉPÊCHES

EXPULSIONS: une semaine après l'arrestation du haut fonctionnaire Arne Treholt pour espionnage au profit de l'URSS, la Norvège a expulsé hier cinq membres de l'ambassade d'URSS, dont trois diplomates, pour «activités incompatibles avec leur statut». Quatre autres diplomates auparavant en poste à Oslo ne seront pas autorisés à revenir en Norvège.

CHILI-NAZI: le régime Pinochet a repoussé hier une demande officielle d'Israël réclamant l'expulsion de l'ancien colonel nazi Walter Rauff. Vivant au Chili depuis 1958, Rauff est tenu pour responsable de la mort de 200 000 personnes durant la Seconde Guerre mondiale. L'avocate Beate Klarsfeld se trouve également au Chili pour tenter d'obtenir l'expulsion de Rauff.

TCHAD-CHEYSSON: le ministre français des Relations extérieures Claude Cheysson est arrivé hier à Ndjamena pour tenter de trouver un règlement à la guerre du Tchad. Les combats entre factions rivales du président Habré et de l'ancien président Goukouni se poursuivent dans le nord-est du pays, où, selon Ndjamena, plusieurs centaines de rebelles ont été «anéantis».

WALTER MONDALE: le grand favori des aspirants démocrates à la présidence des États-Unis a marqué hier de nouveaux points dans sa course à l'investiture en recueillant le soutien de 76 des 164 délégués choisis par les représentants, dont celui du président de la Chambre, Tip O'Neill. Celui-ci a affirmé que l'Amérique avait besoin d'un président habile et expérimenté.

KHOMEINISME: la République islamique d'Iran a fêté hier le 5^e anniversaire du retour de l'imam Khomeiny à Téhéran en saluant «les mouvements islamiques de Tunisie et du Maroc» et en annonçant «la victoire prochaine contre l'Irak». Les autorités ont annoncé des amnisties de détenus pour le 11 février, quand sera célébré le 5^e anniversaire de la victoire de la révolution.

CAMBODGE: silence à Hanoï après l'attaque revendiquée par les maquisards khmers contre l'importante ville de Siem Reap dans la nuit du 27 au 28 janvier. La Résistance dit avoir fait 30 morts et 23 blessés vietnamiens, et emporté d'importantes quantités d'armes. Si elle était confirmée, cette attaque constituerait l'action la plus spectaculaire de la guérilla depuis cinq ans.

URUGUAY-ÉLECTIONS: le général Pedro Aranco, nouveau chef d'état-major de l'armée, a affirmé hier que les élections prévues pour novembre auront lieu en dépit de la vague d'agitation qui secoue le pays. L'armée ne soutiendra aucun parti, a-t-il dit, mais elle ne tolérera pas les violences de l'extrême-gauche qui avaient conduit les militaires à prendre le pouvoir en 1973.

ESPAGNE: José Victor Sevilla, secrétaire d'Etat au Trésor, a été limogé à l'initiative du ministre de l'Economie Miguel Boyer. Un porte-parole du ministère a expliqué que la décision de limoger Sevilla avait pour but de mettre fin aux divergences au sein de l'équipe chargée des questions économiques. Sevilla est remplacé par José Borrell Fontelles, du même ministère.

ESTONET: Mme Margaret Thatcher, premier ministre britannique, se rend du 2 au 4 février en visite officielle en Hongrie. Cette visite n'est pas seulement la première de la Dame de Fer dans un pays de l'Est mais le premier séjour officiel d'un chef de gouvernement britannique à Budapest. Le premier ministre doit discuter des relations Est-Ouest, du Proche-Orient et d'autres sujets d'intérêt mondial. La Hongrie est perçue comme le pays de l'Est le plus ouvert à l'Ouest et a pris position ces derniers mois en faveur du dialogue.

RÉFORME: Les membres des forces armées coupables d'atteintes aux Droits de l'Homme seront jugés par des tribunaux militaires, selon une loi adoptée par le Sénat argentin. La loi a été adoptée après plusieurs heures de débats houleux. Un amendement de la majorité péroniste oblige l'avocat général à faire appel devant la juridiction civile de tout verdict des tribunaux militaires. La loi interdit que les civils soient jugés par des tribunaux militaires.

MINORITAIRE: Le gouvernement de coalition de M. Bettino Craxi, premier président du Conseil socialiste en Italie, a été mis en minorité à six reprises hier soir à la Chambre des députés. Ces votes négatifs interviennent alors que le gouvernement de M. Craxi semble en difficulté avec sa propre majorité depuis quelques jours.

Télécouleur 14"

\$288⁸⁸

Valeur \$100.

gratuit, sur location de films lors de l'achat d'un télécouleur.



\$100⁰⁰

UNE VALEUR DE 100\$ APPLICABLE SUR LA LOCATION DE FILMS ET EN PLUS UN ABONNEMENT À NOTRE CLUB VIDÉO

GRATUIT

À L'ACHAT DE N'IMPORTE LEQUEL VIDÉO ANNONCÉ OU TÉLÉCOULEUR ACHETÉ.

RCA



*GARANTIE
4 ou 6
ANS

TÉLÉCOULEUR 26 po modèle GJR-640

avec syntonisateur bouton unique, électronique

Valeur de \$100

GRATUIT, sur location de films lors de l'achat d'un télécouleur



Télécouleur 26 po modèle GJC 654

Valeur de \$100

Gratuit, sur location de films lors de l'achat d'un télécouleur

20" TÉLÉCOULEUR

1984

marque connue

\$388⁸⁸

Valeur de \$100 gratuite sur location de films lors d'un achat d'un télécouleur



*GARANTIE
4 ou 6
ANS

HITACHI

MODÈLE VT-33

Valeur de \$100

Gratuit sur location de film lors de l'achat d'un vidéo

MAGNÉTOSCOPES

Chargement frontal, télécommande, enregistrement 8 heures, 14 jours/4 programmes, recherche d'image.

PRIX D'INTRODUCTION



HITACHI

MAGNÉSCOPE MODÈLE VT-16

Chargement frontal, télécommande sans fil, 14 jours/6 émissions, enregistrement 8 heures.

Valeur de \$100

Gratuit sur location de film lors de l'achat d'un vidéo.

\$799⁹⁹

MAGNÉTOSCOPES

Chargement frontal, télécommande, enregistrement 8 heures, 14 jours/4 programmes, recherche d'image.

PRIX D'INTRODUCTION

ELECTROHOME

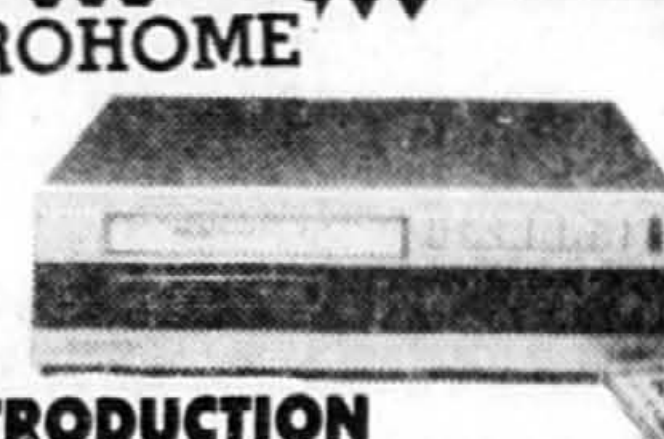
Modèle HVR A01

VIDÉO

PRIX INTRODUCTION

valeur de \$100

gratuit sur location de film lors de l'achat d'un vidéo.



PHILIPS

CONVERTISSEUR DE CÂBLODISTRIBUTION AVEC CONTRÔLE DE VOLUME

MODÈLE CY1000

149⁹⁵

FOURS MICRO-ONDES

HITACHI Panasonic

TOSHIBA

LES MEILLEURS PRIX EN VILLE

40 WATTS RMS

HITACHI

\$399⁹⁹

ENSEMBLE STÉRÉOPHONIQUE COMPRENANT:

• Récepteur stéréo am-fm, puissance de 40 watts rms total, modèle SR-1900

• Table tournante Hitachi semi-automatique avec cartouche magnétique incluse, modèle HT-1

• 2 haut-parleurs Hitachi HSP-305, puissance de 60 watts rms total

HITACHI

Magnétophone à cassette stéréo

modèle DE-1

Dolby B NR, compreur, minuterie.

GRATUIT: 25 CASSETTES

\$159⁹⁹

Technics

Magnétophone RSM 229X

\$289⁰⁰

25 cassettes C-60 gratuites avec cet achat

DEPOSITAIRE DES PLUS GRANDES MARQUES SUR LE MARCHÉ

RCA • HITACHI • AKAI •

JVC • ZÉNITH • MAGNAVOX •

SYLVANIA • TOSHIBA • CERWIN-VEGA • TECHNICS •

KENWOOD • PIONEER • ÉLECTROHOME • PANASONIC •

QUASAR • PHILIPS

Panasonic

Système de magnéscope vidéo portatif complet modèle PV-5400K

• Syntonisation électronique à boutons-poussoirs

• Fonction auto-enregistrement révision • Sélecteur de vitesses •

Chargeur incorporé • Télécommande • Horloge/minuterie électrique • Un seul bouton pour enregistrer



Valeur de \$100

Gratuit sur location de films lors de l'achat d'un vidéo.

\$1798⁸⁸

Panasonic

TV contrôle à distance 122 canaux

modèle PC-2062

Valeur de \$100

Gratuit, sur location de films lors de l'achat d'un télécouleur.

\$699⁹⁹

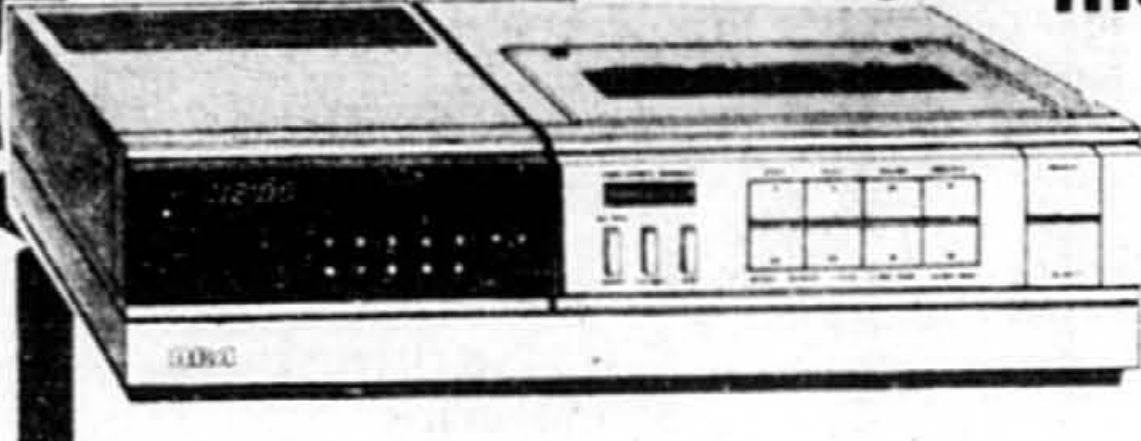


GARANTIE
4 ou 6
ANS

RCA

5 têtes magnéscope stéréo

modèle VJP 900



CAMÉRA CC-15

Tube analyseur «Newicon», objectif F1.4, 4 à zoom motorisé 61, viseur électronique amovible.

UN DES PRIX LES PLUS BAS EN VILLE

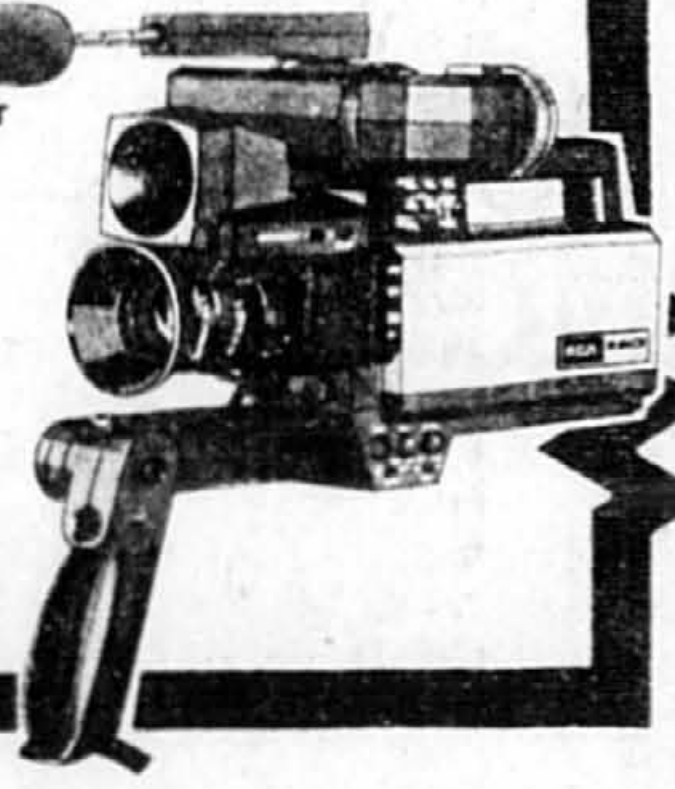
Valeur de \$100

Gratuit, sur location de films lors de l'achat d'un vidéo.

TV RCA

avec contrôle à distance

\$568⁹⁸



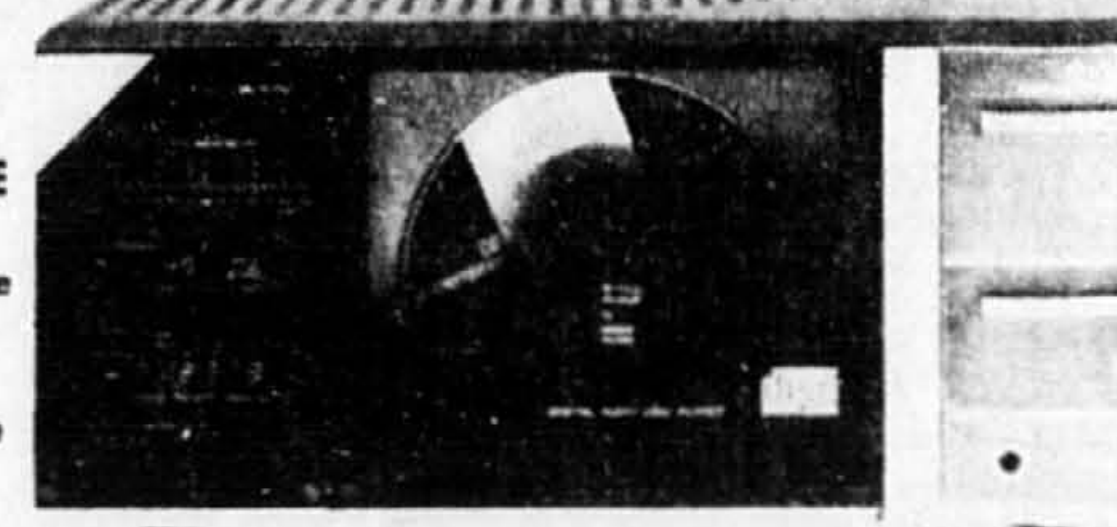
HITACHI

TABLE TOURNANTE AU LASER MODÈLE DA-100 LE DERNIER CRI EN AUDIO-TECHNOLOGIE

Programmable, compreur électronique, réponse de fréquences 20-20,000 Hz + 0.5 dB.

\$799

Grande sélection de disques sur place



Technics

ENSEMBLE STÉRÉOPHONIQUE DE 100 WATTS RMS TOTAL

• Récepteur stéréo SV-55, puissance de 100 watts RMS TOTAL

• Syntonisateur RSM-229X, digital avec mémoire

• Table tournante SL-020, entraînement direct, ou quartz, semi-automatique

• Magnétophone à cassette RSM-229X, stéréo, affichage LED, système réducteur de bruit DBC

• 2 haut-parleurs, 1 230 Audio Pulse à 3 voies, 12" pour les graves

\$1299⁹⁹

avec 25 cassettes gratuites

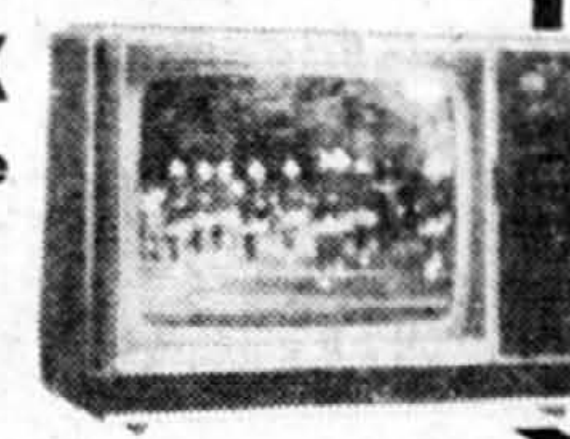
MAGNAVOX

Contrôle à distance et convertisseur

122 canaux

\$549⁹⁹

* Valeur de \$100. Gratuite sur location de film lors de l'achat d'un télécouleur



ZENITH

Téléviseur 14" couleur

Modèle Z1322W

\$397⁹⁹

* Valeur de \$100 Gratuite sur location de film lors de l'achat d'un télécouleur



SYSTÈME DE SON KENWOOD

KA-51 amplificateur 100 watts total

KT-51 syntonisateur

KX-31 magnétocassette

KD-21 platine

LSK 400 200 watts total

\$999⁹⁹

25 cassettes gratuites



AKAI

ENSEMBLE STÉRÉOPHONIQUE

COMPRENANT:

• Récepteur stéréo AMU-10, puissance de 44 watts RMS total

• Syntonisateur stéréo AMFM, modèle ATK 110

• Table tournante APS-1, semi-automatique

• Magnétophone à cassette stéréo HS-1, affichage LED

• 2 haut-parleurs CWT-40, 3 voies, puissance de 110 watts RMS total

GRATUIT 25 cassettes C-60

\$699⁹⁹



PLAN MISE DE CÔTÉ

UNE SEULE ADRESSE

10090, rue Saint-Laurent

Métro Sauvé entre Sauvé et Sauriol

ÉCHANGE

Tout élément de votre système de son pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

* La garantie 3, 4, 5, 6, 10 ans est disponible avec un léger supplément.

2% supplémentaire sur carte de crédit.

HEURES D'OUVERTURE:

lundi au mercredi: 9h30 à 17h30

jeudi et vendredi: 9h30 à 21h00

samedi: 10h00 à 17h00

VASTE

STATIONNEMENT

GRATUIT

VISA

MasterCard

389-3541

ÉCHANGE

Tout élément de votre système de son pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

* La garantie 3, 4, 5, 6, 10 ans est disponible avec un léger supplément.

2% supplémentaire sur carte de crédit.

HEURES D'OUVERTURE:

lundi au mercredi: 9h30 à 17h30

jeudi et vendredi: 9h30 à 21h00

samedi: 10h00 à 17h00

VASTE

STATIONNEMENT

GRATUIT

ÉCHANGE

Tout élément de votre système de son pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

* La garantie 3, 4, 5, 6, 10 ans est disponible avec un léger supplément.

2% supplémentaire sur carte de crédit.

HEURES D'OUVERTURE:

lundi au mercredi: 9h30 à 17h30

jeudi et vendredi: 9h30 à 21h00

samedi: 10h00 à 17h00

VASTE

STATIONNEMENT

GRATUIT

ÉCHANGE

Tout élément de votre système de son pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

ÉCHANGE

Tout élément de votre système de son pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

* La garantie 3, 4, 5, 6, 10 ans est disponible avec un léger supplément.

2% supplémentaire sur carte de crédit.

HEURES D'OUVERTURE:

lundi au mercredi: 9h30 à 17h30

jeudi et vendredi: 9h30 à 21h00

samedi: 10h00 à 17h00

VASTE

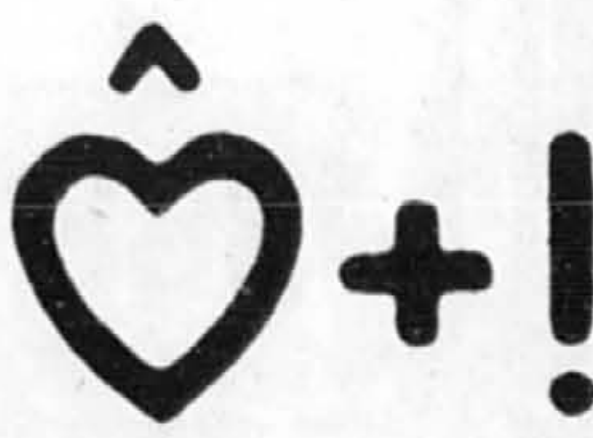
STATIONNEMENT

GRATUIT

ÉCHANGE

Tout élément de votre système de son pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

Le téléthon de la paralysie cérébrale



N'oubliez pas le téléthon de la paralysie cérébrale dans 2 jours au réseau de Radio-Québec!

4 et 5 février 1984, de 20 h à 20 h

Remboursés pour des vacances ratées

Un homme d'affaires montréalais, M. Jean-Pierre Lefebvre, et trois membres de sa famille, qui avaient cru pouvoir prendre des vacances de rêve, en 1981, dans un pays qu'ils ne connaissaient pas encore, la Colombie, étaient revenus bien déçus.

Mais le juge Louis G. Robichaud, de la Cour provinciale, vient d'atténuer leur dépit, si l'on peut dire, en ordonnant aux « Vacances Aviv Ltée », de Laval, de leur rembourser intégralement les \$9 999 qu'ils avaient réclamés à leur retour.

En s'adressant à une première agence de voyage montréalaise, M. Lefebvre avait demandé qu'on lui « organise » quelque chose, et pour quinze jours, dans un pays paisible et ensoleillé où il pourrait séjourner avec les siens,

dans des hôtels de luxe voisinant la mer, disposant de piscines et fournissant le service aux chambres de préférence.

Le premier hôtel « international » vers lequel on les dirigea devait répondre à ces critères. C'était le Bahia Marina. Mais celui-ci n'étant pas satisfaisant, ils s'en allèrent à l'Aquarium, qui lui aussi était de seconde classe. Aucun liquide ne coulait des robinets, l'établissement ne disposait d'eau potable qu'en bouteilles. La seule autre possibilité était de purifier soi-même, à l'aide de comprimés, l'eau qui provenait de l'aqueduc local. Et pas de plage en vue. Seulement des récifs...

Les visiteurs voulurent alors se diriger vers l'hôtel de l'autre ville de leur périple envisagé, le Don Blas, à Catogenes. Mais les réservations n'avaient pas été faites pour cette date prématurée. On passa alors une première nuit sur des lits de camp, dans une salle commune du Capil-la Del Mar, qui devait se révéler plus satisfaisant.

Mais il appert qu'un peu partout, on eut également à se plaindre des bestioles diverses qui devaient « partager » leurs chambres, en raison principalement de l'absence généralisée de moustiquaire, et de l'obligation qu'on se vit d'aller manger en ville.

Devant la déposition de M. Lefebvre, appuyée par trois autres témoins non contredits, le juge Robichaud devait donc accueillir intégralement la poursuite, en rendant son jugement sans le moindre délai, oralement, sur le banc.

Dyotte cité à son procès

ST-HYACINTHE (PC) — Carl Dyotte a été cité à son procès aux Assises sous une inculpation de meurtre au deuxième degré relativement au décès du jeune Patrick Gibb, survenu le 10 janvier dernier, à St-Paul d'Abbotsford.

La citation lui a été signifiée par le juge Michel Dumaine, de la Cour des sessions de la paix, au terme de son enquête préliminaire tenue hier au Palais de justice de Saint-Hyacinthe mais qui a été frappée d'un interdit de publication, à la demande de la défense, assumée par Me Nicole Poirier.

Dyotte, un chômeur granbyen âgé de 23 ans qui avait la garde de l'enfant pendant que les parents étaient en voyage au Mexique, est resté imperturbable durant le déroulement de l'enquête qui a duré toute la journée devant une salle pleine à craquer de gens venus d'un peu partout, mais surtout de Saint-Paul d'Abbotsford.

Témoins

La Couronne, représentée par Me Roger Perron, a fait entendre sept témoins, dont le médecin qui était de garde au Centre hospitalier de Granby quand le bambin y fut admis dans la soirée du 10 janvier et qui constata son décès.

Le tribunal a également entendu les deux ambulanciers de Granby qui le transportèrent à l'hôpital, de même que le pathologiste chargé d'autopsier le corps de l'enfant.

Une fois la décision rendue, Dyotte a été conduit à la prison commune de Saint-Hyacinthe où il séjournera jusqu'au 13 avril, moment choisi pour fixer la date de son procès devant jury.

Appréhendé le 10 janvier, il a été accusé le 25 janvier de meurtre au second degré, un crime punissable de l'emprisonnement à perpétuité, sans avoir eu à témoigner devant un coroner.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Nouvelles frontières — Secteur communications

Cette société qui est à l'avant-plan du secteur canadien des communications poursuit une action de développement importante. Prenez la responsabilité de ses deux plus précieux atouts — son personnel et sa réputation — à titre de

Directeur, Personnel et Affaires publiques

Fort d'une expérience polyvalente du Personnel acquise dans une entreprise à tarifs réglementés du secteur de la technologie, des communications ou autre, vous comprenez la nécessité de s'adjoindre et de retenir des compétences de niveau supérieur.

Au plan des affaires publiques, l'évolution constante des orientations de la société et de son environnement vous posera des défis nombreux auxquels vous apporterez des solutions originales dictées par un solide sens des affaires.

Rejoignez-vous à une équipe de direction performante. Projet 40112. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3



La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

Croissance époustouflante haute technologie

La réputation de cette étoile de la haute technologie canadienne déborde nos frontières et suscite un fort intérêt chez nos voisins du Sud. Ce sera le prochain marché à conquérir et votre rôle (en contact étroit avec la Présidence) sera déterminant.

Directeur des communications

Le rythme de croissance de la société, la qualité de ses produits et ses réussites sont éloquentes. Voilà de bonnes nouvelles pour ce porte-parole de la société qui aura à bâtir et à communiquer son image de marque tant au Canada qu'aux États-Unis.

Si vous êtes un rédacteur commercial bilingue hors-pair et un as des relations publiques, vous aurez de belles perspectives de croissance à Montréal. Projet 40113. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3



La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

Marketing financier Nouvelle vague

Cette importante société de services financiers donne un nouveau sens au mot "marketing". L'esprit d'innovation et de dépassement qui l'anime sera un puissant attrait pour un

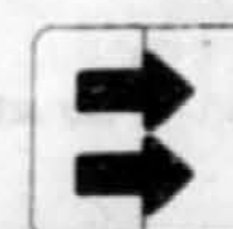
Spécialiste, Publicité et Communications

Sa mission impliquera des défis à tous les niveaux: stratégie de la publicité et du merchandising, information/conseil de la direction, liaison avec les agences et les fournisseurs, formation et animation d'un service...

Vous avez une pratique des différents aspects du marketing financier, du talent, de l'énergie, le sens de la diplomatie et une passion pour la publicité, les relations publiques et la promotion. Et, bien sûr, des ambitions... qui ne seront pas déçues.

Poste à Montréal. Excellente rémunération. Contactez-nous en mentionnant le Projet 40116. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3



La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

GOYETTE DUPLESSIS LACROIX DESIGN

est à la recherche d'un DESIGNER de talent.

Expérience en design d'aménagement commercial et institutionnel sera considérée.

Conditions avantageuses et avantages sociaux.

Faire parvenir «curriculum vitae» à:

GOYETTE DUPLESSIS LACROIX DESIGN
10339 boul. St-Laurent
Montréal, Qué. H3L 2P1
att. Mme Denise Bergeron

COLLÈGE PRIVÉ

recherche un

PROFESSEUR

légalement qualifié en enseignement du FRANÇAIS au Secondaire

- Complément de tâche en l'enseignement moral
- 16 heures par semaine au total
- Préférence accordée aux candidats ayant une formation en lettres plastiques
- Expérience demandée: 5 années

Veuillez téléphoner au:

(514) 933-7735

Le C.H. de BUCKINGHAM

135 lits: aigus et CHSP

COORDONNATRICE(TEUR)

Fonctions principales:

- Coordonner les activités visant l'implantation d'un modèle conceptuel et en assurer le suivi.
- Assurer un support administratif et professionnel en soins infirmiers.

Exigences:

- Membre de l'O.I.I.Q.
- Baccalauréat en science infirmière
- 3 à 5 ans d'expérience (gestion et clinique)

Aussi INFIRMIER(ÈRE) AUTORISÉ(E) avec expérience.

S.V.P. envoyer curriculum vitae au:

C.H. Buckingham,
500 Bélanger,
Buckingham (Québec)
J8L 2M4

Attention: Mme Lucie Brazeau, D.S.I.

POUR OBTENIR UNE MAIN D'OEUVRE SPECIALISEE... 285-7320
SOUS LA RUBRIQUE
carrières et professions
dans la presse

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Une carrière d'officier dans les Forces armées canadiennes

À ceux qui veulent entreprendre une carrière d'officier dans les Forces armées canadiennes, les collèges militaires offrent une éducation et une instruction sans égal, sans aucuns frais, incluant même un emploi d'été et des vacances payées!

Les collèges militaires dispensent l'enseignement universitaire en génie, sciences, mathématiques et lettres. Tous les aspects du programme sont exigeants, cependant les profits sont plus qu'ap-

préciables pour ceux qui savent relever le défi!

Imbattable... la vie dans les Forces

Pour plus de renseignements, visitez le centre de recrutement le plus proche de chez vous, ou téléphonez à frais virés ou postez le coupon ci-dessous. Consultez les pages jaunes, sous la rubrique Recrutement.



LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Canada

Une carrière militaire - c'est différent

Directeur du recrutement et de la sélection
Quartier général de la défense nationale
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

J'aimerais en savoir plus long sur les postes à combler comme officier des Forces armées canadiennes.

Nom _____ Téléphone _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____ Code postal _____

Saisie de cocaïne

Un autre maillon de l'importante chaîne de distribution de cocaïne de la Colombie vient de céder à la suite de l'arrestation de Armando Ramirez, 39 ans, et la découverte de 1281 grammes de la précieuse poudre blanche dans un logis de l'Est de Montréal.

La drogue, d'une valeur de \$900 000 sur le marché noir, a été trouvée à l'intérieur de l'appartement 9 du 8221 boulevard Pie-IX. Elle était enveloppée dans des sachets de 500 grammes, prête à être refilée à des revendeurs. D'après l'enquête des agents Richard Miron et James Anderson, l'organisation avait son propre réseau de distribution à Montréal.

Il y avait quelques semaines déjà que les policiers de la CUM avaient Ramirez à l'oeil lorsqu'ils l'ont appréhendé, mardi après-midi. Il devait comparaître, hier, en Cour des sessions de la paix, à Montréal, sous des accusations relatives au trafic de la cocaïne.

Linda Campeau avoue avoir tué son oncle

Le procès de Linda Campeau, prévu pour lundi, n'aura pas lieu. La jeune femme de 22 ans a avoué, hier, avoir poignardé son oncle, Gaétan Tremblay, dans un logis du boulevard Henri-Bourassa, le 31 octobre dernier.

Elle comparait devant le juge Jean-Guy Riopel, de la Cour supérieure, où elle avait d'abord été accusée de meurtre prémédité. Elle a plaidé coupable à une accusation réduite de

meurtre au deuxième degré. Le code criminel prévoit l'emprisonnement à perpétuité, mais le juge Riopel décidera, le 9 février, quelle période minimale d'incarcération Linda Campeau devra subir avant d'être éligible à la libération conditionnelle; cette période peut varier de 10 à 25 ans.

Une longue peine serait pour elle l'équivalent d'une sentence de mort, a plaidé le procureur de la défense, Me Michel Ouellet, qui a révélé que Linda Campeau a à nouveau tenté de se suicider dans sa cellule de la maison Tanguay, il y a moins de huit jours.

Linda Campeau vit depuis 1977 de graves problèmes d'ordre psychiatrique. Les événements qui ont conduit à la mort de Gaétan Tremblay sont d'ailleurs révélateurs à ce sujet: après l'avoir poignardé à huit reprises, la jeune femme s'est livrée à une macabre et malhabile mise en scène de suicide, enfonçant des médicaments dans la gorge de sa victime...

Le procureur de la Couronne, Me Roger Carrière, a laissé l'affaire à la discrétion du tribunal.

VOUS COUVREZ BIEN VOTRE MARCHÉ AVEC LES ANNONCES CLASSÉES DE la presse 285-7111

Besoin urgent de familles d'accueil pour les réfugiés

■ Quand Juan José Hernandez s'amène chez les Griffero, à Longueuil, les enfants lui sautent au cou avant de s'installer sur ses genoux. C'est qu'il les connaît bien et qu'il les aime les petits Gustavo et Sébastien, âgés respectivement de 10 et neuf ans, ce réfugié venu de la République Dominicaine, car il a vécu quatre mois sous leur toit. C'était à son arrivée au Canada le 21 novembre 1982. Leurs parents, Adolpho et Erika Griffero, eux-mêmes des réfugiés chiliens, lui avaient ouvert leur maison et leur cœur comme d'autres l'avaient fait pour eux quand ils ont fui leur pays après le coup d'État qui a renversé Allende.

LILY TASSO

Cette chaîne d'entraide entre gens obligés de s'exiler de leur pays, ne suffit pas à caser les 10 à 15 réfugiés qui arrivent chaque semaine d'Afrique, d'Afghanistan, du Sri Lanka, d'Iran, du Guatemala, du Honduras, du Salvador et d'ailleurs. La Maison internationale de la Rive-Sud (téléphone 656-5275 ou 656-9332) lance un appel urgent à travers tout Montréal, car sa banque de plus de 90 familles d'accueil est dépassée par les besoins.

Geste de solidarité

Il faut tout de suite préciser que les familles d'accueil ne sont pas rémunérées. On leur demande un geste de solidarité humaine. Le ministère des Affaires sociales n'accorde que \$140 par mois aux réfugiés, à travers le Service d'aide aux voyageurs et immigrants. C'est trop peu pour qu'ils se suffisent à eux-mêmes.

Par contre, la relation entre familles issues de pays différents peut être bénéfique. C'est une façon, pour les uns et les autres, d'apprendre une autre langue et de se familiariser avec la culture d'un nouveau pays, comme le prouve cette requête d'une famille québécoise: « Nous avons déjà accueilli un Iranien, nous aimerions cette fois recevoir quelqu'un d'Amérique latine ».

Ces dépannages d'une durée minimum de trois semaines à un mois, sont suivis de près par la Maison internationale de la Rive-Sud qui fait les ajustements nécessaires si la famille d'accueil et son pensionnaire ne s'entendent pas. « Cela arrive très rarement », affirme M. Raphaël Hernandez, le directeur de cette maison. Il est évident que la nourriture et les habitudes de vie différentes des gens que l'on héberge peuvent constituer des écueils. On les évite habituellement en expliquant clairement aux réfugiés ce qu'on attend d'eux.

Populaire auprès des jeunes

Pour revenir à Juan José Hernandez, il avait du passer 14 jours dans un centre de détention préventive à son arrivée à Montréal. Aussi a-t-il été heureux d'être accueilli durant quatre mois par les Griffero où l'on parlait l'espagnol. « C'est avec les enfants que j'ai commencé à apprendre le français », avouera-t-il dans cette langue.

Dans les quatre pièces et demie des Griffero, une des chambres à coucher est réservée aux



C'est une explosion de joie quand Juan José Hernandez arrive chez les Griffero. Les enfants de la maison et leurs amis sautent sur ses genoux et les jeux commencent. On voit au centre M. Hernandez entouré, dans l'ordre habituel, de Gustavo Griffero, 10 ans, Carlos Guerra, même âge, son frère Christian, cinq ans, et Sébastien Griffero, neuf ans.

photo Robert Nadon, LA PRESSE

enfants et l'autre sert à dépanner des réfugiés. Adolpho et Erika Griffero eux, dorment au salon. Leur matelas est placé au centre d'une estrade dont le tour sert de banquette pour s'asseoir.

Aussitôt qu'il a pu gagner sa vie en trouvant un emploi de plongeur, Juan José a loué un appartement et suivi l'exemple de ses amis en accueillant à son tour un réfugié guatémaltèque. Mais il retourne souvent chez les Griffero où il est extrêmement populaire auprès des enfants et de leurs amis et voisins, Carlos et Christian Guerra, âgés de 10 et cinq ans, les fils de Carlos Guerra, animateur à la Maison internationale de la Rive-Sud.

Citoyens de demain

Juan José, qui est célibataire et âgé de 30 ans, organisait déjà des activités sportives pour les enfants dans son pays. À la Maison internationale, c'est encore lui qui s'occupe bénévolement des programmes pour les citoyens de demain.

Pour sa part, Erika Griffero sert de traductrice et d'interprète à la Maison internationale, à l'instar de plus de 50 bénévoles qui viennent

donner un coup de main aux quatre permanents de cet organisme sans but lucratif. Cela ne l'empêche pas de continuer d'accueillir des réfugiés. « Recevoir est une coutume chez nous », souligne-t-elle simplement.

Conflit à la CTL: la population devra s'armer de patience

■ Les adultes et les étudiants qui sont privés de transport en commun depuis plus d'une semaine à Laval et dans la région devront s'armer de patience jusqu'à lundi prochain au moins. Les parties ont tour à tour rencontré les médiateurs, mais rien ne laisse prévoir un déblocage prochain. Elles ne se sont pas encore parlé.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

« Il est évident que dès le moment où la CTL laissera tomber l'amplitude (le régime d'heures brisées), le conflit se règlera en 24 heures », a affirmé, hier le président du Syndicat des chauffeurs d'autobus, Jean Desjardins. Rappelons que ce régime, que veut obtenir la Commission de transport de Laval, est au cœur du litige.

Hier, les représentants syndicaux des employés en lock-out ont rencontré les médiateurs pour leur faire part de leurs arguments sur les demandes de la partie patronale. « Seulement chez nous, la CTL veut revoir 150 clauses », souligne Jean Desjardins.

« Nous avons expliqué, reprend le chef syndical, nos positions aux médiateurs. Demain (jeudi), les représentants du gouvernement doivent discuter à nouveau avec les négociateurs patronaux. Rien n'est prévu pour nous. Les médiateurs veulent bien, mais on ne peut pas en dire autant de la CTL. » De son côté, la CTL semble avoir opté pour le mutisme. Son p.d.g. est introuvable.

Pendant qu'une vingtaine d'employés non syndiqués continuent à travailler au siège social de l'organisme, boulevard Labelle, des syndiqués manifestent devant l'immeuble. On lance des oeufs en criant « scab ». Une crainte semble s'être emparée de certains cadres. La CTL a même retenu les services de gardes du corps.

Télégramme au premier ministre

Pendant que des oeufs sont lancés, que les médiateurs font leur possible et que les parties n'ont pas encore commencé à se parler, plusieurs organismes commencent à faire connaître leur mécontentement.

La commission scolaire anglophone Laurendeau, à Laval, a ainsi rendu public, hier, le contenu d'un télégramme qu'elle a envoyé au premier ministre René Lévesque.

« Il n'y a pas longtemps, vous êtes intervenu d'une façon énergique et efficace pour rétablir les services de transport en commun à Montréal affirmant qu'il était totalement inacceptable de priver les citoyens d'un service si essentiel, surtout en plein hiver.

« Nos enfants sont obligés de marcher pendant des heures dans le froid. Ils prennent des risques en allant à travers champs ou le long des rues sans trottoir. Certains d'entre eux n'essaient même plus de se déplacer de la maison à l'école et se privent ainsi de leur temps régulier d'enseignement.

L'imbattable!

Nuit gratuite à un hôtel CP

Achetez un Week-end Evasion CP Hôtels qui vous donne jusqu'à 50% de rabais par nuit.

Mais la bonne affaire, c'est que si vous louez d'Avis, la deuxième nuit est gratuite.

Vous avez le choix entre les vendredi/samedi ou les samedi/dimanche.

Et ce, n'importe quel week-end, que vous ayez loué ou non une voiture Avis pendant votre séjour. Jusqu'au 29 avril 84. Ce rabais spécial s'applique à toutes les chambres et suites. Pas de supplément pour 2 enfants de 14 ans et moins dans la chambre avec les adultes. Renseignez-vous aux comptoirs d'Avis et demandez la liste des hôtels CP participants.

CP Hôtels

Week-end gratuit Avis

Louez 5 fois chez Avis, n'importe où au Canada entre le 6 décembre 83 et le 29 avril 84 et vous recevrez un coupon vous donnant droit à une voiture intermédiaire, gratuite, pour le week-end de votre choix, n'importe où au Canada, le ou avant le 31 août 84. Le week-end gratuit comprend la durée et les frais de kilométrage seulement.

Renseignez-vous au comptoir Avis.

10% de rabais sur les prix quotidiens ordinaires

Vous n'avez qu'à présenter cette annonce au moment de louer et vous recevrez 10% de rabais sur nos prix quotidiens ordinaires. C'est aussi simple que cela.

Aucun autre rabais ne s'applique.

Gagnez une Corvette!

Un heureux gagnant Avis recevra une Corvette 1984 flambant neuve. Renseignez-vous à nos comptoirs. Chez Avis, on y tient à votre clientèle.

1-800-268-2310

Reservations à l'extérieur de la ville.

AVIS

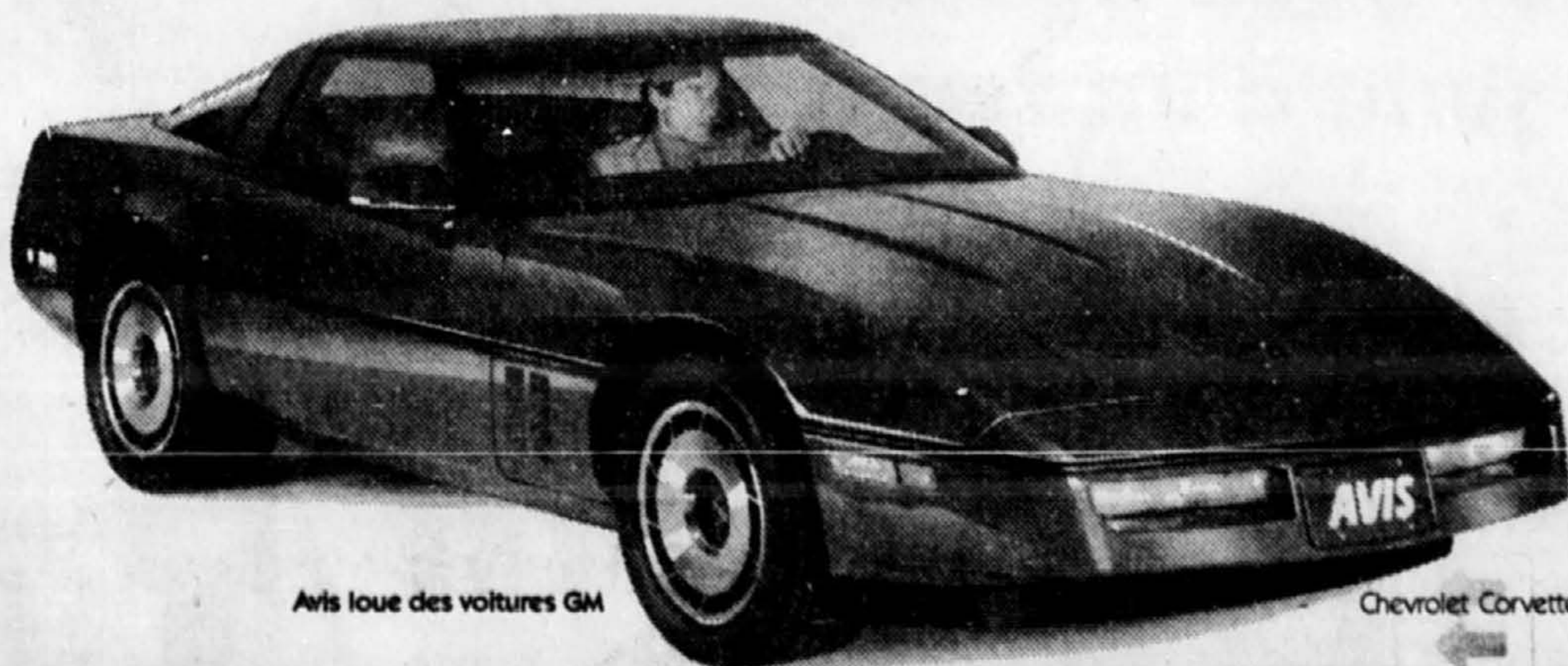
L'imbattable!

Montréal centre-ville 866-7906

St. Léonard 252-8919

Aéroport Dorval 636-1902

Aéroport Mirabel 476-3481



Avis loue des voitures GM

Chevrolet Corvette

10,000 raisons qui font de GBS votre meilleure source de rechange...

Darnell
CA ROULE À L'INFINI

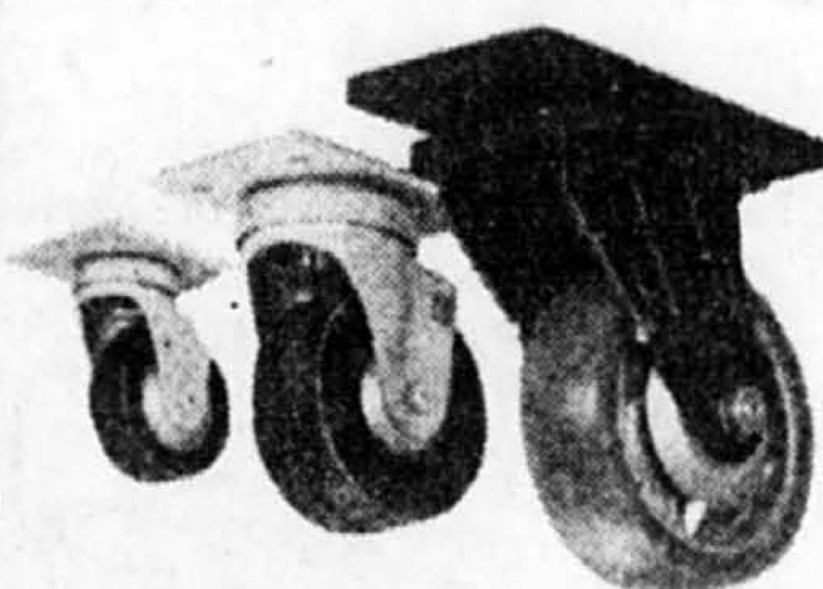
CIE **GBS**
GENERAL
BEARING SERVICE INC.

1326 O., Notre-Dame
3898 Hochelaga
6879 E., Jarry
1908, boul. des Laurentides
805, boul. Ste-Foy

937-7423
254-6038
326-0471
668-5330
679-2550

LA ROULETTE À TAPIS

qui convient idéalement au piétement d'une chaise ou d'un fauteuil de bureau. Absolument silencieuse, d'une grande souplesse, elle roule parfaitement sur tout genre de tapis ou tout autre revêtement de sol sans le marquer ni le tacher.



sélectronic

GRANDE VENTE

50% annuelle

ÉCONOMISEZ
340\$
des prix de détail sugg. Sony

599\$ SONY

Chaîne stéréophonique de haute qualité comprenant: syntonisateur ST-JX22, AM/FM, amplificateur stéréo TA-AX22, 60 W RMS total, table tournante semi-automatique (diffère légèrement de la photo) à entraînement direct PS-LX22 et enceintes acoustiques SS-955 à haut-parleurs graves de 10".

575, boul. Saint-Martin ouest
à l'ouest du boul. des Laurentides
Laval 668-9880

6200, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine
coin Beaubien, sortie Yves-Prévost
Ago 352-6200

La voie de l'avenir n'est pas dans les subventions de l'État aux églises

— MGR BERNARD HUBERT

■ « La solution aux problèmes de construction et d'entretien de nos églises n'est pas dans une manne venue du ciel. La voie de l'avenir n'est pas du côté des subventions de l'État. Elle est, comme elle l'a toujours été par le passé, dans l'engagement responsable des chrétiens. »

JULES BÉLIVEAU

Invité à commenter des informations publiées hier dans LA PRESSE au sujet de subventions d'au moins \$10 millions accordées à un bon nombre de paroisses du Québec par le gouvernement du Canada dans le cadre de ses programmes de création d'emplois, l'évêque du diocèse de Saint-Jean-Longueuil n'a pas fait mystère de sa forte opposition à voir un gouvernement soutenir financièrement l'Eglise. « Il y a lieu de faire une distinction entre l'Eglise et l'État », a-t-il dit.

Mgr Bernard Hubert a néanmoins indiqué que, dans certains cas, des subventions gouvernementales peuvent être vues non pas comme un soutien à l'Eglise proprement dite, mais plutôt comme un moyen de contribuer à la conservation de monuments historiques. Mentionnant le cas du diocèse de Montréal, il a souligné : « Ce qui m'a frappé relativement à ce diocèse, c'est que les subventions y ont été accordées à des églises monumentales qui font partie du patrimoine montréalais. »

Rôle de l'État

Mgr Charles Valois, évêque de Saint-Jérôme, a confié pour sa part qu'il se sentait « pas mal traumatisé » par la question des

subventions gouvernementales accordées à des paroisses par le biais de programmes de création d'emplois. « Il y a les besoins de certaines églises, il y a l'aspect de la création d'emplois, il y a la garantie de la bonne utilisation des fonds, a-t-il dit. Mais il y a aussi la question de savoir si c'est le rôle du gouvernement d'entretenir les églises et il y a le fait de la séparation de l'Eglise et de l'État. Qu'attendra-t-on de nous demain?... Tout cela fait que, pour nous, c'est ambigu un petit peu. »

Dans le diocèse de Saint-Jérôme, cinq paroisses ont reçu jusqu'ici ou sont sur le point de recevoir des subventions gouvernementales destinées à la restauration de leur église. Le premier cas est celui de Saint-Eustache, dont l'église est classée monument historique par le ministère québécois des Affaires culturelles et qui pour cette raison a bénéficié d'une aide conjointe de Québec (60 p. cent des coûts) et d'Ottawa (20 p. cent), les paroissiens fournissant également leur quote-part (20 p. cent). Les quatre autres églises du diocèse déjà restaurées ou devant l'être sous peu en bonne partie grâce à des contributions de l'État sont toutes des églises relativement anciennes et, bien que non classées, magnifiques. Chacune d'entre elles, dont l'église de Saint-Sauveur-des-Monts, aura bénéficié de subventions exclusivement fédérales.

L'évêque de Saint-Jean-Longueuil a souligné de son côté un point en quelque sorte inédit : celui d'une aide gouvernementale accordée à une paroisse pour la

construction d'un tout nouveau centre communautaire.

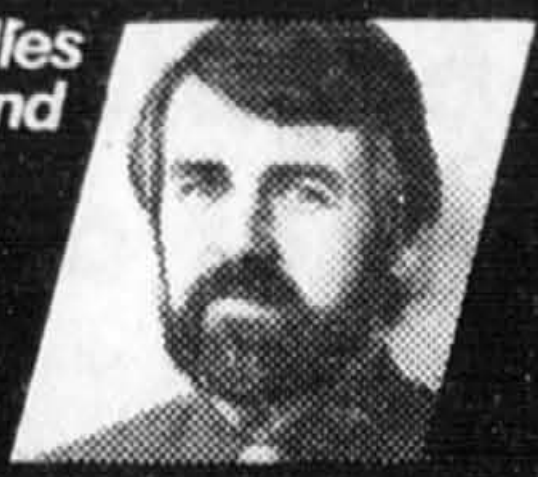
« Dans mon diocèse, a souligné Mgr Hubert, je n'ai pas voulu que l'argent offert par l'État aille aux fabriques même si le nouvel édifice doit rendre service à tout un quartier et à tous ses citoyens, qu'ils soient catholiques ou non. C'est pourquoi j'en suis venu à demander que les paroisses impliquées dans un tel cas créent une corporation sans but lucratif et indépendante qui, elle, serait propriétaire du centre communautaire et l'administrerait. »

Mgr Hubert est toutefois conve-

nu qu'une telle façon de procéder présentait quelques difficultés pour les paroisses de son diocèse ayant accepté l'aide gouvernementale pour la restauration de leur église déjà construite. « Un toit d'église réparé ne peut appartenir à une corporation distincte de la fabrique, a-t-il noté non sans un certain humour. C'est pourquoi, dans un tel cas, nous avons voulu que l'aide gouvernementale ne serve par exemple qu'aux salaires des ouvriers, les paroissiens devant contribuer pour la différence du coût des travaux. »



Gilles Normand



Un acte de foi

■ Devant l'intérêt croissant que suscite, à Montréal et dans l'ensemble du Québec, cette grande fête de la mer qui s'échelonnera sur une période de 63 jours, l'été prochain, à Québec, LA PRESSE a décidé d'ajouter une chronique hebdomadaire aux articles qui continueront d'être publiés régulièrement sur cet événement considérable qui n'aura connu aucun précédent.

Cette chronique, intitulée Québec 84, du nom même qu'on a donné à l'ensemble des célébrations qui commémoreront le 450^e anniversaire de la découverte du Saint-Laurent par le navigateur malouin Jacques Cartier, sera publiée chaque jeudi, à compter d'aujourd'hui. Elle contiendra, entre autres, un flot de petites informations glanées çà et là et qui n'apparaissent que rarement dans les reportages. Et, surtout, tendra-t-on à rendre plus digeste cette information, tout en s'efforçant de vulgariser l'univers encore mystérieux de la voile.

L'intérêt pour Québec 84 est évident, si l'on considère la rapidité avec laquelle ont déjà été vendus près de 140 000 passeports alors même que la programmation détaillée n'était pas encore connue et ne devrait l'être que d'ici à une dizaine de jours. Près de 30 p. cent de ces visas ont été vendus hors de la région de Québec, tandis que 17 p. cent l'ont été dans la région montréalaise. On peut se procurer ces visas dans les succursales de la Banque Royale du Canada, au coût de \$30 pour les adultes et de \$24 pour les jeunes de 4 à 15 ans (ceux de moins de 4 ans sont admis gratuitement).

Les intéressés ont donc fait un acte de foi, conscients cependant qu'ils allaient acheter tout au moins une grande fête, une atmosphère de mer, de nautisme et de voile. On nous assure que la programmation contiendra une foule de manifestations à caractère culturel, scientifique et divertissant. Ceux qui n'auront pas de passeport devront déboursier \$11 (adultes) ou \$7 (enfants), par jour, pour entrer sur le site du Vieux-Port, un emplacement de 50 acres où se dérouleront les festivités.

Rappelons que Québec 84 s'appuie d'abord sur quatre grands moments.

■ **Le retour des grands voiliers** : (on en attend une soixantaine), d'énormes deux ou trois-mâts qui resteront à Québec du 25 au 30 juin et qu'on pourra visiter en plus d'assister à leurs spectaculaires manoeuvres. Ces voiliers ne sont pas des bateaux de course et on ne doit pas les confondre avec les formules 1 de la mer, des voiliers monocoques et multicoques d'une longueur maximum de 82 pieds, qui eux participeront à la transat TAG Québec Saint-Malo.

■ **Les courses de voiles filantes Labatt-Bleue** : de la mi-juin à la mi-août, neuf championnats nationaux et internationaux seront disputés à Québec et à Gaspé, et réuniront quelque 1 200 dériveurs, petits catamarans et planches à voile.

■ **Le Challenge Labatt Canada** : qui mettra aux prises des navigateurs des dix provinces canadiennes, qui disputeront six courses, du 23 juin au 20 juillet : de Toronto à Kingston, à Montréal, à Québec ; de Rimouski à Rivière-au-Renard, autour de l'île Bonaventure ; de Gaspé à Shédiac par les Îles-de-la-Madeleine et de Shédiac à Charlottetown.

■ **La transat TAG Québec-Saint-Malo** : une cinquantaine d'équipages en majorité français et canadiens s'attaqueront au Saint-Laurent, au golfe et à l'Atlantique, sur les voiliers les plus rapides au monde, dans une course de 3 000 milles de Québec à Saint-Malo, la première jamais disputée dans le sens Amérique-Europe.



Le supersonique Concorde

BLOC-NOTES

■ Une quarantaine d'équipages se sont inscrits pour participer à cette course transatlantique et ils attendent que le comité de sélection décide de leur participation. Parmi eux, on compte ceux de neuf voiliers canadiens au moins. Les bateaux de ces coureurs sont : le *Formule TAG*, de Mike Birch, le *Sofati-Socanav-Québec*, avec Louise Caron-Chambaz, le *Radio-Canada*, dont le skipper sera Pierre Sibiril, assisté de l'animateur radiophonique Joël LeBigot, le *Port Canada*, skipper par Yvon Dufour, le monocoque de 48 pieds *La Démone*, de l'animateur de télévision Gilles-Philippe Delorme, qui cherche désespérément un commanditaire, le *Percheron*, de Clément Boi-

vin, le *Living Stone*, barré par Loïc LeGlatin, le *Grand-Détour-Matane*, avec à la barre François Maire, et un bateau qui reste à baptiser parce que le commanditaire n'est pas trouvé mais dont le skipper est Bob Lush... Pour souligner Québec 84, Air France a décidé de faire atterrir à Québec, le 14 juillet, l'appareil le plus prestigieux de sa flotte, le *Concorde*. L'appareil se posera à Sainte-Foy à 11 h et il pourra être visité par le public jusqu'en fin d'après-midi. L'avion gagnera ensuite Montréal en vol subsonique et s'en volera vers Paris en fin de soirée. De plus, les Québécois intéressés pourront faire l'aller-retour entre Paris et Québec au tarif exceptionnel d'environ \$1 700 (le tarif régulier New York-Paris est de plus de \$2 500).

L'UQAM poursuivie pour \$235 000 à la suite d'un feu

■ Oublier quelque chose sur le feu... de bois, électrique ou autre, c'est un « accident » qui peut survenir dans tous les foyers, un jour ou l'autre. Mais les conséquences ne sont pas toujours aussi désastreuses qu'elles l'ont été il y a quelques mois, rue Victoria, à Valleyfield, où l'université du Québec à Montréal (UQAM) avait loué certains locaux, au deuxième étage d'un immeuble commercial.

Un soir, après avoir préparé le dernier café de la journée pour son patron, une secrétaire aurait oublié de débrancher la cafetière électrique, et, quelques heures

plus tard, l'immeuble au complet était rasé.

Par la suite, les Prévoyants du Canada, assureurs des propriétaires de la bâtisse, devaient indemniser ces derniers pour la somme totale des dommages. Soit \$235 000. Mais hier, la compagnie d'assurances intentait une poursuite du même montant contre l'université, en invoquant la négligence de la jeune secrétaire, qui, en dépit de son jeune âge et de sa possible inexpérience dans bien des domaines, aurait quand même été censée agir en... bon père de famille. De souligner la réclamation.

INSTALLATION ET THIBAUDE EN CADEAU

ORCHESTREZ UN NOUVEAU DÉCOR GRÂCE À LA MOQUETTE «OVERTURE»



4200 m² installée

MOQUETTE «OVERTURE» DE «HARDING» pour cette touche tant recherchée. Épaisse moquette à peluche «Antron Plus» à texture «Saxony». Traitée pour résister aux taches et à la saleté, non-électrostatique. Une moquette résistante qui gardera sa belle apparence au fil des années. Rendez-vous chez Simpsons et faites votre choix parmi 20 teintes harmonieuses. La moquette «Overture» est installée sur thibau de «Supreme» de qualité.

Veuillez noter: Légers frais supplémentaires pour accessoires en métal, installation sur escaliers, entrées ouvertes ou sur béton.



Service à domicile Simpsons

Composez en ville: 284-4293 ou 284-4294; Fairview 697-4870, poste 214; Anjou: 353-3300, poste 294; Laval: 687-1540, poste 214; St-Bruno: 461-2211, poste 218. Un expert se rendra chez vous et vous donnera une estimation sans obligation de votre part.

Rayon 376, couvre-planchers, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement

Donnez



à la Fondation des maladies du cœur

Donnez à la Fondation des maladies du cœur

Le mois de février est le «mois du Cœur» à travers l'Amérique du Nord. La Fondation du Québec des maladies du cœur a besoin de vos dons. Donnez du fond du cœur!

Simpsons MD



CENTRE-VILLE
Lundi au mercredi: 10h à 18h
Jeudi et vendredi: 10h à 21h
Samedi: 9h à 17h

SUCCURSALES
Lundi au mercredi: 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi: 9h30 à 21h
Samedi: 9h à 17h

CENTRE-VILLE — St-Catherine et Melville
FAIRVIEW — Pointe-Claire
GALLERIES D'ANJOU — Ville d'Anjou
LE CARREFOUR LAVAL — Chomedey, Laval
LES PROMENADES ST-BRUNO — St-Bruno

COMPOSEZ: 842-7221